

Université de Montréal

**La confrérie des Dames de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame de Montréal
(1724-1760) : un lieu élitare au féminin ?**

par
Evelyne Bergeron

Département d'histoire
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maître ès arts
en histoire

Décembre 2015

Copyright, Evelyne Bergeron

Résumé

Les historiens ont eu tendance à effacer les femmes de leurs écrits lorsqu'il était question des élites de la Nouvelle-France ; ce concept a longtemps été associé au monde masculin. Le choix d'exclure la gent féminine n'est pas surprenant lorsque l'on sait que les définitions rattachées à l'élite proviennent principalement de la profession, ainsi que de la place occupée par les gens dans les institutions ou dans les structures de pouvoir. À cette époque, la majorité des femmes n'occupaient aucune fonction décisionnelle ; elles étaient maintenues, "grâce" au patriarcat, dans la sphère domestique. Malgré ces constats, ce mémoire s'intéresse tout de même à la pertinence d'une définition de l'élite au féminin. Nous essayons donc de démontrer que les femmes en Nouvelle-France avaient aussi des lieux de rassemblement élitaires. Pour y parvenir, nous étudions le parcours des principales officières de la confrérie des Dames de la Sainte-Famille (Montréal) entre 1724 et 1760. Afin de connaître leur statut socio-économique, ce mémoire s'emploie à relever divers éléments caractéristiques : statut socio-professionnel de leur père et de leurs maris, les montants des douaires et des préciputs dans leurs contrats de mariage, l'âge au premier mariage, le nombre de naissances ainsi que la mortalité infantile. Ces divers indicateurs révèlent que la majorité de ces dames provenaient effectivement d'un milieu élitaires. Pour consolider cette conclusion, ce mémoire analyse ensuite le comportement de ces femmes en lien avec une des caractéristiques propres aux élites soit le réseautage. Il s'intéresse particulièrement à la pratique du marrainage ; qui sont les parrains et marraines des officières, qui sont les marraines de leurs enfants et de qui elles sont les marraines. Cette dernière partie du mémoire vient à son tour confirmer la dimension élitaires des officières de la Sainte-Famille.

Mots-clés : Histoire, Femmes, Élite, Nouvelle-France, Confrérie, Montréal, Marrainage, Réseautage, Noblesse, Religion.

Abstract

When it was about of New France's elitism, historians have tended to erase the women from their writings; this concept has long been associated with the male world. The decision to exclude the feminine gent is not surprising when we know that the definitions attached to the elitism, primarily come from the profession as well as the places of people in the institutions or in the structures of power. At that time, most of women haven't held a decisional function; they were maintained, "thanks" to patriarchy in the domestic sphere. Despite these findings, the memory is still interested in the relevance of a feminine elite definition. So, we try to show that women in New France also had elite gathering places. To achieve this, we study the journey of the main Officers of the Holy Family Ladies's brotherhood (Montreal) between 1724 and 1760. In order to know their socio-economic status, this memory is used to know some characteristic elements: the socio-professional status of their fathers and husbands, the amounts of dowries and préciputs in their marriage contracts, the age at first marriage, the births and the infant mortality. These varied indicators show that actually the majority of these ladies came from an elitist environment. To consolidate this conclusion, the memory analyzes the behavior of these women in connection with the distinct characteristic of elites : the networking. Networking is particularly interested in the practice of godmothering ; who are the Officers' sponsors, who are the godmother of their children and from whom are they the godmothers. This last part of memory come to confirm the elitist dimension of Officers of the Holy Family.

Keywords: History, Women, Elite, New France, Brotherhood, Montreal, Godmothering, Networking, Nobility, Religion.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
LISTE DES TABLEAUX	v
REMERCIEMENTS	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. <i>Confrérie, femmes et statut élitare : un état de la question</i>	8
1.1 LA CONFRÉRIE DE LA SAINTE-FAMILLE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTREAL	8
1.1.1 Qu'est-ce qu'une confrérie ?	8
1.1.2 La confrérie de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame de Montréal? Sa fondation, ses buts, ses rituels, ses règlements	10
1.1.3 Explication des fonctions : Supérieure, assistante, trésorière, instructrice et dame de charité	13
1.2 UNE HISTOIRE DES FEMMES ET DE L'ÉLITE	16
1.2.1 L'histoire générale de la Nouvelle-France	17
1.2.2 Les synthèses et les travaux spécialisés sur les femmes de la Nouvelle-France ...	20
1.2.3 L'apport de l'histoire sociale des institutions à l'histoire des femmes	27
1.3 LA PROBLÉMATIQUE DE CETTE ÉTUDE	29
CHAPITRE 2. <i>Le statut social des Dames de la Sainte-Famille</i>	32
2.1 LE MILIEU D'ORIGINE	32
2.1.1 La profession du père	33
2.2 LE STATUT MATRIMONIAL	45

2.2.1	Le statut professionnel du mari	45
2.2.2	Les contrats de mariage : Le douaire et le préciput	54
2.2.3	L'âge au mariage	59
2.2.4	Les enfants	60
2.2.5	La mortalité infantile	61
	<i>Conclusion</i>	64
CHAPITRE 3. Réseautage		66
3.1 LE MARRAINAGE		66
3.1.1	De quel milieu proviennent les parrains et marraines des dames de la Sainte-Famille ?	68
3.1.1.1	Les parrains	68
3.1.1.2	Les marraines	72
3.1.2	Qui sont les parrains et marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille ? ...	76
3.1.2.1	Les parrains	76
3.1.2.2	Les marraines	80
3.1.2.3	Les gouverneurs	83
3.1.2.4	Les officières marraines et leurs maris	87
3.1.3	De qui les dames sont-elles les marraines ?	90
3.2 LES LIENS DE PARENTÉ		96
3.2.1	Liens entre les postes occupés et les liens familiaux des dames	96
3.3 MARIAGE		100
3.3.1	La capacité de signer des conjoints	100
3.3.2	Les témoins lors du contrat de mariage	102
	<i>Conclusion</i>	104
CONCLUSION		106
BIBLIOGRAPHIE		116

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Statuts socioprofessionnels des pères des officières (...), p. 37

Tableau 2.2 : La plus haute fonction occupée par une femme (...), p. 40

Tableau 2.3 : Statuts socioprofessionnels des conjoints des officières (...), p. 49

Tableau 2.4 : La plus haute fonction occupée par une femme (...), p. 51

Tableau 2.5 : Valeur moyenne et médiane des douaires et des préciputs (...), p. 56

Tableau 3.1 : Statut social des parrains des officières de la Sainte-Famille, p. 70

Tableau 3.2 : Statut social des marraines des officières de la Sainte-Famille, p. 74

Tableau 3.3 : Statut social des parrains des enfants des dames (...), p. 79

Tableau 3.4 : Statut social des marraines des enfants des dames (...), p. 82

Tableau 3.5 : Le nombre de filleuls et de filleules selon la charge occupée (...), p. 92

Tableau 3.6 : Statut social des familles des filleuls des officières (...), p. 93

REMERCIEMENTS

Je me dois de remercier tout d'abord et avant tout mon directeur de maîtrise, Monsieur Christian Dessureault. Je vous remercie de m'avoir donné le goût d'écrire cette histoire des dames de la Sainte-Famille. Vous avez été d'un soutien hors pair, votre passion pour l'histoire du Québec a été pour moi un moteur de motivation sans limites. Je vous dois beaucoup pour cette recherche que ce soit votre écoute, vos conseils et vos encouragements. Je suis extrêmement reconnaissante d'avoir été, le temps de ce mémoire, l'une de vos disciples.

Je remercie également Monsieur Bertrand Desjardins, responsable du *Programme de Recherche en Démographie Historique* (PRDH). Merci de m'avoir permis d'utiliser cet outil de recherche sans abonnement. Vous avez répondu à mes demandes sans la moindre hésitation. Je voudrais aussi mentionner l'accueil plus que chaleureux des archivistes de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice. Vous m'avez ouvert les portes de votre centre de recherche avec une grande amabilité.

Cette recherche n'aurait jamais été la même sans le soutien inconditionnel de mes amies. Je prends l'espace qui m'est ici donné pour remercier particulièrement deux d'entre eux. Tout d'abord, mon meilleur ami Choukri, merci mon frère de m'avoir permis de décrocher de cette recherche grâce à ta bonne compagnie et à tes bons mots. Tu t'es toujours préoccupé de mon avancement de rédaction, de mon bien-être et pour cela tu es le meilleur. Puis, merci à toi Claire d'avoir supporté mes craintes et il faut bien le dire mes humeurs. Merci de m'avoir soutenu tout au long de ce processus, il y a un peu de toi dans toutes ces pages.

Enfin, un gigantesque merci à ma famille, ma mère Johanne, mon père Louis, ma sœur Amélie et toute sa gang. Merci mille fois d'avoir compris mes longues absences et mes silences. Maman et Ti-Lou rien de tout cela n'aurait été possible sans votre amour et votre confiance, je suis extrêmement fière d'être votre fille. Je vous aime.

INTRODUCTION

Notre recherche porte sur les membres de la confrérie des dames de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal. Cette organisation a vu le jour, à Montréal, en 1663 sous l'impulsion du Père Chaumonot et de Madame Barbe d'Ailleboust. Le démantèlement de la confrérie a eu lieu dans les années 1960, moment où le Québec vivait de grands bouleversements sociaux, culturels et religieux. Son existence s'échelonne donc sur une période d'environ 300 ans. Durant cet intervalle, la confrérie accueillit plusieurs centaines de dames. Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, il m'était impossible d'étudier la totalité de ces femmes ni d'analyser la période en entier.

J'ai donc choisi d'axer ma recherche sur la période du Régime français, je me retrouvais donc à couvrir près d'un siècle d'activité soit de 1663 à 1760. Puis, toujours dans une optique de restreindre mon terrain d'enquête, j'ai privilégié les dames officières ; celles qui ont occupé des postes d'importance dans cette organisation. Ce choix s'est imposé naturellement, car je veux essayer de connaître et de comprendre le modèle élitair féminin et pour y arriver je dois m'intéresser aux femmes ayant eu une certaine forme de pouvoir ou de reconnaissance sociale.

La confrérie de la Sainte-Famille a été créée sous l'égide des sulpiciens qui étaient à la fois les seigneurs et les détenteurs de la cure de l'île de Montréal pendant le Régime français et une partie du Régime britannique. Les documents de cette confrérie ont donc été conservés par le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Pour cette recherche, j'ai utilisé comme source principale le cahier no 1 et le cahier no 3 de la confrérie des dames de la Sainte-Famille couvrant la période du Régime français¹.

¹ Archives de la Compagnie Saint-Sulpice de Montréal (ACSSM), carton 167, Registre de la Confrérie des Dames de la Sainte-Famille (RCDSF), volume 1 : 1.

Dans le cahier no 1, on retrouve un bref historique de la création de la confrérie faite par le prêtre François Chèze (1683/1740) qui fut l'un des directeurs de la Sainte-Famille. Il y a aussi des comptes rendus des assemblées de cette confrérie tenues entre le 27 janvier 1728 et le 15 mai 1759 ; la liste des noms des directeurs (car il n'y a pas de directrices) entre 1663 et 1959 ; le rôle des admissions de 1740 à 1807 et de 1826 à 1857 ; les recettes et les dépenses de 1825 à 1835. Puis, le plus important dans ce document, pour ma recherche, est l'inscription des résultats des élections de 1724 à 1857. Chaque année, à quelques exceptions près, le directeur en chef inscrivait les noms des élues aux différents postes du conseil de la Confrérie. Il y avait sept différentes fonctions : la supérieure, son assistante, les trésorières, les conseillères, les sacristines, les instructrices des postulantes et, enfin, les dames de charité. Comme on peut l'observer, puisqu'il n'existe pas d'archives sur les officières avant 1724, ma recherche couvre exclusivement la période de 1724 à 1760, soit 36 ans.

Pour ce qui est du cahier no 3, celui-ci m'a été utile pour retracer les dames de la Sainte-Famille. On y retrouve un catalogue des postulantes qui débute en 1730 et se termine en 1745. Il faut cependant noter l'absence des années 1735 à 1740, soit le tiers de la période considérée ; un inventaire des défuntées de 1718 à 1740; puis, le plus important, la liste alphabétique des femmes ayant fait partie de la confrérie.

Comme mentionné ci-dessus, les éléments du cahier no 3 ainsi que le registre des réceptions du cahier no 1 ont été indispensables pour découvrir l'identité des femmes ayant occupé des postes importants au sein de la Confrérie. En effet, dans le catalogue des dames officières, les directeurs ont inscrit le nom de famille du mari pour identifier ces dames ; par exemple, pour l'année 1724, la supérieure est Madame Le Verrier sans plus d'explication et ainsi de suite pour tous les postes et pour toutes les autres années.

Afin de découvrir l'identité propre de ces dames (prénom et nom de jeune fille), je me suis tout d'abord référée à la liste alphabétique que l'on retrouve dans le cahier no 3. La majorité des dames étaient mentionnées dans cette liste. Toujours avec l'exemple de Madame Le Verrier je me rendais soit dans les L ou dans les V, j'y trouvais alors le nom de famille du mari et, à côté de celui-ci se retrouvaient, habituellement, le prénom et le nom originel de la femme. Lorsque ce n'était pas le cas, et que les années ne concordaient pas, je me tournais vers le catalogue des postulantes, puis le registre des réceptions et finalement la liste des défuntés. Si, après avoir dépouillé toutes ces sources je n'étais pas en mesure de repérer la dame étudiée, je tentais d'inscrire seulement le nom du mari dans le Registre de la population du Québec ancien du *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH). Rappelons que cette base de données réunit des informations tirées des registres d'état-civil et des recensements de la vallée laurentienne. Parfois, cela m'a permis d'identifier certains cas encore non résolus, car seulement une femme était alors rattachée au nom de famille de l'homme mentionné. À la fin de ces opérations, si la dame m'était toujours inconnue, j'excluais automatiquement cette femme de mon échantillon.

Occasionnellement, dans la liste alphabétique, il y avait plusieurs fois le même nom de famille associé à différentes femmes. Dans ces cas, je comparais les diverses sources. Par exemple, laquelle des cinq membres de la confrérie appelée Tessier Lavigne était trésorière en 1738 ? Je regardais en premier lieu si l'une d'entre elles avait été postulante après l'année 1738, si cela était le cas je l'éliminais. Même processus pour la liste des défuntés et le registre de réception. En dernier lieu, j'inscrivais tous les noms de celles qui me restaient dans le moteur de recherche du PRDH et m'assurais qu'elle était bien vivante ou mariée lors de leur admission dans la confrérie, le mariage étant une règle pour être membre de cette association. Si, à la fin de tout ce processus, il me restait encore plus d'une femme, je les écartais alors de mon échantillon final.

Pour m'assurer de la fiabilité de l'identification de toutes les dames, même si je les trouvais dans l'une des sources de la Sainte-Famille, je les cherchais l'une après l'autre dans la base de données du PRDH. Cela me garantissait que l'association des noms des maris et des femmes était valide, qu'elles étaient mariées lors de leur adhésion, qu'elles étaient bel et bien vivantes et demeurant au Canada. Lorsque le registre du PRDH n'était pas en mesure de me fournir la date du décès des femmes, je rejetais automatiquement toutes celles qui avaient plus de 80 ans lors des élections. À la fin de toutes ces procédures, je me suis retrouvée avec 162 dames dont l'identité a été validée par les sources archivistiques et le PRDH. Comme cet échantillon était toujours trop grand pour ce mémoire, j'ai décidé de prendre uniquement les dames ayant fait partie de l'exécutif soit les supérieures, les assistantes et les trésorières en plus des instructrices des postulantes et les dames de charité. J'utilise ces deux dernières catégories, car elles ont eu une importance particulière dans l'histoire de Montréal ; les instructrices et les dames de charité sont à l'origine de l'organisation des sœurs grises de Marguerite d'Youville.

Finalement, mon échantillon définitif est composé de 42 femmes pour l'ensemble de l'exécutif et d'une douzaine de femmes pour les instructrices et les dames de charité pour un total de 54 dames. C'est sur ces 54 dames de la confrérie de la Sainte-Famille que porte la recherche présente.

Pour donner de l'amplitude à cette recherche, je n'ai pas seulement pris le parti d'étudier ces femmes une à une. Je me suis questionnée sur la nature de cette confrérie, sur le concept d'élite au féminin en Nouvelle-France. Il n'existe pas de conception élitaire au féminin, mais exclusivement masculine. De là, on peut s'interroger sur l'existence ou l'absence, au Canada sous le Régime français, de lieux élitaires féminins. L'articulation de ma recherche a pour but de répondre à cette question en se basant sur la confrérie des dames de la Sainte-Famille. J'avance l'hypothèse que la confrérie des dames de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame-De-

Montréal était un lieu élitare pour les femmes et en particulier pour celles qui détenaient un poste de direction ou de coordination des activités. L'une des caractéristiques de l'élite étant le réseautage, je tenterai donc de suivre cette piste en essayant de circonscrire le réseau de sociabilité des femmes de mon groupe en examinant leurs liens familiaux et plus particulièrement leurs pratiques de « marrainage ». Je me pose la question à savoir si les dirigeantes de la confrérie se nommaient mutuellement marraines de leurs enfants afin de consolider leurs liens ? Est-ce qu'elles se sont construit un réseau via le marrainage ? Je veux aussi découvrir leur champ d'action dans la société, si champ d'action il y a. Puis finalement, j'aimerais établir ou peut-être poser l'une des premières pierres du concept d'élite féminin à l'époque préindustrielle en laissant de côté le concept masculin basé entre autres sur la profession, pour trouver des éléments propres aux femmes comme l'adhésion à une confrérie par exemple.

Pour exposer mes résultats, j'ai adopté une approche prosopographique. Ce type d'histoire consiste à utiliser diverses sources, pour constituer à la fois des biographies individuelles et, à partir de ces biographies, un portrait collectif du groupe étudié. En utilisant la base de données du PRDH pour former mon échantillon, j'ai aussi retenu diverses informations pertinentes : le statut matrimonial, le nom et la profession du conjoint, le nombre d'enfants, etc. Cet outil contribue aussi à reconstituer les réseaux familiaux de ces officières et à entrevoir leurs réseaux sociaux. Par ailleurs, j'utilise les actes notariés, plus particulièrement les contrats de mariage, pour définir de manière plus précise le statut socio-économique de mes officières et de leurs familles : leurs principales conventions ou droits matrimoniaux, leurs niveaux de vie et leurs niveaux de fortune. Le repérage des divers actes notariés s'effectue grâce au répertoire informatisé *Parchemin*.

J'ai divisé ce mémoire en trois chapitres distincts afin de répondre à l'hypothèse mentionnée ci-dessus : la présence élitare au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille. Je débute donc cette recherche en donnant une brève définition générale de la mission des

confréries et en faisant un bref survol historiographique sur les thèmes de la Nouvelle-France, des femmes et de la religion. Ce premier chapitre permet de situer le lecteur en ce qui concerne les idées, les concepts et les connaissances historiques en la matière.

Ensuite, au deuxième chapitre, j'établis pour chacune des dames de mon échantillon son statut socio-économique, le but étant de prendre connaissance du milieu, aisé ou non, dans lequel elles ont évolué. Pour y parvenir, j'ai relevé les professions, les métiers et les occupations de leur père ainsi que de leurs maris. De plus, grâce à la thèse de Lorraine Gadoury², j'ai obtenu les noms des familles détenant des lettres de noblesse, élément important dans l'élaboration du statut de ces femmes. Puis, pour consolider mes résultats, j'ai entrepris d'analyser des facteurs sociaux comme les sommes inscrites dans les contrats de mariage (le douaire et le préciput), l'âge au premier mariage, le nombre d'enfants mis au monde ainsi que la mortalité infantile. Tous ces éléments vont m'être utiles pour statuer sur la présence ou non d'élite au sein de la confrérie.

Le dernier chapitre de ce mémoire se concentre sur une caractéristique particulière de l'élite soit le réseautage. Pour ce segment, j'ai axé ma recherche sur le parrainage/marrainage. Je commence ce chapitre par les parrains et les marraines des dames de mon échantillon. Je cherche à connaître l'origine sociale des membres des familles spirituelles de mes officières. Par la suite, je reprends la même formule en l'appliquant aux enfants des dames. Je porte une attention particulière aux marraines ayant appartenu à la confrérie de la Sainte-Famille. À l'époque de la Nouvelle-France, être nommé parrain ou marraine était, pour les gens de la haute société, un honneur, notamment pour les femmes. Avoir un grand nombre de filleuls leur permettait d'élargir leur réseau personnel. J'ai donc tenté de recenser tous les nourrissons dont les dames ont été les

² Lorraine Gadoury, « Comportements démographiques et alliances de la noblesse de la Nouvelle-France », thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1988, 392 pages.

marraines. Je termine ce chapitre par la démonstration des liens familiaux qu'il y avait ou pas, au sein même de la confrérie.

Grâce à cette recherche, j'espère démontrer qu'il existait une présence élitaine au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille et ainsi poser un des premiers jalons d'un concept, plus large, d'élite au féminin.

CHAPITRE 1

CONFRÉRIE, FEMMES ET STATUT ÉLITAIRE : UN ÉTAT DE LA QUESTION

Avant de présenter les résultats de ma recherche, il est important de définir en quoi consiste la confrérie de la Sainte-Famille, puis d'en préciser la composition et le fonctionnement. Dans cette perspective, j'amorce ce premier chapitre avec une brève définition du terme confrérie. Je poursuis avec une présentation de la fondation de la confrérie de la Sainte-Famille dans la paroisse Notre-Dame de Montréal, de ses objectifs et de ses rites. Puis, j'explique les diverses fonctions assurant le fonctionnement de cette association. Par la suite, à partir d'un examen de la littérature scientifique sur les femmes et sur les élites en Nouvelle-France, je situe cette recherche dans l'historiographie et, enfin, je présente les grands éléments de ma problématique.

1.1 La confrérie de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame de Montréal

1.1.1 Qu'est-ce qu'une confrérie?

Il existe divers types de confréries. Dans cette étude, il est uniquement question d'une confrérie religieuse. La plus brève définition de ce terme serait celle d'une association pieuse de laïcs. Dans le cas présent, il est question d'un groupement de volontaires; les gens qui adhèrent à ces fraternités le font par choix et non par obligation. La confrérie est un cadre de vie sociale que les paroissiens choisissent; elle ne leur est pas imposée comme peut l'être la famille, la paroisse ou la communauté d'habitants. Les confréries religieuses sont aussi animées par un fort sentiment d'attachement envers Dieu et tous les autres symboles reliés à la religion; elles sont l'expression publique de la grande piété de ses membres. Les adhérents à ces associations sont, dans la grande majorité des cas, des laïcs; ce qui veut dire des personnes menant une vie séculière. Par contre,

malgré le fait que la totalité des membres des confréries soit des laïcs, leur supervision est confiée à des clercs.

En Europe, les confréries religieuses ont connu leur apogée à la fin du Moyen Âge. C'est à ce moment qu'il y eut une explosion des effectifs pour les différentes associations pieuses. Plusieurs auteurs, dont Martine Segalen³, expliquent ce phénomène par la réaction des populations durant une grande période d'insécurité. En effet, selon elle, les hommes et les femmes se sont alors réunis en grand nombre dans les confréries afin d'invoquer le secours de Dieu. La fin du Moyen Âge, que certains nomment le Moyen Âge tardif, coïncide avec la présence de diverses épidémies et famines⁴ ainsi que des révoltes paysannes survenues particulièrement en France et en Angleterre. Dans ce contexte difficile, les gens ont ressenti le besoin de se réunir afin de se protéger mutuellement.

Pour Catherine Vincent⁵, cette effervescence confraternelle serait due à certains passages de l'évangile qui bénéficiaient alors d'une large diffusion dans la chrétienté occidentale. Il s'agit d'un écrit de Saint-Matthieu révélant la manière dont le Christ, à la fin des temps, départagera les élus des damnés. Ce partage devrait alors se faire selon l'attention que les fidèles auront démontrée envers leur prochain durant leur vie terrestre; de là la mise en place d'un programme évangélique axé sur les œuvres de miséricorde⁶ que l'on retrouve dans chaque confrérie. L'adhésion à une association serait donc un gage d'accès au paradis.

Le mot « confrérie » provient du latin *confratria*, qui peut être traduit par fratrie qui signifie un ensemble de frères et de sœurs d'une même famille; les membres se nommaient ainsi entre eux (frère et sœur). Ces termes ont une incidence sur la nature de ces associations. En effet,

³ Martine Segalen, *Les confréries dans la France contemporaine : les charités*, Paris, Flammarion, 1975, 257 pages.

⁴ Il y eut la grande famine de 1315-1317 et la peste noire 1347-1352.

⁵ Catherine Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France XIIIe-XVe siècle*, Paris, A. Michel, 1994, 259 pages.

⁶ Elles sont au nombre de sept : nourrir ceux qui ont faim, abreuver ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, visiter les malades et les prisonniers, accueillir les étrangers et ensevelir les défunts.

les confréries avaient aussi comme mandat de créer des liens, entre leurs membres, calqués sur ceux qui unissent les familles de sang; il s'agit en fait pour ces personnes de se bâtir des familles artificielles. À une époque où le taux de mortalité était très élevé, l'adhésion à une confrérie assurait à ses membres une aide extérieure à leur famille.

Pour conclure cette section, j'aborde brièvement le rite le plus important de la confrérie, soit la fête en l'honneur du saint patron veillant sur le groupe. Cette fête a lieu une fois par année. Pour certaines associations, la présence lors de la célébration de cet événement est obligatoire sous peine d'amende. Ce rite est l'occasion pour les membres de consolider leurs liens autour soit d'un repas, d'une messe ou toutes autres activités programmées pour cette journée. C'est aussi une étape importante pour la confrérie, car les responsables doivent alors rendre les comptes de la confrérie, accueillir les nouveaux membres, désigner les administrateurs annuels, etc. La fête en l'honneur du saint patron est donc un moment clé dans le fonctionnement des confréries.

Voilà donc un bref aperçu de ce que représentait une confrérie religieuse. Des différences peuvent se manifester entre les différentes associations, mais le fond reste sensiblement le même. Dans cette recherche, je me penche particulièrement sur la confrérie des dames de la Sainte-Famille. Je poursuis ce chapitre en analysant plus en détail le fonctionnement de cette dernière.

1.1.2 La confrérie de la Sainte-Famille de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Sa fondation, ses buts, ses rites, ses règlements.

Avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, en 1642, les fondateurs de la paroisse Notre-Dame avaient déjà consacré l'île de Montréal à la Sainte-Famille. Près de 25 ans plus tard, l'idée de créer une confrérie liée à la Sainte-Famille germe dans l'esprit d'une femme d'un

officier militaire venu poursuivre sa carrière dans la colonie⁷; cette dame est Barbe de Boullongne ou Barbe D'Ailleboust. Elle avait pour projet de mettre sur pied une confrérie dédiée à la Sainte-Famille afin de promouvoir la sanctification des familles. Son entreprise prend forme le 31 juillet 1663 avec l'érection de cette association grâce à l'aide du Père Chaumonot. Cet homme avait été envoyé par Mgr de Laval, expressément de Québec, pour aider la dame dans ses intentions. Cette fraternité fut aussi, dès ses premiers instants, exclusivement féminine et elle le restera jusqu'à sa dissolution dans les années 1960. Pure coïncidence ou pas, c'est à partir du moment où l'immigration féminine se fait de plus en plus importante dans la colonie qu'une femme décida de créer un lieu qui leur était strictement réservé. Les premières années de cette nouvelle confrérie féminine furent difficiles, car Barbe D'Ailleboust quitta Montréal dès 1665, à la demande de Mgr de Laval, afin de fonder à Québec la même confrérie. Elle demeurera ensuite dans cette ville le restant de sa vie.

Les femmes qui adhèrent à cette association poursuivent un objectif précis et défini par ses fondateurs. Le but principal de la confrérie des dames de la Sainte-Famille est de promouvoir le modèle de la Sainte-Famille dans la société. La femme doit agir comme la Sainte-Vierge, le mari comme Saint-Joseph, les enfants comme le Christ et les domestiques comme les anges. Il faut que les membres de la famille reproduisent les vertus de ces personnalités. C'est à la femme, à la mère, qu'incombe la responsabilité de reconstituer ces personnages sacrés; elle doit amener son mari à respecter Dieu, elle doit élever ses enfants dans la crainte de Dieu, éviter que ses domestiques commettent des péchés, etc. L'imitation de la Sainte-Famille amènerait alors les familles de la colonie à exclure tous les péchés de leur communauté. Pour aider les dames dans cette quête, la confrérie regorge de rites et d'obligations pieuses.

⁷ Le mari de Barbe de Boullongne est Louis D'Ailleboust ; celui-ci est devenu gouverneur de la Nouvelle-France.

C'est dans le livre officiel⁸ de la confrérie, ainsi que dans les cahiers conservés aux archives des sulpiciens de Montréal, que l'on retrouve les règlements et les rituels entourant la confrérie de la Sainte-Famille. Je n'exposerai pas de manière détaillée toutes les obligations des femmes adhérant à cette confrérie; je ferai un bref portrait des éléments qui me semblent les plus pertinents. Tout d'abord, toutes les dames devaient avoir une image de la Sainte-Famille accrochée au mur de leur foyer; c'est devant celle-ci qu'elles et leur famille devaient faire la prière. Cette prière est récitée deux fois par jour, soit le matin et le soir. Toujours en famille, le chapelet de la Sainte-Famille⁹ est dit une fois par jour. Par ailleurs, les dames doivent assister, le plus souvent qu'il leur est possible, à la sainte messe quotidienne. Les dames doivent aussi assister aux assemblées de la confrérie qui se tiennent tous les 15 jours, en plus de se confesser tous les 15 jours. Ces diverses pratiques se retrouvent au nombre de 14 dans leur livre.

Le rituel le plus important de la confrérie et des confréries en général est la fête en l'honneur du saint patron de l'association. Pour la Sainte-Famille, celle-ci se déroule le troisième dimanche après Pâques. C'est le moment où toutes les dames se réunissent dans un même endroit pour y faire ensemble une panoplie de gestes pieux. Malgré le fait que cette fête soit si importante, il y a très peu de détails sur son déroulement. Les rites énumérés ci-dessus portent à croire que les dames de la confrérie de la Sainte-Famille étaient des femmes engagées intensément dans une pratique religieuse quotidienne.

Les dames de la Sainte-Famille doivent aussi suivre des règlements stricts lorsqu'elles adhèrent à la confrérie. En étant membres de cette association, les femmes sont invitées à éviter tout ce qui est danse, bal ou assemblée de nuit; donc tous les événements contraires à la vertu

⁸ Confrérie de la Sainte-Famille (Montréal, Québec), *La solide dévotion à la très Sainte-Famille de Jésus, Marie, Joseph*, Montréal, CIHM/ICMH collection de microfiches ; no 41699, 1841, p. 17-41.

⁹ Le chapelet de la Sainte-Famille comporte trois dizaines. Pour les trois gros grains on récite le Pater, pour les trente petits grains on invoque Jésus, Marie, Joseph, Joachim et *na succor rite nobis/Sancta trinitas unus Deus miserere nobis*. On conclut chaque dizaine de ce chapelet par le *Gloria Patri*.

féminine. Les dames devaient théoriquement observer à la lettre ces principes de vertu, et cela même avant leur admission dans la confrérie. En effet, les postulantes disposaient d'une période d'essai de trois mois avant d'intégrer la confrérie durant laquelle les membres de l'association épiaient leurs faits et gestes. Ces femmes devaient assister assidument aux assemblées et demeurer fidèles aux règles de la confrérie. Elles devaient corriger tous les défauts que les membres déjà actifs jugeaient contraires à la Sainte-Famille. Les dames de la confrérie pouvaient faire face à l'exclusion du groupe si elles étaient jugées coupables du péché de scandale, de la traite des boissons avec les Amérindiens, d'un divorce ou si elles négligeaient d'assister aux assemblées.

Chacun des membres devait respecter plusieurs consignes, règles et rites tout au long de son cheminement à l'intérieur de la confrérie de la Sainte-Famille. Les responsabilités des dames de la confrérie de la Sainte-Famille différaient d'une personne à l'autre selon la fonction occupée au sein de l'association. La section suivante survole quelques-uns de ces postes afin d'en démontrer l'importance.

1.1.3 Explication des fonctions : Supérieure, assistante, trésorière, instructrice et dame de charité.

La confrérie des dames de la Sainte-Famille est une organisation collective où certains membres sont appelés à occuper des fonctions assurant sa direction et son fonctionnement. Pour cette association, on dénombre neuf¹⁰ charges auxquelles les dames étaient nommées afin d'exercer diverses tâches au service de la confrérie. Afin de ne pas dépasser un nombre raisonnable de cas à étudier, cette recherche se limite aux détentrices de cinq fonctions

¹⁰ Supérieure, assistante, 1^{ère} conseillère, conseillère, trésorière, instructrice des postulantes, dame de charité, sacristine et enterrement.

seulement : celles faisant partie de l'exécutif de la confrérie (supérieure, assistante et trésorière) ainsi que les charges spécialisées d'institutrices et de dames de charité.

Tout d'abord, il faut noter qu'il y a une hiérarchie bien établie entre ces cinq postes, le plus prestigieux étant, sans contredit, l'office de supérieure; puis viennent tour à tour ceux d'assistante (de la supérieure), de trésorière, d'institutrice et, enfin, de dame de charité. Pour établir la définition de ces différentes charges, j'ai utilisé le *Manuel de prières et règlements à l'usage des associés de la confrérie de la Sainte-Famille*¹¹ ainsi que la thèse de Brigitte Caulier¹² ; il faut préciser que ces deux documents ne proposent aucune définition officielle, mais plutôt un aperçu de ce que les femmes devaient accomplir selon leur charge.

L'office de supérieure constituait la plus importante charge de la confrérie; c'était aussi la plus prestigieuse fonction. La femme qui occupait cette charge jouissait d'une grande autorité, car la supérieure jouait un rôle de premier plan dans l'élection et la nomination des dames à des offices. En effet, c'est elle qui délibérait avec le clerc (directeur). Elle présidait les assemblées et chapeautait son assistante, la trésorière et les institutrices des postulantes. Elle veillait aux nominations futures des supérieures, des assistantes, des trésorières, des institutrices, des sacristines et des conseillères. Lors des élections, c'est la supérieure qui distribuait les pois qui servaient aux autres dames afin de choisir leurs futures représentantes (supérieure, assistante et 1^{re} conseillère) ; c'est elle, en collaboration avec une procuratrice et le directeur, qui faisait le décompte des suffrages. Ces pouvoirs ne sont pas négligeables, car pour avoir accès à un poste au sein de la confrérie, il fallait probablement être dans les bonnes grâces de la supérieure. À l'occasion de leurs rassemblements, c'est la supérieure qui lisait l'Oraison de la réception, autre

¹¹ Confrérie de la Sainte Famille (Québec, Québec), *Manuel de prières et règlements à l'usage des associés de la confrérie de la Sainte-Famille*. Québec, CIHM/ICMH microfiches séries no 27088, 1867, p. 84, 85, 99-119.

¹² Brigitte Caulier, « Les confréries de dévotion à Montréal du 17^e au 19^e siècle », thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1986, 586 pages.

tâche prestigieuse. Outre ces devoirs, cette dame recevait les bilans de toutes les autres officières afin de s'assurer du bon fonctionnement de la confrérie. Elle devait toujours donner le bon exemple (piété, humilité, générosité, etc.). Cet office était aussi prestigieux du fait que la supérieure était la représentante de la confrérie dans l'espace public colonial; c'est elle qui faisait la promotion de la confrérie des dames de la Sainte-Famille à Montréal.

L'assistante, comme son titre l'indique, assistait la supérieure dans ses fonctions. Elle assistait aux délibérations en ce qui concernait les futures nominations. De plus, c'est elle qui remplaçait la supérieure en cas d'absence. Son rôle était très important, car elle pouvait à tout moment intervenir en tant que supérieure; l'assistante devait donc connaître tous les éléments de cette fonction de supérieure.

La trésorière s'occupait de tout ce qui entourait les dons faits à la confrérie de la Sainte-Famille. Ces présents, elle les déposait dans une armoire dont elle seule et la supérieure avaient la clé; la trésorière informait, bien sûr, les autres membres des présents reçus. Elle tenait à jour une liste sur laquelle étaient inscrits les noms des gens qui avaient fait don d'un meuble ou de tout autre objet. Il existait deux copies de cette liste, l'une lui appartenant et l'autre étant remise à la supérieure. Elle devait aussi tenir les comptes de la confrérie et rédiger un compte rendu tous les six mois, de même qu'à la fin de son mandat. La trésorière recevait aussi l'argent des membres pour payer la messe d'une défunte ou pour l'achat de cierges blancs. Tout comme l'assistante, elle participait aux délibérations entourant la nomination des futures officières. Lors des rassemblements, c'était la trésorière qui distribuait le pain bénit. En général, les tâches principales de la dame exerçant cette fonction étaient en lien avec l'administration financière de la confrérie.

Les postes des instructrices des postulantes et des dames de charité ont été pendant un temps occupés par les mêmes officières; en d'autres mots, il y avait deux charges pour la même

femme. C'est en 1737 que ces deux postes sont devenus distincts. La tâche des instructrices des postulantes était de prendre en note les noms de celles qui voulaient intégrer la confrérie, leur donner les règles de la communauté, mais surtout de s'assurer de leur bonne vertu (aucune présence aux bals, aucun scandale, etc.). Les postulantes étaient mises à l'épreuve durant trois mois pendant lesquels les instructrices surveillaient leurs manières d'agir. Pour ce qui est des dames de charité, elles avaient comme mandat premier de s'occuper des pauvres et des malades, en particulier ceux en lien avec la Sainte-Famille. Ces dames avaient la tâche de procurer à ces gens tous les soulagements possibles que ce soit spirituel ou temporel. Pour y arriver, elles faisaient de petites quêtes ou lorsque la demande était trop forte elles en faisaient part au conseil afin d'apporter les mesures nécessaires.

Ces définitions restent fragmentaires; je n'ai trouvé aucune explication précise pour chacun de ces postes. Il est pertinent de croire que certaines fonctions pouvaient être plus complexes que celles exposées ci-dessus. Toutefois, ces explications permettent d'avoir une connaissance générale des offices et de leur ordre hiérarchique. Ces éléments sont très importants pour la compréhension des résultats qui suivent dans les prochains chapitres.

Cette brève section est nécessaire à la compréhension de l'ensemble de ce mémoire. Dans un premier temps, elle permet de mieux comprendre l'essence qui anime les confréries religieuses de l'époque, ses préoccupations du moment. Ensuite, l'explication des différents postes ainsi que leur prestige, laisse déjà entrevoir certains des contours de l'espace élitare qu'est, selon notre hypothèse, la confrérie des dames de la Sainte-Famille.

1.2. Une histoire des femmes et de l'élite.

Dans un premier temps, il est important, avant d'exposer nos résultats, de faire un bref survol de divers ouvrages traitant partiellement ou entièrement des sujets dont il sera question dans ce

mémoire. Cet exercice permet d'évaluer l'évolution des recherches en ce qui concerne les femmes et l'élite en Nouvelle-France.

Très peu d'historiennes se sont penchées sur le concept d'élite au féminin. Lorsqu'il est question, notamment, des grands marchands et de la noblesse, tout est axé sur les hommes. Les prochaines lignes tentent de dresser un tableau des connaissances ainsi que des lacunes que l'on retrouve en matière d'histoire des femmes de l'élite et de l'élite au féminin

1.2.1 L'histoire générale de la Nouvelle-France

L'incontournable monographie de Louise Dechêne *Habitants et marchands de Montréal au XVIIIe siècle*¹³ constitue une référence essentielle à cette recherche portant sur des femmes de la ville de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France. Cette monographie de Montréal comprend quatre sections : la population, le commerce, l'agriculture et la société. Les sections sur la population et la société m'ont été particulièrement utiles. Dechêne prend soin de dépeindre avec minutie plusieurs éléments de la vie sociale comme le nombre d'esclaves par personne, le nombre de soldats présents à Montréal, l'âge moyen au premier mariage, le taux de natalité, etc. Elle y aborde aussi le sujet des réseaux de parenté qui constituera un élément important de ma recherche. Pour elle, l'accumulation de la richesse et l'acquisition d'un statut passent par la mise en place et l'utilisation judicieuse d'un réseau familial et social.

Dans sa partie sur le monde marchand, elle s'intéresse principalement au fonctionnement du commerce des fourrures, le principal secteur économique de la colonie et la principale source de richesse des marchands locaux. Pour ce faire, elle suit la carrière de plusieurs personnages de l'époque et de leurs familles. Il est notamment question des Leber, LeMoyne, Aubert, etc. Puis, dans la dernière partie de son livre, Dechêne étudie plus spécifiquement la noblesse locale.

¹³ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIIe siècle : essai*, Montréal, Boréal, 1988, 532 pages.

Encore une fois, elle prend la peine d'explorer les cas de certaines familles, notamment les d'Ailleboust qui feront éventuellement l'objet d'une étude plus approfondie de la part de Lorraine Gadoury¹⁴. Pour Dechêne, cette noblesse coloniale est jeune dans le sens où les titres de noblesse de la plupart des familles concernées sont plus ou moins récents. Cette noblesse compte même parmi ses rangs d'anciens marchands-bourgeois de la colonie ayant obtenu leurs lettres de noblesse. Malgré l'appui de la couronne qui lui accorde de manière préférentielle des charges, des terres et des privilèges, les membres montréalais de ce groupe social ne semblent pas disposer d'un niveau de richesse et d'un niveau de vie vraiment supérieur à ceux de la roture.

Lorraine Gadoury, avec son livre *La famille dans son intimité*¹⁵, apporte une autre vision des membres de l'élite du 18^e siècle. Dans la première section de son ouvrage, elle prend le temps de décrire ce qu'elle entend par le concept d'élite. Pour elle, l'élite de la Nouvelle-France est divisée entre la noblesse et la bourgeoisie. Les nobles sont associés, entre autres, aux fonctions militaires et les bourgeois sont rattachés au commerce. Cette définition décrite par Gadoury, semble restreindre l'adhésion au monde élitair qu'aux gens exerçant une profession notable. Sachant que les femmes n'avaient pratiquement pas accès aux emplois liés à la sphère publique et encore moins à ceux se trouvant au haut de l'échelle sociale, on peut en déduire que ce concept était uniquement pour le genre masculin.

Pour appuyer sa conception élitair, Gadoury propose de faire le portrait de deux familles l'une de la noblesse et l'autre de la bourgeoisie. Celle de la famille noble correspond au cadre temporel de notre mémoire. Pour cette famille (les d'Ailleboust), l'auteur ne tient pas compte des femmes de cette famille, ne prenant que les hommes et leurs descendants en exemple; n'effleurant le sujet des filles que pour énumérer le nombre d'enfants qu'une femme a eu et leur

¹⁴ Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité: échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne au XVIII^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, 185 pages.

¹⁵ *Idem*.

sexe. Gadoury rattache comme caractéristique propre à l'élite l'écriture et la lecture. Lorsqu'elle écrit sur la richesse de cette classe, le fondement essentiel de la fortune des gens est la possession de la terre.

En ce qui concerne l'élite, certains thèmes spécifiques sont récurrents dans les diverses études. La première spécificité est celle des alliances : « Les alliances sont très importantes pour les familles de l'élite puisqu'elles participent à la formation d'un réseau où les membres des familles peuvent trouver appui et soutien¹⁶. » Les alliances matrimoniales seront d'ailleurs un élément important de notre recherche où nous analyserons entre autres l'origine sociale des conjoints et certaines clauses des contrats de mariage indicatives du statut social. La puissance des hommes est un des éléments fondamentaux, car c'est de lui que provient en bonne partie le statut futur des enfants. Selon Gadoury, la noblesse n'a pratiquement aucune liberté en ce qui concerne le choix des époux ou des épouses. Ce choix revient majoritairement aux parents qui voient dans cette alliance un avancement pour la famille ou tout simplement un gage du maintien du rang. Il ne fallait pas prendre une épouse ou un époux des classes inférieures de peur de voir le prestige de la famille diminuer. Par ailleurs, il existe divers autres types de rapprochements familiaux et sociaux dont nous devons aussi tenir compte dans notre étude, dont le marrainage. Une autre caractéristique qui semble propre aux classes supérieures est la mise en nourrice. Lorraine Gadoury en fait état en affirmant que plus de 60 % des enfants de l'élite étaient mis chez des femmes qui allaient en prendre soin jusqu'à l'âge d'environ 2 ans si la mort ne venait pas avant¹⁷. Enfin, selon Gadoury, les témoignages et les autres sources se rapportant aux femmes de l'époque sont difficiles à trouver parce qu'elles ont été absentes de la vie publique. Donc pour

¹⁶ Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIIIe siècle*, Montréal, Hurtubise, 1998, p. 28.

¹⁷ Émilie Robert, «La mise en nourrice en Nouvelle-France : l'île de Montréal, 1680-1768», mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 2011, 117 p. Ce mémoire permet une identification des groupes socioprofessionnels qui ont eu recours à ce service en se référant à ses divers tableaux.

elle, le meilleur moyen d'atteindre et de comprendre l'histoire des femmes de cette époque est de passer par l'utilisation des lettres et journaux personnels¹⁸.

1.2.2 Les travaux spécialisés sur les femmes de la Nouvelle-France

À propos du manque de sources disponibles pour l'histoire des femmes de la Nouvelle-France, Allan Greer abonde dans le même sens que les auteurs précédents même si celles-ci ont occupé parfois des rôles dans l'économie, surtout en remplaçant leur mari en voyage ou décédé, très peu de documents font état de leurs activités. Selon lui, cette omission est due au fait que, durant cette période, les activités féminines en dehors de la sphère privée étaient considérées comme anecdotiques ou temporaires. Dans son livre, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*¹⁹, Allan Greer consacre un bref chapitre d'une vingtaine de pages aux femmes de la Nouvelle-France qui s'appuie principalement sur des travaux déjà publiés et sur quelques documents d'archives de l'époque comme les témoignages des Jésuites. Tout d'abord, il entreprend une comparaison entre le droit français et le droit anglais. Cette démarche lui permet de démontrer que les femmes étaient davantage protégées sous les lois françaises, mais qu'elle n'avait pas plus de liberté sous ces lois françaises que sous les lois anglaises. Pour Greer, ces deux systèmes juridiques patriarcaux consacraient l'infériorité et la dépendance des femmes. Ensuite, cet ouvrage se penche sur les thèmes de prédilection des auteurs pour parler des femmes comme le mariage²⁰, la procréation et l'éducation des enfants.

¹⁸ Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIIIe siècle*, Montréal, Hurtubise, 1998, p. 16, 17, 51.

¹⁹ Allan Greer, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998, 165 pages.

²⁰ Dans sa section consacrée aux mariages, A. Greer avance une interprétation opposée à celle de L. Gadoury concernant la liberté du choix des conjoints dans la haute société. Ce dernier affirme en effet que les mariages arrangés n'étaient pas courants à l'époque ; que parfois les parents pouvaient s'interposer, mais que la plupart du temps les jeunes gens choisissaient qui ils voulaient pour époux.

Pour ce qui est des divers sujets en lien avec la femme mariée, la synthèse de Greer apporte peu de nouveau. Après avoir parlé de mariage, il traite des naissances, surtout du nombre d'enfants que les femmes conçoivent tout au long de leur vie. Ensuite, il nous entretient sur l'éducation de ceux-ci en prenant parfois le soin de différencier l'élite des autres classes. Ce livre traite aussi des femmes qui ont une certaine autonomie. Ce sont les veuves, les religieuses ou les femmes de commerçants. L'auteur parle en fait d'une liberté généralement plus grande pour les femmes célibataires en comparaison avec les autres; par contre, il n'est nullement question de pouvoir décisionnel. De manière générale, Greer ne sort pas des sentiers battus et réutilise les thèmes déjà exploités par d'autres auteurs avant lui pour étudier la place et le rôle des femmes dans la société de la Nouvelle-France. Cependant, dans sa section sur les femmes et la religion, il élargit le sujet en s'intéressant, en plus des vocations religieuses, à l'encadrement des femmes laïques par le clergé et à leur participation plus soutenue que les hommes dans les confréries religieuses.

Jan Noel est une historienne qui, dans son œuvre, s'est penchée sur l'histoire du genre. Elle publie en 1998, un fascicule sur *Les femmes en Nouvelle-France*²¹. Elle divise son travail en différentes sections qui englobent dans chacune d'elles une certaine portion de femmes : il s'agit des dévotes, des femmes de la noblesse, les Amérindiennes et les Filles du roi. Pour l'une des premières fois, une historienne se penche uniquement sur la noblesse féminine. Cette section va m'être particulièrement profitable, car je cherche des éléments qui pourraient me guider quant à la conceptualisation de cette haute société. Par contre, j'apporte un bémol à cette œuvre de synthèse, voire de vulgarisation scientifique, qui ne fournit pratiquement aucune référence documentaire et ne s'appuie pas sur des recherches dans les sources manuscrites. Ce choix

²¹ Jan Noel, *Les femmes en Nouvelle-France*, Ottawa, Société historique du Canada, 1998, 31 pages.

méthodologique peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un fascicule à l'intention des étudiants de 1^{er} cycle universitaire.

Dans la section sur la noblesse, l'auteur s'intéresse particulièrement à une famille, celle des Ramezay. Elle fait un peu comme Lorraine Gadoury et explique le cheminement de cette famille. Par contre, à l'inverse de Gadoury, Noël va prendre en compte l'évolution des filles de Ramezay. L'auteur aborde certains sujets centraux pour l'élite : le mariage, la mise en nourrice et le commerce. Par contre, elle pousse plus loin son analyse en affirmant que les femmes avaient aussi un rôle à jouer en politique : « Dans la vie de tous les jours, les femmes participent aux fêtes d'État et aux dîners officiels où peuvent se prendre des décisions politiques²². » C'est une des premières auteures qui sort des thèmes du mariage et des enfants en représentant les femmes comme des actrices pouvant avoir potentiellement un pouvoir décisionnel. Noël tente de démontrer que les dames ont elles aussi tenu un rôle influent dans la colonie.

Dans son texte, elle remet en perspective le travail des femmes. De nos jours, les femmes qui participent à la vie publique par la politique, leur profession et même l'armée sont des femmes libres de leur choix. Par contre, selon l'auteur, si l'on se resitue dans le contexte de l'époque, cela n'avait rien de libérateur. En effet, selon ses dires, les femmes qui exerçaient la profession de leur mari lorsqu'il était absent ou suite à un décès voyaient cette nouvelle tâche comme un fardeau de plus, plutôt que comme un privilège ou un quelconque pouvoir. Il ne faut pas confondre l'extension des responsabilités avec l'exercice du pouvoir. En fait, les femmes n'étaient pas vraiment libres dans ce choix; c'est le mari qui leur en donnait l'autorisation.

Tout au long des divers ouvrages que je viens d'énumérer ci-dessus, lorsqu'il est question de femmes commerçantes, Marie-Anne Barbel revient systématiquement en exemple. Elle a été une grande commerçante durant le Régime français. À la mort de son mari, elle décide de

²² *Ibid.*, p. 13.

poursuivre la communauté de biens et ainsi reprendre les activités du défunt. Lilianne Plamondon a publié un article, « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel »²³, qui se penche plus précisément sur la vie de cette femme. Tout au long de son récit, l'auteur fait la description d'un personnage provenant de l'élite coloniale. Elle prend bien soin de décortiquer son contrat de mariage; elle analyse ce que les Fornel / Barbel apportent dans ce mariage (objets, argent), le douaire et le préciput. Cet examen du contrat de mariage lui permet d'avancer que les époux avaient une richesse considérable, ce qui permet de constater qu'ils appartiennent à l'une des classes supérieures de la société : la bourgeoisie.

Plamondon privilégie les activités économiques dans son article, laissant très peu de place au social. Ce dernier aspect est mis de l'avant quand il est question du mariage des époux. La mise en place de réseaux est l'une des caractéristiques de ce couple : « Les invités présents au mariage le 31 décembre 1723 donnent l'image d'un réseau de relations sociales assez prestigieux²⁴. » L'utilisation de la liste des invités présents au mariage, est une autre technique permettant de cerner la présence de l'élite. Du point de vue économique, l'article décrit les activités de M. Fornel avant sa mort en précisant que Marie-Anne Barbel y participe activement. Cela permet de faire une comparaison entre ce que M. Fornel a accompli de son vivant et ce que Mme Barbel a réussi à faire par la suite.

Une autre étude a été faite sur les femmes d'affaires, mais à une échelle plus grande. Cet article est de Josette Brun²⁵. Elle a entrepris de faire l'analyse des femmes d'affaires que l'on retrouvait sur l'île Royale au 18^e siècle. Tout comme Plamondon, Brun affirme qu'il existe très peu de recherches sur le sujet (les femmes d'affaires dans la société coloniale). Au plan

²³ Lilianne Plamondon, « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 31, numéro 2, 1977 (septembre), p. 165-185.

²⁴ *Ibid.*, p. 166.

²⁵ Josette Brun, « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au 18^e siècle : le cas de l'île Royale », *Acadiensis*, volume 27, numéro 1, 1997, p. 44-66.

méthodologique, elle limite son étude à l'île Royale et plus particulièrement à Louisbourg. Pour démontrer ses hypothèses, elle reproduit différents tableaux qui informent le lecteur, par exemple, sur le nombre d'années que les veuves sont en affaires ou la profession de leur mari. Elle fait même une comparaison en dévoilant le pourcentage d'hommes et de femmes exerçant le même métier.

La Coutume de Paris est un autre élément qui revient dans les différentes recherches. Cette loi est intimement liée au mariage. Pour beaucoup d'auteurs, celle-ci donnait une plus grande liberté aux femmes que la loi anglaise. C'est probablement grâce à cela que les veuves ont pu participer amplement au commerce. On découvre avec cette recherche que la grande majorité des femmes d'affaires étaient des veuves; donc qu'elles avaient repris les affaires de leur mari. En ne vivant plus sous l'autorité de ces derniers, les femmes pouvaient désormais signer un contrat sans l'approbation d'un homme.

Après avoir lu divers ouvrages où l'on retrouve des sections ou des articles consacrés à l'histoire des femmes, j'ai choisi de porter mon attention sur deux synthèses portant sur le sujet. La première provient d'un collectif, Clio, qui regroupe quatre historiennes (Marie Lavigne, Jennifer Stoddart, Micheline Dumont et Michèle Jean). Le titre est annonciateur du contenu de l'ouvrage : *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*²⁶. Le but de ce collectif était de donner une histoire aux femmes. Ces historiennes s'intéressent aux femmes, à la manière dont elles ont vécu, de leurs comportements et des situations dans lesquelles elles ont évolué.

Ce sont les deux premiers chapitres de cette synthèse qui sont intéressants pour ce mémoire, couvrant la période de la Nouvelle-France. Encore une fois, les mêmes thèmes rattachés aux femmes sont mis de l'avant; le mariage, les enfants, le veuvage, etc. Par contre, au

²⁶ Collectif Clio ; Micheline Dumont *et al.*, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982, 521 pages.

premier chapitre, les auteurs nous expliquent qu'au début de la colonie, comme tout était à faire, les femmes ont pu sortir plus facilement des cadres traditionnels imposés par leur époque. Par contre, après cette période, l'Ancien Régime reprend sa place et relègue les femmes à leurs tâches habituelles. Ce texte donne une vision féministe de l'histoire des femmes. Les femmes qui sont venues s'établir en Nouvelle-France sont décrites comme étant extrêmement courageuses; elles allaient faire face à une vie difficile.

Dans ce même chapitre, les historiennes s'intéressent à l'élite féminine précisant que ces femmes avaient le même rôle que les autres, soit faire des enfants. Ces dames de l'élite sont, de plus, représentées comme des êtres sans pouvoir de décision que les familles utilisaient selon leur bon vouloir. Cette argumentation rejoint en quelque sorte la vision de Lorraine Gadoury en ce qui concerne les mariages arrangés par les familles de l'élite.

Le deuxième chapitre aborde principalement la question désormais classique en histoire des femmes des conditions dans lesquelles elles évoluaient et de leur infériorité par rapport aux hommes. Elles utilisent des lettres écrites par des femmes devenues presque "mythiques", dont Madeleine de Verchères ou Marie Guyart. Un peu comme Gadoury, les auteures reprennent cette correspondance pour comprendre et expliquer l'histoire des femmes. Par contre, comme à l'époque il n'y avait que l'élite qui savait écrire, cela peut amener des lacunes; il faut donc utiliser ces sources de manière critique et pertinente.

Un autre point important que m'apporte cette synthèse est l'analyse qu'elles font des religieuses. Il existait dans les communautés une hiérarchisation des sœurs. Les filles qui provenaient de la haute société (cela en grand nombre) prenaient le titre de sœur de chœur. Cela voulait dire qu'elles s'occupaient de l'éducation, des soins aux malades et pouvaient aspirer à occuper des postes importants. Les autres sœurs, celles qui venaient des autres classes sociales prenaient le titre de sœurs converses. Elles étaient en quelque sorte les servantes des premières;

elles s'occupaient du ménage, de faire la cuisine, bref de la besogne féminine. Il existe donc une hiérarchisation entre les femmes, dans ce cas-ci, chapeauté par l'Église.

La deuxième synthèse, portant uniquement sur l'histoire des femmes, est celle de Denyse Baillargeon : *Brève histoire des femmes au Québec*²⁷. Plus récente que la première, cette synthèse ressemble à celle réalisée par le collectif Clio, mais à certains égards seulement. Tout d'abord, ces deux livres couvrent le même espace-temps, soit la période allant du Régime français jusqu'à nos jours. L'auteure mentionne d'entrée de jeu que ce groupe (les femmes) est hétérogène. Il est important de différencier certains groupes de femmes afin de mieux les comprendre.

Le premier chapitre est celui qui aborde la période qui est la plus intéressante pour ce mémoire. Comme l'indique le titre du livre (brève), cette section fait un peu moins d'une trentaine de pages. Il y est notamment question des femmes de l'élite. Les idées de l'historienne rejoignent celles du collectif Clio. En effet, pour celle-ci le premier rôle que doit jouer une épouse de l'élite est de faire des enfants afin de perpétuer la lignée familiale. L'avantage dont elles bénéficient en comparaison avec la majorité des femmes est qu'elles n'ont pas à faire les corvées quotidiennes, ce sont les domestiques qui s'en chargent. Elles ont le devoir d'entretenir des relations sociales avec des personnages influents afin de faire progresser la situation familiale.

Pour Denyse Baillargeon, il y a un domaine où l'on peut faire abstraction de la classe sociale des femmes, c'est en ce qui concerne leur fonction numéro un, soit la procréation. Mettre au monde des enfants, à l'époque de la Nouvelle-France, est ce qui rassemble toutes ces femmes, peu importe leurs origines sociales, à la seule exception des célibataires qui sont presque toutes des religieuses. Cette courte synthèse permet de consolider les connaissances acquises sur les premières femmes d'origine européenne dans la vallée laurentienne.

²⁷ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, 281 pages.

1.2.3. L'apport de l'histoire sociale des institutions à l'histoire des femmes

La thèse de Jean-René Thuot « D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865) »²⁸ m'a permis de me familiariser avec la prosopographie comme approche méthodologique privilégiée dans l'étude des élites. À partir de cette méthode, Thuot entreprend de faire le portrait social d'un ensemble d'hommes occupant des charges publiques dans sa région. Pour ce faire, il utilise diverses sources primaires, notamment les : [...] greffes de notaires dont les contrats de mariage et les inventaires après-décès, les registres d'état civil, les biographies et autres ouvrages d'histoire locale [...]»²⁹. Pour ce mémoire, j'utilise sensiblement les mêmes documents. De plus, cet auteur démontre bien que l'appartenance des individus à un même groupe élitair n'est pas simplement liée à des facteurs comme la profession ou la richesse, mais qu'il faut aussi chercher du côté des relations entre les gens, des réseaux qui se construisent.

Dans sa conclusion, Thuot avance une théorie intéressante selon laquelle il existe une production et une reproduction de l'élite au sein des institutions. Ce phénomène serait relié aux mécanismes de recrutement pour les postes de pouvoir. Cette thèse avance des éléments qui soutiennent l'hypothèse de ce mémoire en ce qui concerne l'importance d'appartenir à une organisation particulière pour ainsi s'assurer un certain prestige et statut social. Pour l'auteur, cela est primordial; c'est en quelque sorte une forme de privilège et de représentation sociale. Pour appuyer son argumentation, il prend entre autres l'exemple de la fabrique, une institution locale chargée de l'administration temporelle des paroisses. Ce regroupement d'hommes se rapproche en quelque sorte de mon objet d'étude qu'est la confrérie de la Sainte-Famille, composée pour sa part exclusivement de femmes. La fonction de marguillier était ouverte au

²⁸ Jean-René Thuot, « D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865) », thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 2008, 275 pages.

²⁹ *Ibid.*, p. 100.

public, mais ce n'est pas tout le monde qui y avait accès. À l'instar d'autres historiens, Thuot démontre qu'être marguillier était prestigieux pour un homme dans son village ou à la ville. En prenant en compte cette conclusion, je peux aspirer à démontrer que les femmes détenant des postes de direction au sein de la confrérie de la Sainte-Famille se distinguaient des autres femmes de la colonie.

Au-delà de ce prestige, l'auteur décrit la fabrique comme étant un lieu de pouvoir. Au début de la colonisation, la Nouvelle-France n'avait pas mis en place de pouvoir local, s'appuyant plutôt sur un pouvoir centralisé. La fabrique devenait, au niveau paroissial, un lieu où les hommes pouvaient avoir un certain pouvoir décisionnel. L'auteur fait la démonstration de l'influence de cette institution : « Il n'en demeure pas moins qu'en Nouvelle-France, la fabrique paroissiale s'imposa donc comme la première institution locale représentative³⁰. » Qu'en est-il d'une institution composée de femmes comme la confrérie de la Sainte-Famille?

À ce sujet, la thèse de Brigitte Caulier³¹ est indispensable pour bien comprendre les objectifs, la structure et le fonctionnement de la confrérie de la Sainte-Famille, ainsi que la place et le rôle des femmes qui en sont les officières. L'auteure, dans sa thèse de doctorat, a entrepris l'étude de trois confréries, dont celle des dames de la Sainte-Famille. Cette historienne m'a fourni plusieurs éléments de base utiles; mais, contrairement à ma recherche qui se déroule uniquement sur la période du Régime français, Caulier couvre environ deux siècles et demi.

Au plan méthodologique, cette recherche m'a guidée dans ma recherche sur la confrérie de la Sainte-Famille. Les sources utiles à l'étude de cette institution féminine se retrouvent dans les dépôts d'archives de la Compagnie Saint-Sulpice de Montréal et celle de la Fabrique Notre-Dame de Montréal. Dans ces fonds d'archives, on retrouve la liste des noms des dames qui ont

³⁰ *Ibid.*, p. 47.

³¹ Brigitte Caulier, « Les confréries de dévotion à Montréal du 17^e au 19^e siècle », thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1986, 586 pages.

œuvré dans les rangs de la confrérie. Ce document m'est indispensable pour identifier le statut social des femmes et les liens qu'elles pouvaient entretenir avec les autres femmes membre de la confrérie. Dans ces fonds, on retrouve divers documents qui précisent la nature de la confrérie; il y a des registres de délibérations et les cahiers personnels de certains directeurs. Pour l'historienne, le document principal est le grand registre du directeur M. François Chèze (1727). Dans ce document, on retrouve une description de la fondation de la confrérie et une liste des consoeurs et leur date d'entrée. Ces documents constituent la matière première de ma recherche; c'est autour de ces informations que j'ai bâti ce mémoire. Par la suite, l'auteure effectue une analyse du recrutement des dames de la confrérie en s'intéressant à leur âge, à leur statut matrimonial, au nombre d'années de leur mariage, etc. Elle poursuit en relevant le statut socioprofessionnel de leurs maris.

Cette thèse décrit en partie le fonctionnement de la confrérie féminine. Selon l'auteure, le rôle majeur des femmes était d'être des modèles pour les autres femmes. Elles avaient donc une influence sur la société au niveau moral. La participation était officiellement ouverte à toutes, mais on remarque que quelques exigences devaient être remplies; par exemple, les femmes devaient avoir un comportement moral exemplaire (conformément à la doctrine catholique). On refuse les femmes trop jeunes ou trop vieilles ainsi que les pauvres. Donc, officieusement, il y avait une sélection des membres. Ce refus d'accepter des femmes peut aussi être un indice de groupe élitaire. L'auteur avance, se basant uniquement sur le statut socioprofessionnel des maris, que l'on retrouvait comme membres de la confrérie des dames de la haute société montréalaise.

1.3 La problématique de cette étude

Les divers ouvrages de la section précédente m'ont informé sur les différents courants d'idées qui ont orienté la recherche scientifique au Québec concernant les deux principaux

thèmes de ce mémoire : les femmes et les élites. Ils m'ont ainsi aidé à mieux définir l'objectif de cette recherche et à en baliser la démarche méthodologique. Jusqu' à présent, peu de chercheur(e)s ont tenté de sortir de thèmes traditionnels féminins que sont la famille (étudiée par le biais du mariage, des naissances, de la soumission à l'autorité patriarcale) pour analyser la présence des femmes dans la sphère publique. Souvent, les historiennes qui s'y aventurent se plaignent justement du manque de recherches sur le sujet ou tout simplement du manque de sources. Sur la question des élites, un certain consensus se dégage de l'historiographie de la Nouvelle-France. Les membres de l'élite étaient d'abord définis par le biais de l'appartenance à deux principaux groupes sociaux : la noblesse ou la bourgeoisie marchande coloniale. Le statut socioprofessionnel, la richesse, le niveau de vie et le comportement démographique constituaient par ailleurs des marqueurs distinctifs majeurs de ces deux classes dans la colonie. L'appartenance à des réseaux familiaux et sociaux et la présence à l'intérieur d'instances institutionnelles ont permis d'élargir la manière d'appréhender cette définition des élites et d'illustrer certaines stratégies de représentation permettant d'affirmer son statut devant les autres membres de la société. Cependant, en ce qui concerne la période étudiée dans ce présent mémoire, le concept d'élite reste seulement une notion appliquée aux hommes. À aucun moment, il n'a été question d'une élite au féminin, même lorsqu'il s'agit des religieuses ou des veuves.

La thèse de Brigitte Caulier a aussi constitué un ouvrage essentiel pour définir l'objectif et la démarche de cette recherche portant sur les femmes actives dans la confrérie de la Sainte-Famille. Au plan méthodologique, c'est la thèse de Thuot qui m'est indispensable, en m'enseignant les rudiments pour réaliser une recherche prosopographique.

Ces divers travaux en histoire des femmes, des élites et des institutions m'ont amené sur de nouvelles pistes de recherches qui donnent de l'amplitude à ma problématique. Ils m'ont d'abord permis de constater une carence évidente concernant la conception et la représentation de

l'élite dans l'histoire des femmes pour la période de la Nouvelle-France. C'est en partie pour combler un peu cette lacune que j'ai entrepris ce mémoire sur les dames officières de la confrérie de la Sainte-Famille. Cette recherche n'a pas la prétention de couvrir toutes les dimensions du concept d'élite, mais elle vise à vérifier si les femmes montréalaises du XVIIIe siècle disposaient d'un lieu de socialisation, de représentation et de distinction permettant d'affirmer, les unes par rapport aux autres, leur statut social et leur prestige.

Les femmes de l'élite de la Nouvelle-France disposaient sans doute de plusieurs lieux différents de socialisation, de représentation et de distinction. La recension et l'étude de la totalité de ces lieux dans lesquels elles évoluaient représentant un projet trop complexe et surtout trop long pour ce mémoire, j'ai donc choisi de privilégier l'étude d'une seule institution. De là découle le choix de faire une recherche sur une confrérie exclusivement féminine, celle des dames de la Sainte-Famille. À partir de ce moment, j'ai axé ma problématique sur l'idée, l'hypothèse voulant que cette confrérie était un lieu où se regroupait au moins une partie des femmes de l'élite montréalaise du XVIIIe siècle.

CHAPITRE 2

LE STATUT SOCIAL DES DAMES DE LA SAINTE-FAMILLE

Dans ce second chapitre, j'analyse les origines socioprofessionnelles des pères ainsi que des conjoints des dames de la Sainte-Famille dans la perspective de les situer dans l'échelle sociale. J'utilise ensuite la valeur des douaires préfix et des préciputs dans les contrats de mariage comme des indicateurs du statut social des dames et de leurs conjoints. Je termine enfin ce chapitre sur le statut social en abordant le sujet des naissances et de la mortalité infantile pour vérifier la présence de comportements démographiques élitaires.

2.1 Le milieu d'origine

À l'époque de la Nouvelle-France, le statut social d'une famille³² passait par le chef de celle-ci. L'idéologie patriarcale³³ guidant alors la société, le chef de famille était sans contredit l'homme. C'est dans cette optique que les femmes étaient généralement identifiées au statut de leur mari, de leur père ou de toute autre personne du genre masculin qui en avait la responsabilité. Donc, de la naissance jusqu'au mariage, les jeunes filles possédaient le même rang que celui de leur père. Si la majorité des femmes du 18^e siècle se mariaient, celles qui demeuraient célibataires conservaient le titre paternel au moins jusqu'à la mort de leur père, voire jusqu'à leur décès. Prendre époux signifiait alors pour plusieurs femmes d'intégrer une nouvelle situation sociale. Dans la majorité des cas, les familles s'arrangeaient pour que leurs filles maintiennent leur statut ou profitent d'une ascension sociale par des alliances avantageuses pour la famille³⁴. Les femmes

³² Par famille, il est ici question de famille nucléaire, ce qui signifie un couple composé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant.

³³ Doctrine selon laquelle la femme doit être soumise à l'homme.

³⁴ Par famille, il est ici question de la famille au sens large du thème. Celle d'une communauté d'individu ayant des liens de parenté (ex. : cousine, tante, grand-mère, nièce, etc.).

qui convolaient en justes noces acquéraient ainsi le statut de leur nouveau conjoint ; mais elles conservaient souvent aussi, au moins en partie, le capital social lié à leur antécédent familial.

2.1.1 La profession du père

Dans cette première section, il est question du statut socioprofessionnel des pères des officières de la confrérie de la Sainte-Famille. Leurs métiers et leurs fonctions sont importants dans la définition du statut social. Dans la majorité des cas, bien qu'il y ait divers facteurs, c'est la naissance, la carrière et la fortune qui déterminaient le rang dans la société coloniale. Puisque ce présent mémoire cherche à démontrer la présence de l'élite au sein d'une institution, il est pertinent de considérer la situation familiale d'origine et, donc, le milieu social dans lequel ces 54 dames ont évolué avant de prendre époux.

Grâce à l'utilisation de deux principaux outils de recherche³⁵, il m'a été permis de retrouver les statuts socioprofessionnels de 40³⁶ des 48 pères de famille des 54 officières de la confrérie. À la suite du dépouillement de ces sources, trois catégories de statuts ou de métiers ressortent plus nettement de ce groupe; elles sont liées à l'armée coloniale, au commerce et à l'artisanat. En effet, sur ces 40 pères, dix individus comptant chacun une seule fille parmi les officières de la confrérie, ont occupé des postes au sein de l'armée coloniale dont un comme gouverneur, sept comme officiers³⁷ et deux comme simples soldats. Parmi les officiers, on note une forte présence de capitaines avec quatre individus ayant détenu ce plus haut grade dans leur

³⁵ Registre de la population du Québec ancien / Programme de recherche en démographie historique (PRDH) et le Dictionnaire biographique du Canada en ligne.

³⁶ Il faut comprendre par ce chiffre que certaines dames avaient le même père en commun. C'est le cas pour les Lemoine, Lecompte Dupré, Lemire, Nafrechou et Gaultier de Varennes, ce qui donne un total de 48 pères. De plus, sur ces 48 pères des dames, je n'ai été en mesure de recueillir aucune information satisfaisante sur la profession principale des pères de 8 d'entre elles ; ce sont les Magnan Lespérance, Foucher Faucher, Pépin Laforce, Gatineau Duplessis, Letendre, Rivard Lavigne, Pion Fontaine et Philippe Étienne.

³⁷ Il existait une hiérarchie au sein des officiers militaires. En simplifiant les différents paliers, on retrouvait au haut de l'échelle le gouverneur, ensuite le major, le capitaine, le lieutenant et finalement l'enseigne.

carrière; le reste du groupe étant composé d'un major, d'un lieutenant et d'un officier³⁸ dont il est impossible de retracer plus précisément leur fonction. Huit autres individus, pères de 12 officières, ont été identifiés comme marchand, trafiquant ou bourgeois³⁹, tandis que sept hommes, pères de huit officières, peuvent être classés comme étant des artisans ou des hommes de métier. Plus de la moitié des pères se retrouve ainsi dans ces trois principales catégories.

Les métiers ou statuts rattachés à l'administration publique⁴⁰ et à l'agriculture⁴¹ rassemblent chacun six pères comptant six filles officières dans la confrérie. En ce qui concerne le premier groupe, j'ai divisé cet ensemble en deux entités différentes correspondant à leur place appréhendée dans la hiérarchie sociale de l'époque : les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires ont occupé des fonctions de prestige au sein du pouvoir colonial ou local (juge royal, conseiller et procureur général du conseil souverain), tandis que les fonctionnaires ont exercé des emplois subalternes au service du roi (garde du corps du roi, garde-magasin du roi et huissier royal). De plus, les pères des dames qui ont occupé des fonctions de haut fonctionnaire provenaient des grandes familles de la colonie : les Aubert de la Chesnaye, Fleury Deschambault et Ruelle d'Auteuil.

Parmi les derniers pères dont le statut socioprofessionnel a été identifié, on compte un seigneur appartenant à la petite noblesse coloniale, Claude Robutel Saint-André, seigneur de Lanoue de l'Île-Saint-Paul, et deux membres des professions libérales dont le premier greffier et notaire de Ville-Marie, Jean Saint-Père, et le chirurgien Antoine Forestier. Ce dernier a entre

³⁸ Il s'agit d'Antoine Pecaudy de Contrecoeur qui est venu en Nouvelle-France en tant qu'officier dans le régiment Carignan-Salières en 1665. F, Grenier, « Pecaudy De Contrecoeur, Antoine », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/pecaudy_de_contrecoeur_antoine_1F.html

³⁹ Je reprends ici la définition de Marcel Trudel « [...] tout ceux qui, sans être de la noblesse, pratiquent le commerce, œuvrent dans la fonction publique, sont rentiers du sol ou détiennent le patronat. » Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, p. 132.

⁴⁰ Tout travail en lien avec l'administration de la colonie : les conseillers, le greffier royal, le garde-magasin, etc.

⁴¹ Ceux qui exploitent la terre pour subvenir à leurs besoins.

autres exercé sa profession à l'Hôtel-Dieu de Montréal dès 1681, soit 39 ans après la fondation de l'établissement par Jeanne Mance. Il s'était entendu avec l'institution et un autre chirurgien, Jean Martinet de Fonblanche, pour effectuer, à tour de rôle, une visite de l'hôpital tous les trois mois afin de soigner les malades. Pour ce travail, il percevait 75# par année. Durant sa longue carrière, jusqu'à sa mort en 1717, Forestier a été appelé à plusieurs reprises comme expert, apposant sa signature sur de nombreux documents officiels de l'époque⁴².

Les huit pères au statut social indéfini sont les hommes qui n'ont guère laissé de traces documentaires. Pour certains, les données socioprofessionnelles ne sont tout simplement pas présentes, tandis que pour les autres, il y a un manque de précision; c'est notamment le cas de Pierre Pépin Laforce, père de Marie-Madeleine. En effet, on sait que ce dernier a été un personnage important dans la colonie, car on retrouve actuellement son nom pour désigner une rue dans la ville de Trois-Rivières. On le décrit dans sa notice biographique comme un explorateur, trafiquant de fourrures, etc., mais les sources que nous avons utilisées n'ont jamais précisé sa profession ou ses fonctions, à l'exception de la mention dans quelques documents de capitaine de milice. Ces renseignements n'étaient pas négligeables, mais pas suffisamment précis pour les fins de cette étude.

Pour cette recherche, je me suis jusqu'à présent intéressée à la profession des pères la plus souvent mentionnée dans les sources ou, sinon à la plus importante pour déterminer leur statut social. Ceci dit, lors du recensement de leurs statuts ou de leurs professions, certains hommes sont identifiés de façon diverse. En général, on remarque une ascension professionnelle, par exemple un officier militaire qui, au départ, est enseigne et qui, par la suite, devient lieutenant,

⁴² Boissonnault, Charles-M. « Forestier, Antoine », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/forestier_antoine_2F.html (page consultée le 22 avril 2014)

capitaine ou major. On retrouve le même schéma pour les marchands, comme c'est le cas d'Isaac Nafrechou, père de Marguerite et Françoise, qui a été pendant un temps habitant et meunier avant de devenir marchand, puis bourgeois.

Tableau 2.1
Statuts socioprofessionnels des pères des officières de la Sainte-Famille

Statut socio-professionnel	Autres statuts socioprofessionnels pour les individus d'un même groupe									
	Statut principal	Nombre de filles officières	Officier militaire	Seigneur	Marchand	Bourgeois	Aubergiste	Artisan	Habitant	Soldat et sous-officier
Gouverneur ¹	1	2	1	1						
Officier militaire	7	7		2	1					
Haut-fonctionnaire ²	3	3		2						
Seigneur	1	1								
Marchand	7	11				3		1	2	
Bourgeois	1	1								
Professions libérales ³	2	2								
Fonctionnaire ⁴	3	3			1					
Artisan ⁵	7	8			1	1	1			2
Habitant	6	6								
Soldat ⁶	2	2								
Indéfini	8	8								
Total	48	54	1	5	3	4	1	1	2	2

1. Le gouverneur de la colonie ou les gouverneurs des villes de la Nouvelle-France sont recrutés parmi les officiers militaires de la métropole et de la colonie.

2. Ce groupe comprend les individus qui ont détenu des charges ou occupé des fonctions majeures dans l'appareil administratif ou dans l'appareil judiciaire de la colonie.

3. Ce groupe comprend les notaires, médecins, chirurgiens et arpenteurs.

4. Ce groupe comprend des individus qui ont détenu des charges ou occupé des fonctions subalternes dans l'appareil administratif ou dans l'appareil judiciaire des villes ou de l'État.

5. Ce groupe comprend les artisans boutiquiers et les hommes de métier.

6. Ce groupe comprend les simples soldats et les sous-officiers.

Certains pères des dames ont ainsi détenu un statut et occupé un ou des emplois autres que leur statut socioprofessionnel principal. C'est le statut de seigneur qui revient le plus fréquemment comme déclaration secondaire avec cinq pères dans cette catégorie. Ce nombre pourrait s'avérer en dessous de la réalité étant donné que nous n'avons pas consulté les sources permettant d'effectuer un relevé systématique des propriétaires seigneuriaux en Nouvelle-France. Les mentions de bourgeois, au nombre de quatre, constituent la seconde catégorie de déclarations secondaires de statuts socioprofessionnels des pères de nos dames. Cette mention était accordée le plus souvent aux hommes d'un âge avancé possiblement à la retraite; ceux que l'on qualifiait ainsi de bourgeois étaient des hommes avec un certain statut social ayant mené, dans leur champ d'activité respectif, une carrière respectable et possédant une certaine aisance matérielle. Les autres catégories dans lesquelles on retrouve les pères des dames sont de moindre importance. Ce sont des groupes contenant entre un et trois individus; il s'agit d'officiers militaires, de marchands, d'un aubergiste, d'un artisan, d'habitants et de soldats ou sous-officiers.

Pour compléter cette section, j'analyse les résultats obtenus sur les statuts socioprofessionnels des pères en les mettant en lien avec les postes occupés par les dames au sein de la confrérie. Cela permettra de découvrir s'il y a une corrélation entre le prestige de certaines fonctions et le milieu social d'origine des dames. En plus, j'aborderai une dimension essentielle du statut social dans les sociétés d'Ancien Régime, soit l'appartenance à la noblesse, le second ordre de la société⁴³. Notons que, dans cette section, le nombre total de femmes ayant un père exerçant telle ou telle profession est plus élevé que celui du nombre total de pères, car certains hommes ont eu plus d'une fille dans la confrérie de la Sainte-Famille.

⁴³ L'ancien régime divisait la société en trois classements différents nommés ordre. Le premier ordre est le clergé, le deuxième la noblesse et le troisième le tiers état.

La majorité des professions prestigieuses⁴⁴, par exemple les officiers militaires, les marchands et les hauts fonctionnaires sont davantage reliés à la fonction de supérieure. En effet, la charge de supérieure est associée à un certain prestige, car la plupart des dames l'ayant exercée provenait d'une famille au statut social élevé. L'analyse de la situation de leur mari confirmera cette hypothèse. Seulement une supérieure provient d'une famille d'habitant : Dame Marie-Catherine-Anne Lorrain. Les filles des officiers militaires sont les plus fortement représentées au niveau de la charge de supérieure : soit 34,6 % des femmes ayant occupé la plus haute fonction de la confrérie. Par ailleurs, toutes les filles d'officier militaire⁴⁵, qui ont été officière dans la confrérie, ont atteint cette fonction de supérieure. Plus bas dans la hiérarchie militaire, deux filles de simples soldats⁴⁶ ont occupé le poste de dames de charité, soit une fonction de moindre importance dans la confrérie⁴⁷.

Le monde du commerce est également très représenté parmi les pères des supérieures de la confrérie où les sept⁴⁸ cas relevés comptent pour 26,9 % dans cette catégorie d'officières. Après les supérieures, les filles de marchands sont principalement présentes parmi les trésorière⁴⁹ et les instructrices. La dernière fille de marchand se retrouve dans l'office d'assistante, tandis que les dames de charité ne comptent aucune fille de marchand.

⁴⁴ Dans les tableaux 2.1, 2.2, 2.3 et 2.5, les statuts socioprofessionnels sont inscrits selon leur rang présumé dans la hiérarchie sociale. Le classement débute par le statut de gouverneur et se termine avec le métier de simple soldat. Les postes et les statuts prestigieux sont habituellement ceux qui se retrouvent entre la mention de gouverneur et celle de fonctionnaire.

⁴⁵ Dans ce groupe, deux dames ont le même père : Marie-Madeleine et Marie-Renée Gaultier de Varennes.

⁴⁶ Marie-Catherine Compain Lespérance et Thérèse Poirier Lajeunesse.

⁴⁷ Par moindre importance, je fais ici référence au statut du poste. Il faut convenir qu'être dame de charité comportait moins de responsabilités que d'être la supérieure ou la trésorière. Par contre, obtenir une fonction au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille était en lui-même prestigieux. Ces femmes (dame de charité) n'ont pas été des membres inactifs, elles ont par ailleurs été nommées à cette charge.

⁴⁸ Dans ce groupe, deux hommes ont plusieurs filles. C'est le cas de Jean Lemoine avec trois filles et de Louis Lecompte Dupré avec deux filles.

⁴⁹ Isaac Nafrechou est le père d'une supérieure et d'une trésorière.

Tableau 2.2
La plus haute fonction occupée par une femme dans la confrérie de la Sainte-Famille et le statut socioprofessionnel principal de son père

Catégories des officières de la confrérie de la Sainte-Famille	Statut socioprofessionnel principal du père												total
	Gouverneur	Officier	Haut fonctionnaire	Seigneur	Marchand	Bourgeois	Prof. libérales	Fonctionnaire	Artisan	Habitant	Soldat	Indéterminé	
Supérieure	2	7	3		7		1	1	4	1		3	29
Assistante				1	1		1			1		1	5
Trésorière					2				4	2			8
Dame de la Charité								1		1	2	2	6
Instructrice					1	1		1		1		2	6
Total	2	7	3	1	11	1	2	3	8	6	2	8	54

Pour ce qui est des autres professions de prestige, le schéma est sensiblement le même que pour les officiers et les marchands. En effet, l'ensemble des femmes (12 cas) issues de familles dont le père a été gouverneur, officier militaire ou haut-fonctionnaire ont atteint la charge de supérieure. Parmi les haut-fonctionnaires, les activités exercées sont diverses : juge royal, procureur général au Conseil souverain de Québec et conseiller au Conseil supérieur.

En ce qui concerne les filles d'artisans, on les retrouve aussi en grand nombre dans l'office de supérieure ex æquo avec les trésorières. Sur 8 cas, on dénombre 4 dames pour chacune de ces deux différentes charges. Pour ce qui est des supérieures, ce sous-groupe de pères artisans

compte un taillandier, un charpentier, un boulanger et un tailleur d'habit⁵⁰. Parmi ceux-ci, le charpentier Jean Lemire a également été identifié comme bourgeois ; ce qui suggère la reconnaissance d'un certain statut social. Cette concentration au niveau de la fonction de supérieure et de trésorière n'est pas sans lien avec la place des femmes au sein de la famille artisanale. La majorité de celles-ci, comme les femmes de marchands, ont participé activement au métier de leur mari soit en s'occupant de leur boutique, qui se trouvait généralement à même leur maison, en tenant les livres de comptes ou tout simplement en ayant elles-mêmes leur propre commerce comme cabaretière. Ces femmes possèdent souvent un bagage en matière de gestion d'où le lien étroit avec la fonction de supérieure et la trésorerie.

Puis, vient l'une des dernières professions, selon son rang présumé de la hiérarchie sociale, de la Nouvelle-France : les habitants. Notons néanmoins la présence d'au moins une fille d'habitant dans chaque catégorie d'officières de la confrérie pour un total de six dames; cette profession est la seule à être présente dans tous les offices occupés par les dames. Les offices de supérieure et d'assistante comptent seulement une fille originaire de ce milieu social. Comme les fonctions d'institutrice et de dame de charité sont de moindre importance, on aurait pu croire que c'est dans ces catégories qu'on en retrouverait le plus. C'est toutefois le poste de trésorière qui en compte le plus grand nombre avec deux.

À partir des données du tableau 2.1 et 2.2, on peut voir que l'importance de la fonction des dames au sein de la confrérie est en partie liée à leur origine sociale. Près des deux tiers des supérieures (19 dames sur 29) de la confrérie ont eues un père ayant occupé des professions ou des métiers de prestige (gouverneur, officier militaire, haut-fonctionnaire et marchand), dont les plus dominants sont reliés aux fonctions de gouverneur et d'officier dans l'armée coloniale. Par

⁵⁰ Joseph Parent, Jean Lemire, Jean-Baptiste Trullier Lacombe et Jean-Baptiste Pouget Grisdelin ont tous eu le statut de maître en lien avec leur profession.

contre, c'est aussi dans la charge de supérieure où l'on retrouve le plus de pères de différentes catégories de statuts socioprofessionnels; les pères se répartissent dans 9 des 11 professions relevées. Les métiers des pères des autres officières sont plutôt concentrés dans des catégories spécifiques. L'occupation principale du père des assistantes et des instructrices se concentre dans quatre emplois distincts, et dans trois en ce qui concerne les trésorières et les dames de charité. Aucune des dames ayant occupé l'une de ces quatre charges n'avait un père qui faisait partie des officiers militaires et des hauts fonctionnaires. Afin de conclure cette section sur le statut social des pères des dames, je prends aussi en compte les titres éventuels de noblesse⁵¹ qui leur ont été attribués.

J'ai repéré les pères des dames appartenant à la noblesse grâce à deux outils de recherche. Le premier est la thèse de Lorraine Gadoury⁵². En effet, cette dernière, a identifié et comptabilisé tous les nobles du Canada sous le Régime français: les nobles venus s'y installer, ceux qui ont seulement séjourné et, enfin, ceux qui ont reçu leurs lettres de noblesse dans la colonie. Le deuxième est le Registre du *Programme de recherche en démographie historique*⁵³. Il faut aussi mentionner que la majorité des officiers militaires étaient choisis parmi la noblesse. De ces sources, j'ai détecté 12⁵⁴ nobles sur les 48 pères des dames de la Sainte-Famille.

D'après ce chiffre, le quart environ des pères des officières de la confrérie faisaient partie de la noblesse coloniale. Cette proportion est extrêmement élevée si on la compare au

⁵¹ Dénomination d'une dignité, d'une charge ou d'une fonction. Titre honorifique.

⁵² Lorraine Gadoury, *Comportements démographiques et alliances de la noblesse de la Nouvelle-France*, thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1988, 392 pages.

⁵³ Dans certains registres comme les actes de baptêmes, on retrouve les termes "écuyer" ou "chevalier" qui sont les mots utilisés par les notaires pour désigner les gens provenant de la noblesse. Par contre, il faut rester prudent, car à certains moments les gens utilisaient ces désignations sans en avoir réellement le droit. C'est pour cela que j'ai croisé les sources. J'ai rejeté toute personne dont le nom n'était pas inscrit sur les listes de Lorraine Gadoury.

⁵⁴ Jacques-Alexis Fleury Deschambault, Antoine Pecaudy de Contrecoeur, René Gaultier de Varennes. Michel Godefroy de Linctot Dutor, François-Madeleine Ruette Dauteuil, Christophe Dufrost Lajemmerais, Jean-Paul Legardeur St-Pierre de Repentigny, Clément Lériger Laplante, Charles Petit de Villiers, François Aubert de la Chesnaye, Daniel Migeon de Branssat de La Gauchetière et Étienne Robbert.

pourcentage de nobles en Nouvelle-France qui, selon Marcel Trudel, atteignait quelque 3,2 % de la population de la colonie à la fin du XVIIe siècle⁵⁵. Cependant, ce pourcentage est sans aucun doute beaucoup plus élevé dans la ville de Montréal qui est l'un des lieux de concentration des élites et du pouvoir dans la colonie. Lorsque l'on analyse de plus près ces gens de la noblesse, on constate que sur les 12 hommes trouvés, 11 sont des pères de supérieures. D'après ce résultat, je peux donc affirmer que près d'une femme sur 2⁵⁶ ayant occupé le poste de supérieure provient d'une famille de la noblesse. Ces nobles occupent tous des emplois au sein de l'armée coloniale et de l'administration publique (hauts fonctionnaires). Le douzième homme détenant le titre de noble dont la fille n'a jamais atteint l'office de supérieure est Étienne Roberth⁵⁷. Sa fille, Marie-Élisabeth-Isabelle (Madame Bégon), a été instructrice ainsi que dame de charité au sein de la confrérie. Son père est le premier de sa lignée à détenir un titre de noblesse. D'après Lorraine Gadoury, il aurait reçu ses lettres de noblesse en 1690, l'année où il s'embarqua, avec son frère Urbain, pour la Nouvelle-France. Son cheminement professionnel débute en France, au Havre, en tant que procureur du roi. Puis, après son arrivée dans la colonie, M. Roberth décroche le poste de secrétaire du commissaire de la Marine au Canada qui était alors occupé par Louis Tantouin de La Touche. Puis, en 1692, soit deux ans après son arrivée en Nouvelle-France, il est nommé par l'intendant Bochart Champigny garde-magasin du roi. Il occupa ensuite ce poste pendant 39 ans. Durant son mandat, Étienne Roberth réussit à diversifier ses activités en se faisant accorder la permission de tirer profit du magasin du roi qui se situait juste à côté de son propre magasin. Cet homme jouissait d'une place considérable dans la société montréalaise. Ce statut fut

⁵⁵ Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, p. 121.

⁵⁶ J'ai dénombré 12 dames dont le père était membre de la noblesse sur 22 pères dont on connaît la profession principale (en ce qui concerne la charge de supérieure).

⁵⁷ Aussi connu sous le nom d'Étienne Roberth de La Morandière. Donald J. Horton, « Roberth De La Morandière, Étienne », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/roberth_de_la_morandiere_etienne_3F.html

consolidé par sa nomination en tant que marguillier de la paroisse de Notre-Dame en 1711. Son fils, Louis-Marie-Joseph Robbert, prit sa relève en devenant à son tour garde-magasin du roi. Par ailleurs, cette noblesse a été renforcée par le mariage de ses deux filles avec des nobles⁵⁸.

En recoupant toutes les informations liées au statut socioprofessionnel des pères⁵⁹ des dames de la Sainte-Famille, plusieurs éléments confirment une présence élitaire (d'après les professions exercées par les pères des officières) au sein de la confrérie. Dans un premier temps, 60 % des pères des officières exerçaient une profession ou détenaient une fonction au sommet de la hiérarchie sociale en lien avec le roi (officiers militaires, et hauts fonctionnaires civils) et le commerce. Une minorité seulement (17,1 %) de ces pères appartenaient au milieu artisanal, malgré le fait que les artisans et les hommes de métier étaient largement présents dans la société montréalaise de l'époque. Cette concentration de l'élite est davantage marquée en fonction des postes occupés par les dames de la confrérie. C'est dans l'office de supérieure, charge la plus importante de la communauté, que l'on retrouve la plus grande concentration de pères exerçant des professions de prestige. En effet, dans ce groupe, plus des trois quarts des pères exerçaient une profession ou un métier relié au monde du commerce, de l'administration publique et de l'armée coloniale. Cette concentration est bien moindre dans tous les autres offices de la confrérie. La notoriété des supérieures est renforcée par leur appartenance à la noblesse. Déjà, les membres de la Sainte-Famille comptent beaucoup de pères nobles et les dames issues de la noblesse se concentrent presque uniquement dans la plus haute charge de la confrérie : 11 femmes d'origine noble sur 12 ont été supérieures. Cette première section sur l'origine familiale des officières démontre une forte dimension élitaire au sein de la confrérie de la Sainte-Famille.

⁵⁸ Marie-Élisabeth-Isabelle épousa Claude-Michel Bégon, neveu de l'intendant, et Geneviève épousa Jean-Baptiste Legardeur petit-fils de Charles Legardeur de Tilly, gouverneur de Trois-Rivières et membre du Conseil souverain. Céline Dupré, « Robbert de la Morandière, Marie-Élisabeth (Marie-Isabelle) (Bégon de La Cour) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/robbert_de_la_morandiere_marie_elisabeth_3F.html

⁵⁹ Seulement ceux avec un statut défini.

Pour valider ces résultats, j'entreprends dans la deuxième section de reprendre le même cheminement en ce qui concerne les conjoints de ces dames en plus d'analyser leurs contrats de mariage.

2.2. Le statut matrimonial

2.2.1. Le statut professionnel du mari

Pour cette nouvelle section, j'ai utilisé les mêmes outils de recherche que dans la première partie. J'ai pu ainsi découvrir que les 54 dames de la confrérie de la Sainte-Famille ont eu un total de 65 conjoints. À cette époque, il n'est pas rare que les femmes se remarient plusieurs fois. Dans ce cas précis, 10 femmes⁶⁰ ont eu plus d'un mari; ce qui représente 18,5 % de l'échantillon.

Attardons-nous d'abord à l'âge de ces femmes au moment du remariage. D'après Josette Brun⁶¹, il était beaucoup plus difficile de justifier une nouvelle union pour les femmes après leur période de fertilité; cette étape prenait fin, en général, au début de la quarantaine. Elle affirme aussi qu'il était même assez difficile de se remarier après avoir franchi le cap des trente ans. Pour nos dames devenues veuves, la moyenne d'âge au remariage est de 41 ans. Ce chiffre est donc particulièrement élevé pour l'époque. De ce fait, on peut avancer que ces mariages n'étaient pas conclus dans un objectif de procréation et d'établissement familial, mais qu'ils constituaient plutôt une manière pour ces femmes de maintenir leur niveau de vie ou de consolider une alliance : deux horizons conciliables avec le monde élitair. De plus, un autre élément ressort concernant le veuvage de nos dames. En effet, 64,8 % des dames de la Sainte-Famille sont

⁶⁰ Sur ces 10 femmes, 9 ont eu 2 maris et une 3 maris.

⁶¹ Josette Brun, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIIIe siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, 185 pages.

décédées en étant veuves. La moyenne d'âge de ces femmes au veuvage définitif⁶² est de 53,6 ans. Lorsque l'on compare ce chiffre avec la moyenne d'âge au décès qui est de 71,7 ans, on constate qu'il y a environ 18 ans entre le moment où les femmes deviennent veuves et leur décès. Cela représente plus du quart de leur vie. Dès ce moment (veuvage), elles pouvaient donc à leur tour gérer les biens familiaux, reprendre le commerce de leur mari, signer des contrats, etc. Pour que ces femmes n'envisagent pas de remariage, elles devaient vraisemblablement pouvoir se débrouiller sans aide masculine ou elles n'ont tout simplement pas trouvé un nouveau conjoint. La valeur des biens hérités de leur famille ou de leur époux devait être suffisamment importante pour qu'elles puissent jouir de leur autonomie. Ce dernier élément peut aussi être associé au monde des gens aisés.

Comme mentionné au début de cette partie, j'ai dénombré 65 hommes ayant été mariés aux dames de la Sainte-Famille. J'ai pu identifier la profession de 54⁶³ d'entre eux. À l'image des résultats obtenus au sujet des professions des pères, ce sont les métiers et les professions liés à l'armée et au commerce qui dominent les statuts socioprofessionnels des conjoints des dames. En effet, 21 de ces hommes qui représentent 38,9 % de l'ensemble des conjoints ont occupé un poste d'officier au sein de l'armée coloniale aux divers échelons de la hiérarchie : majors, capitaines, lieutenants, enseignes de vaisseau ou simple soldat. La majorité de ces hommes ont reçu diverses promotions tout au long de leur service. Cette ascension professionnelle est très bien illustrée par le mari d'Agathe de Saint-Père, Pierre Legardeur de Repentigny. Sa carrière militaire débute en tant que petit officier; par la suite, il devint tour à tour enseigne dans les troupes de la marine,

⁶² Il est question de veuvage définitif dans le sens où certaines femmes ont eu plusieurs épisodes de veuvage dans leur vie ; j'ai donc pris l'âge de leur dernière période de veuvage.

⁶³ Les 11 hommes n'ayant aucun statut principal sont : Noel Leblanc, Henri-Charles Desjardins Derupallay Gonneville, Charles Demers Dessermans, Jean-Baptiste Gobelin St-Mars, Philippe Leduc, Laurent Tessier Lavigne, Jean-François-Xavier Pelletier, Pierre Auger, Alexis Picard, Jean Serre et Louis Ducharme.

lieutenant réformé, lieutenant en pied, garde-marine et, finalement, capitaine dans les troupes de la marine.

Certains maris ont suivi des parcours plus hétéroclites au sein de l'armée coloniale; c'est notamment le cas de Gédéon de Catalogne, mari de Marie-Anne Lemire. Cet homme a combiné tout au long de sa vie, différentes professions comme la cartographie, l'arpentage et l'ingénierie, exerçant souvent ces professions en lien avec l'armée. Selon Frederick J. Thorpe⁶⁴, de Catalogne devait probablement avoir reçu, dans sa jeunesse, des enseignements ou une formation en mathématique ou en géométrie. Il arrive dans la colonie au début des années 1680 en tant que soldat et arpenteur. Pour obtenir diverses promotions, de Catalogne dut d'abord se convertir au catholicisme, car il était de foi protestante. C'est ainsi qu'il devient officier de la Marine. Durant ces mandats, il surveillait la construction des fortifications. Tout au long de ces années, il s'est forgé une bonne réputation d'ingénieur si bien qu'on lui a proposé d'entreprendre la construction du canal de Lachine. Malheureusement, à la suite de mauvais calculs topographiques, la construction de ce canal fut abandonnée. C'est en 1723 qu'il reçoit le grade de capitaine, ainsi que le commandement d'une compagnie en service à Louisbourg.

Pour ce qui est des métiers liés au commerce, ils arrivent au deuxième rang, avec 16 individus regroupant 29,6 % des conjoints des dames. Certains de ces conjoints ont occupé, outre leur activité principale, des charges importantes dans la colonie; c'est notamment le cas de Jacques-Pierre Pommereau, mari de Françoise Nafrechou, qui a été capitaine de milice à Montréal et d'Étienne Volant Radisson, mari de Geneviève Letendre, qui a cumulé plusieurs charges civiles. Issu d'une famille marchande, Volant Radisson, a exercé diverses activités au cours de sa vie même si le commerce est toujours demeuré sa principale occupation. À la fin du

⁶⁴ F. J. Thorpe, « Catalogne, Gédéon (de) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/catalogne_gedeon_2F.html

17^e siècle, en tant qu'arpenteur du roi, il entreprit de faire des relevés cadastraux de l'île de Montréal et ses environs, tout en s'occupant de négoce dans cette même ville. Il a aussi rempli les fonctions de garde-magasin à Détroit. Cet homme devait avoir acquis un statut social enviable, car, dans les documents relatant la fin de sa carrière, Étienne Volant Radisson est identifié comme colonel dans le corps de milice de Montréal ainsi que receveur de la Compagnie des Indes Occidentales.

Les deux plus importantes catégories, les officiers militaires et les marchands, constituent ainsi plus des deux tiers (68,5 %) des conjoints de nos dames offcières de la confrérie. Contrairement aux pères des dames⁶⁵, il n'y a aucun mari de l'échantillon qui exerce un métier en lien avec l'administration publique (haut fonctionnaire et fonctionnaire). Par conséquent, ce sont les professions d'artisans qui arrivent en troisième position, avec 13 cas. Les professions libérales constituent, avec trois individus seulement, l'avant-dernière catégorie socioprofessionnelle des conjoints. Ces trois individus ont évolué dans le même secteur puisqu'il est question d'un médecin, d'un chirurgien et d'un chirurgien major. Je n'ai pas inclus Charles-Joseph Feltz (chirurgien major), mari de Marie-Ursule Aubert de la Chesnaye, dans la catégorie des officiers, car il ne soignait pas uniquement les militaires, mais aussi les civils. En effet, peu de temps après son arrivée aux environs de 1740, il a été à la solde des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal puis de celles de Québec. Il obtient le titre de chirurgien major de la ville de Montréal en 1742 et poursuit sa collaboration avec l'Hôtel-Dieu en plus de l'Hôpital Général. Les habitants constituent la dernière catégorie avec un seul conjoint : Gilbert Desautels Lapointe, époux de Marie-Charlotte Philippe Étienne.

⁶⁵ Cette catégorie de professions arrive en 3^e place.

Tableau 2.3
Statuts socioprofessionnels des conjoints des officières de la Sainte-Famille
(l'ensemble des unions)

Statut Socioprofessionnel Des conjoints	Statut Principal	Autres statuts socioprofessionnels pour les individus d'un même groupe									
		Gouverneur	Officier militaire	Seigneur	Marchand	Bourgeois	Prof. libérales	Artisan	Habitant	Soldat	Journalier
Gouverneur	2		2								
Officier militaire	16			1							
Seigneur	-										
Marchand	16					4	1	1	1		
Bourgeois	-										
Professions libérales	3										
Artisan	13				2			1		1	1
Habitant	1										
Soldat	3							1			
Journalier	-										
Indéfini	11										
Total	65		2	1	2	4	1	3	1	1	1

Pour mieux comprendre l'importance de la profession des maris des dames, je poursuis cette analyse en liant les statuts socioprofessionnels déclarés des époux aux offices occupés par leur femme dans la confrérie. Encore une fois, comme dans la section sur le statut socioprofessionnel des pères, ce sont les métiers et les statuts plus prestigieux qui sont associés à la charge de supérieure. Les officiers militaires incluant le gouverneur et les marchands forment à

eux seuls 80 % (24 sur 30) des conjoints des supérieures⁶⁶. Parmi les dames officières ayant épousé un officier militaire, un peu plus du deux tiers (13 sur 18) occuperont la fonction la plus prestigieuse de la confrérie. La supérieure Jeanne-Charlotte Fleury Deschambault⁶⁷ représente bien la dominance des dames de la haute société à cet office. En effet, elle épouse en premières noces un capitaine de la Marine, François Verrier Drusson, puis en secondes noces un des personnages les plus importants de la colonie, Pierre Rigaud de Vaudreuil⁶⁸, le dernier gouverneur général de la Nouvelle-France. Pratiquement même son de cloche du côté des marchands; sur les 16 époux recensés dans cette catégorie, 11 sont des conjoints de supérieures. Ainsi, en combinant les données de la section sur les pères et de la section des époux, on constate une forte concentration (plus de 80 %) de femmes dont le père ou le mari ont exercé des métiers situés dans les plus hauts échelons sociaux.

Pour ce qui est des autres charges de la confrérie, les assistantes sont-elles aussi dominées par les officiers de l'armée coloniale ? Sur cinq conjoints dont la profession a été retracée, trois⁶⁹ sont des officiers militaires (major, capitaine et lieutenant). Pour les trésorières, l'analyse permet de dénombrer le métier de neuf maris. Dans ce groupe, quatre⁷⁰ ont fait partie de l'armée coloniale, mais seulement un comme officier et les trois autres comme simples soldats. Par ailleurs, ce sont des femmes associées au commerce (2 conjoints) et à l'artisanat (3 conjoints), connaissant sans doute la tenue des livres de compte, qui sont les plus nombreuses à occuper cette fonction.

⁶⁶ Pour cette section, je n'utilise que les maris dont le statut principal a été identifié.

⁶⁷ Cette femme est la première supérieure (1724) de cet échantillon.

⁶⁸ Pierre Rigaud de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, est le fils de Philippe Rigaud de Vaudreuil qui a aussi été gouverneur général de la Nouvelle-France au début du 18^e siècle. W. J. Eccles, « Rigaud De Vaudreuil De Cavagnial, Pierre de, marquis de Vaudreuil », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud_de_vaudreuil_de_cavagnial_pierre_de_4F.html

⁶⁹ Il s'agit de Constant Marchand de Lignery, de François de Gannes de Falaise et de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes.

⁷⁰ Il s'agit de Marc-Antoine Desjardins de Rupallay, de Michel Kerle Larocque, de Pierre Noel Lavigueur et de Pierre Auger Desnoyers.

Enfin, c'est dans l'office des dames de charité que l'on retrouve l'unique conjointe d'un habitant. Toutes les autres professions des maris des femmes qui ont occupé cette charge sont liées au milieu artisanal. On ne retrouve d'ailleurs aucun mari ayant exercé un métier qualifié de prestigieux chez les dames de charité. Elles sont, avec les institutrices, les seules à ne pas compter d'époux parmi les marchands ou les officiers militaires à l'exception d'une institutrice qui est la conjointe d'un gouverneur, c'est-à-dire d'un dirigeant normalement choisi parmi les officiers.

Tableau 2.4
La plus haute fonction occupée par une femme dans la confrérie de la Sainte-Famille et le statut socioprofessionnel principal de ses conjoints

Catégories des officières de la confrérie de la Sainte-Famille	Profession ou statut principal du conjoint										Total
	Gouverneur	Officier	Marchand	Bourgeois	Professions libérales	Artisan	Habitant	Soldat	total	Indéterminé	
Supérieure	1	12	11		3	3			30	5	35
Assistante		3	1			1			5		5
Trésorière		1	2			3		3	9	1	10
Dame de la Charité						5	1		6	2	8
Institutrice	1		2			1			4	3	7
Total	2	16	16	0	3	13	1	3	54	11	65

À la lumière de ces résultats, la profession du mari a un lien évident avec la charge occupée par leur épouse au sein de la confrérie de la Sainte-Famille. La fonction de supérieure est largement dominée par des femmes dont les conjoints ont des professions prestigieuses d'officiers militaires ou de marchands. Dans la hiérarchie de la confrérie, les assistantes arrivent

en second, et suivant une logique élitaire, on y enregistre une forte présence d'épouses d'officiers militaires et la conjointe d'un marchand. Pour leur part, les trésorières se sont mariées en majorité avec des hommes exerçant une profession favorisant souvent l'apprentissage, par leur épouse, de la tenue d'un livre de compte. Le seul office à suivre un peu moins ce raisonnement est celui des instructrices. Avant-dernière charge de la confrérie, c'est dans ce groupe que l'on retrouve la femme du deuxième gouverneur⁷¹. Quant aux dames de charité, la majorité des époux proviennent du monde artisanal.

Pour conclure cette section sur le statut socioprofessionnel des époux, je prends en compte, comme dans le cas des pères, leurs titres de noblesse que j'ai vérifiés à partir des mêmes outils⁷² de repérage que pour les titres de noblesse des pères. Je mets ensuite en évidence les liens entre cette appartenance à la noblesse et les diverses charges occupées par les dames dans la confrérie. Sur les 65 époux identifiés, 20 sont des nobles. Il y a donc 30,8 % des époux des officières de la confrérie qui sont de descendance noble ou qui ont obtenu leurs lettres de noblesse. Tout comme dans le cas des pères, ce pourcentage est extrêmement élevé si on le compare à la place occupée par la noblesse dans la société coloniale. Cette appartenance à la noblesse est particulièrement importante chez les supérieures de la confrérie. Sur les 20 conjoints nobles recensés, on en compte 15 ayant épousé des femmes qui ont occupé cette fonction. Pour cette même fonction, près d'une femme sur deux⁷³ (42,9 %) a eu un conjoint noble. Cette concentration de nobles démontre une fois de plus le statut élevé du poste de supérieure.

⁷¹ Il s'agit de Claude-Michel Bégon, frère de Michel Bégon intendant en Nouvelle-France qui a été gouverneur de Trois-Rivières. Donald J. Horton, « Bégon De La Cour, Claude-Michel », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/begon_de_la_cour_claude_michel_3F.html

⁷² Lorraine Gadoury, *op. cit.*, et PRDH.

⁷³ On dénombre 35 maris pour l'ensemble des supérieures entre 1724 et 1760.

Pour ce qui est des autres épouses de nobles, on en retrouve trois⁷⁴ parmi les assistantes; ce qui est notable compte tenu du fait qu'il n'y a que cinq époux recensés dans ce groupe. Les deux dernières conjointes de nobles sont une trésorière⁷⁵ et une instrutrice. Le mari de l'instrutrice, Claude-Michel Bégon est un personnage notable de l'histoire de la Nouvelle-France, tout comme sa femme Marie-Élisabeth-Isabelle Roberth⁷⁶. Celui-ci provenait d'une des familles de robe les plus puissantes de l'administration de la marine. Son frère, Michel, est l'un des intendants les plus réputés de la colonie. Ce dernier s'était opposé au mariage de son frère, car, selon lui, sa future épouse n'était pas de rang assez élevé pour sa famille; même son de cloche chez les Bégon de France. Enfin, les dames de charité sont la seule catégorie où l'on ne retrouve aucun mari détenant le titre de noble.

Nos données sur les statuts socioprofessionnels des pères et des conjoints des officières appuient l'hypothèse d'une forte présence élitaires dans la confrérie de la Sainte-Famille. Les officières comptent tout d'abord une majorité de filles et d'épouses d'hommes dont les professions se situent au sommet de la hiérarchie sociale : gouverneurs, hauts fonctionnaires et surtout officiers militaires ou marchands. De plus, cette concentration élitaires est concentrée dans la charge la plus prestigieuse de la confrérie, celle de supérieure. Pour poursuivre l'étude de cette question, je me pencherai dans les prochaines sections sur d'autres facettes pouvant confirmer, infirmer ou nuancer le statut élitaires des dames de la confrérie : la valeur des douaires et des préciputs dans les contrats de mariage et, enfin, certains comportements démographiques dont le nombre d'enfants et la mortalité infantile.

⁷⁴ Il s'agit de Constant Marchand de Lignery, de François Deganne Falaise et de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes.

⁷⁵ La trésorière en question est Anne Lemire et son mari est Marc-Antoine Desjardins de Rupallay.

⁷⁶ Mieux connue sous le nom de Madame Bégon, elle a laissé de nombreuses lettres qui ont été l'objet et la source de plusieurs recherches historiques. Céline Dupré, « Roberth de la Morandière, Marie-Élisabeth (Marie-Isabelle) (Bégon de La Cour) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/roberth_de_la_morandiere_marie_elisabeth_3F.html

2.2.2 Les contrats de mariage : Le douaire et le préciput

En Nouvelle-France, le code de lois civiles en vigueur était la Coutume de Paris⁷⁷. Ce code touchait à une multitude de facettes de la vie sociale, dont les règles relatives au mariage. Parmi ces règles, je ciblerai deux clauses du contrat de mariage pouvant contribuer à une évaluation du statut social des dames de la confrérie et de leurs conjoints : le douaire préfix et le préciput. Même si ces deux éléments du contrat de mariage ne constituaient pas le reflet direct de la richesse du nouveau couple, ils ont souvent été employés comme des indicateurs du statut social des conjoints au moment de leur union.

Dans un premier temps, lorsque les gens de l'époque s'épousaient, ils entraient en communauté de biens à moins d'indications contraires dans leur contrat de mariage (c'est ce que prévoyait la Coutume de Paris) ; c'est-à-dire que les conjoints mettaient en commun leurs biens meubles et leurs conquêts immeubles acquis durant le mariage ainsi que leurs dettes mobilières contractées avant ou pendant le mariage. La rédaction d'un contrat de mariage permettait aux conjoints d'inclure diverses clauses avantageant soit l'épouse, le mari ou les deux à la fois pourvu qu'elles ne fussent pas contraires aux règles de la Coutume.

Les deux conjoints pouvaient ainsi s'entendre sur l'exclusion de leurs dettes dues avant le mariage et sur la possibilité pour chacun de soustraire d'une succession éventuelle, avant le partage des biens, à titre de préciput, un montant forfaitaire et des effets personnels comme des armes, des bijoux, des livres, des vêtements et même certains meubles. La Coutume de Paris

⁷⁷ «La coutume de Paris désigne à l'origine le droit civil qui s'exerçait dans la prévôté et vicomté de Paris, mais l'esprit qui l'animait se retrouvait dans la plupart des coutumes du bassin Parisien. Réformée en 1579-1580, elle comprenait 362 articles qui se répartissaient en seize titres traitant, en particulier, des fiefs, des censives et des droits seigneuriaux ainsi que de la communauté de biens entre époux, des donations, des testaments, et, enfin, des successions. La coutume de Paris avait été introduite en Nouvelle-France dès 1627 par la Compagnie des Cent-Associés. En 1664, l'édit de création de la Compagnie française des Indes en a fait le droit commun de toutes les colonies françaises. Elle a donc été appliquée non seulement en Nouvelle-France, mais aussi dans les Antilles et dans les îles de l'océan Indien.» François-Joseph Ruggiu, « Coutume de Paris », dans *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-187/Coutume_de_Paris.html#.VTkjTUtBmdB

accordait par ailleurs à l'époux la gestion des biens du couple ; elle prévoyait en contrepartie certaines clauses visant à protéger l'épouse, dont la possibilité de renoncer à une succession déficitaire, et elle lui accordait un avantage financier éventuel lors du partage des biens, le douaire. Ce douaire était seulement au bénéfice de l'épouse; c'était un avantage ou une donation que le mari accordait à sa femme advenant son décès ou la séparation légale des biens de la communauté pour cause de faillite ou autrement. Il existait deux formes de douaire ; le douaire coutumier⁷⁸ et le douaire préfix⁷⁹. La nature facilement quantifiable du douaire préfix et du préciput en fait ainsi deux indicateurs privilégiés pour l'histoire sociale parmi les nombreuses informations disponibles dans les contrats de mariage.

⁷⁸ Le douaire coutumier était celui que l'on donnait automatiquement avec la signature du contrat de mariage ; s'il n'y avait pas la mention d'un quelconque douaire, c'est le coutumier qui prédominait. Selon Dominique Boily, ce douaire permettait à la veuve de posséder l'usufruit de la moitié des héritages que le mari possède au jour du mariage et de ceux qu'il reçoit durant le mariage. Dominique Boily, « Les contrats de mariage : étude de la pratique notariale sur l'île de Montréal de 1700 à 1740 », mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 1999, p. 52.

⁷⁹ Le douaire préfix devait être stipulé dans le contrat de mariage. Selon Dominique Boily, ce douaire est une rente ou une somme de deniers qui se prend sur les biens propres du mari, sinon sur la part de la communauté. Cette somme était prélevée avant le partage de l'héritage entre l'épouse et les enfants du défunt. *Ibid.*, p. 53.

Tableau 2.5
Valeur moyenne et médiane des douaires et des préciputs des dames
selon le statut socioprofessionnel de leurs conjoints

Statuts	Douaires			Préciputs		
	Nombre de cas	Valeur moyenne (en livres)	Valeur médiane (en livres)	Nombre de cas	Valeur moyenne (en livres)	Valeur médiane (en livres)
Officier militaire	11	5227	4500	12	1517	1500
Marchand	10	2970	2500	10	840	800
Professions libérales	2	1750	[1750]	1	500	[500]
Artisan	8	1088	1000	9	483	300
Habitant	1	800	[800]	1	200	200
Soldat	2	1150	[1150]	2	450	[450]
Indéfini	9	844	600	8	344	300
Total	43	2560	1500	43	821	500

Grâce à l'utilisation du programme *Parchemin*⁸⁰, j'ai réussi à retrouver des contrats de mariage pour 51 des 65 unions concernant les dames de la confrérie. Sur ces 51 contrats, j'ai dénombré 45 actes où la valeur d'un douaire préfix était inscrite et lisible et 43 actes pour le préciput⁸¹. Dans deux contrats de mariage, les maris ont toutefois consenti, à titre de douaire préfix, des rentes viagères annuelles de 300 # et de 1500 # dont la valeur est difficilement comparable avec des montants forfaitaires à payer à la veuve, sur la part des biens du mari ou de ses héritiers⁸². Notre analyse quantitative sur la valeur des douaires préfix des dames de la confrérie, comme pour les préciputs, portera donc sur 43 mentions.

⁸⁰ Parchemin est une plate-forme contenant un répertoire informatisé de minutes notariales du Québec ancien (1635-1784).

⁸¹ La valeur des deux indicateurs, le douaire préfix et le préciput était illisible dans l'un des contrats. La valeur du douaire préfix était manquante ou illisible dans cinq autres contrats et la valeur du préciput, dans sept contrats distincts.

⁸² La rente viagère annuelle de 300# a été consentie à titre de douaire préfix par Jacques-Pierre Daneau Demuy, un officier militaire, à Louise-Geneviève Ruette D'Auteuil, la fille de François-Madeleine, ancien procureur au Conseil souverain (BANQ, notaire Michel Lepailleur Laferté, le 28 janvier 1725 : contrat de mariage) tandis que la rente viagère annuelle de

À l'époque de la Nouvelle-France, le douaire moyen se situait entre 300 et 600 livres⁸³. Pour ce qui est des dames de la confrérie, la moyenne se situe à 2 560 # et la médiane à 1 500 #, ce qui est extrêmement élevé par rapport à la norme des douaires accordés dans la plupart des contrats de mariage en Nouvelle-France. Parmi nos dames, le plus bas douaire préfix, de 300 #, appartient à Marie-Thérèse Rivard dite Lavigne dont nous n'avons pu identifier le statut socioprofessionnel de l'époux, tandis que le douaire le plus imposant, de 12 000 livres, a été consenti par François-Marie Marchand de Lignery, un officier militaire, à Marie-Thérèse Migeon de Branssat de La Gauchetière⁸⁴. Pour les gens faisant partie de la haute société, les douaires consentis aux épouses étaient habituellement assez considérables. En effet, selon Louise Dechêne⁸⁵, les marchands déboursaient entre 1 000 et 2 000 livres, tandis que les douaires consentis par des officiers militaires s'élevaient de 4 000 à 6 000 livres. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux de notre corpus. La valeur moyenne et médiane des douaires des dames de la confrérie, selon le statut professionnel de leurs conjoints, montre effectivement une forte différenciation sociale de leurs conventions matrimoniales (voir tableau 2.5). Le niveau de leurs douaires préfix respecte la place respective des catégories socioprofessionnelles dans la hiérarchie sociale de l'époque. Chez les officiers militaires, la valeur moyenne des douaires consentis aux dames de la confrérie est de 5 277#, et la valeur médiane de 4 500#. Chez les marchands, à 2 970# et 2 500# respectivement, les valeurs moyenne et médiane des douaires des dames sont moins considérables; mais elles demeurent également très élevées. Ces valeurs sont beaucoup moins élevées dans les autres catégories socioprofessionnelles, mais elles restent tout

1 500# est de Charles-Michel Bégon de la Cour, officier militaire et frère de l'intendant, à Marie-Élizabeth-Isabelle Roberth de la Morandière [BAnQ, notaire Michel Lepaillleur Laferté, 16 décembre 1718 : contrat de mariage].

⁸³ Dominique Boily, « Les contrats de mariage : étude de la pratique notariale sur l'île de Montréal de 1700 à 1740 », mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 1999, p. 110.

⁸⁴ Marie-Thérèse Rivard Lavigne et Pierre Auger [BAnQ, notaire Arnould-Balthazar Pollet, 29 août 1734 : contrat de mariage] ; Marie-Thérèse Migeon de Branssat de La Gauchetière et François-Marie Marchand de Lignery [BAnQ, notaire Jean-Baptiste Adhémar dit St-Martin, 18 janvier 1738 : contrat de mariage]

⁸⁵ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle : essai*, Montréal, Boréal, 1988, p. 421.

de même au-dessus de 1000# chez les dames de la confrérie ayant épousé des professionnels ou des artisans. Sur les 43 douaires préfix de nos dames, 33 (77 %) sont de 1000 livres et plus; de ce groupe, 13 (30%) sont de 4000 livres et plus. Les 11 officiers militaires et les 10 marchands de notre corpus ont tous consenti des douaires préfix de 1000# et plus, avec des montants de 4000# et plus pour 10 des 11 officiers, ainsi que 3 des 10 marchands.

Un autre élément du contrat de mariage à prendre en considération est le préciput⁸⁶. Cette clause n'est pas exclusive aux femmes, elle agit aussi bien dans le cas des hommes. Donc, le montant prévu, dans le contrat de mariage, est décidé par les fiancés ou leurs parents. Je n'ai pas trouvé de moyenne pour la ville de Montréal. Par contre, Josette Brun⁸⁷ établit à 300 livres et moins le préciput pour la ville de Québec et les régions rurales de la Nouvelle-France. Dans notre échantillon de 43 cas, la valeur moyenne est de 821# et la valeur médiane de 500#, des montants nettement plus élevés que la moyenne présentée par Brun. C'est le contrat de mariage de Marie-Élisabeth-Isabelle Roberth, et de Claude-Michel Bégon, officier militaire et frère cadet de l'intendant de la Nouvelle-France, Michel Bégon, qui prévoit le préciput le plus imposant du corpus, avec 3000 #⁸⁸. Ceci n'est guère étonnant compte tenu du fait que son mari provient d'une famille de la vieille noblesse. Le plus bas préciput est de 100# ; c'est la somme choisie par le couple de Marie-Catherine Jolivet Lépine et de son deuxième mari Jean-Baptiste Prevost Provost⁸⁹. En faisant abstraction de ces extrêmes, la majorité des préciputs oscillent entre 500 et 1000 livres. Les valeurs moyenne et médiane des préciputs respectent le même ordre dans la

⁸⁶ « [...] le préciput est : un avantage consistant en meubles, ou argent, que le survivant des conjoints prend en pays coutumier, en vertu d'une stipulation expresse, sur toute la masse de la communauté, hors part, sans diminution de ce qui lui doit revenir des biens restants de la communauté.» Dominique Boily, *op. cit.*, p. 55.

⁸⁷ Josette Brun, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIIIe siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 64.

⁸⁸ Marie-Élisabeth-Isabelle Roberth et Claude-Michel Bégon [BANQ, notaire Michel Lepailleur de Laferté, 16 décembre 1718 : contrat de mariage].

⁸⁹ Marie-Catherine Jolivet Lépine et Jean-Baptiste Prevost Provost [BANQ, notaire Joseph-Charles Rimbault de Piedmont, 8 janvier 1730 : contrat de mariage]

hiérarchie sociale que les douaires préfix. L'écart entre les diverses catégories socioprofessionnelles est toutefois moins considérable pour le préciput, une convention matrimoniale pouvant favoriser les deux conjoints lors du partage éventuel des biens.

2.2.3. L'âge au mariage

Par ailleurs, d'autres éléments qui ne sont pas de nature économique peuvent aussi nous renseigner sur le statut de ces dames; l'âge au mariage en est un de ceux-là. En effet, l'âge au premier mariage n'était pas le même dans les différentes couches sociales de la société. Dans leurs recherches respectives, Danielle Gauvreau et Lorraine Gadoury rapportent des moyennes similaires concernant l'âge au premier mariage qui oscillent, pour les femmes du 17^e siècle, entre 19 et 20 ans et, au 18^e, entre 22 et 23 ans.⁹⁰ Pour les hommes, l'âge moyen au mariage ne change pas d'un siècle à l'autre et se situe autour de 27,5 ans. Pour ce qui est des gens de la noblesse ou de la bourgeoisie marchande, les mariages étaient célébrés environ deux ans plus tard que la moyenne générale de la population⁹¹. Les femmes nobles convolent vers 24 ans pour les 17^e et 18^e siècles tandis que les hommes se marient à 29 ans au 17^e siècle et à 31, 5 ans au 18^e. Ces unions étaient conclues plus tardivement au sein de l'élite pour plusieurs raisons, dont le fait que les familles aisées attendaient la meilleure alliance possible, surtout pour leurs filles, tandis que les garçons prenaient le temps de bien amorcer leur carrière militaire ou commerciale.

Pour ma part, je n'ai pas constaté de différences flagrantes entre l'âge moyen au premier mariage des femmes de la confrérie selon leur appartenance sociale. La moyenne d'âge au premier mariage des dames de la Sainte-Famille est de 22,3 ans, se situant entre les moyennes

⁹⁰ Danielle Gauvreau, *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Sylvie Dépatie dir., Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 40.; Lorraine Gadoury, « Comportements démographiques et alliances de la noblesse de la Nouvelle-France », thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1988, p. 142.

⁹¹ Lorraine Gadoury, « Les nobles en Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, numéro 34, 1993, p. 30.

présentées par Gauvreau et Gadoury pour l'ensemble de la population et pour la noblesse. Cependant, en retenant seulement les dames officières issues de la noblesse, l'âge au premier mariage est de 22,8 ans, soit un peu plus élevé que l'ensemble du groupe et se rapprochant ainsi un peu de la moyenne de la noblesse calculée par les deux auteures. Puis, en rassemblant les mariages selon le siècle (17^e et 18^e), on constate que ces dames ne faisaient en aucun cas exception. Pour le 17^e siècle, la moyenne d'âge est de 20,4 ans et pour le 18^e, de 23,2 ans. Par contre, l'âge au premier mariage des maris de ces dames est tout à fait conforme au comportement élitaire. En effet, la moyenne d'âge au premier mariage de ces hommes est de 29,4 ans (de 29,2 ans pour le 17^e et de 29,6 ans pour le 18^e siècle); ce qui est supérieur de près de deux ans à la moyenne générale. En reprenant le même exercice ci-dessus, l'âge moyen des maris de ces dames appartenant à la noblesse est de 31,2 ans. Pour cet aspect de leur vie, les dames de la confrérie de la Sainte-Famille n'ont pas un comportement typique de l'élite de la société coloniale; mais leurs conjoints, oui.

2.2.4. Les enfants

Mettre au monde des enfants, est selon plusieurs historiens (outre la production de la nourriture et les tâches ménagères), la tâche première des femmes de l'Ancien Régime. En effet, à cette époque, la grande majorité de ces dames n'avaient pas accès à une éducation de haut niveau ni à la possibilité d'exercer une profession. Leur rôle se situait plutôt dans la sphère domestique; elles se définissaient par leurs activités familiales. Pour le collectif Clio⁹² ainsi que

⁹² Collectif composé de quatre femmes, Marie Lavigne, Jennifer Stoddart, Michèle Jean et Micheline Dumont. Ces quatre femmes ont toutes une formation en histoire. Collectif Clio ; Micheline Dumont *et al.* *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982. 521 pages.

pour Denyse Baillargeon⁹³, le point commun de toutes les femmes laïques du Canada sous le Régime français était de « faire des bébés »; cela, peu importe leur statut social.

Lorsque l'on analyse de plus près ces naissances, on remarque une légère différence entre les couples provenant de l'élite (noblesse et bourgeoisie) et ceux des autres couches de la société. Les femmes provenant de la haute société mettaient au monde plus d'enfants que leurs consoeurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. La plus répandue est celle de la mise en nourrice. Selon Émilie Robert⁹⁴, une large proportion des familles de l'élite avait recours aux services d'une nourrice pour leurs nouveau-nés. À la naissance du nourrisson, ces parents le confiaient à une dame (généralement du monde rural) qui allait en prendre soin durant les premières années de son existence. Cela avait pour résultat, pour la mère, d'atténuer les effets contraceptifs de l'allaitement; ces femmes redevenaient donc fertiles plus rapidement.

Dans l'ensemble de la société coloniale, la moyenne d'enfants par femme se situait aux environs de sept naissances viables⁹⁵ aux 17^e et 18^e siècles. Par contre, dans l'une de leurs recherches⁹⁶, Hubert Charbonneau, Yves Landry et Lorraine Gadoury divisent les femmes en trois ensembles; celles du monde rural, du monde urbain et celles qui ont vécu à la ville et à la campagne (mixte). Leurs résultats diffèrent d'un ensemble à l'autre. Pour ce mémoire, j'ai combiné les chiffres obtenus pour le monde urbain (5,3) et mixte (8,2). J'ai donc laissé de côté les femmes rurales. Cela s'explique par le fait que cette recherche se base plutôt sur des femmes ayant habité la paroisse Notre-Dame-de-Montréal, c'est-à-dire dans un milieu urbain ou périurbain. J'ai conservé l'ensemble mixte, car je n'ai aucune certitude que ces dames soient

⁹³ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012. 281 pages.

⁹⁴ Émilie, Robert, *La mise en nourrice en Nouvelle-France : l'île de Montréal, 1680-1768*, mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 2011, 117 pages.

⁹⁵ Les enfants nés à terme, peu importe le temps de vie.

⁹⁶ Hubert Carbonneau, Lorraine Gadoury et Yves Landry, « Démographie différentielle en Nouvelle-France : villes et campagnes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 38, numéro 3, 1985, p. 357-378.

demeurées toute leur vie dans la ville même. Suite à cela, nous obtenons donc une moyenne de 6 à 7 enfants par femme. Pour sa part, Louise Dechêne avance plutôt le chiffre de 5,6 enfants⁹⁷ par femme à Montréal pour le 18^e siècle. Elle se base sur les études de Jacques Henripin qui recensa l'ensemble des familles complètes⁹⁸ et incomplètes de la ville. À la lumière de ces résultats, on peut conclure que les femmes de la ville de Montréal ont mis au monde en moyenne six enfants durant leur vie.

Pour ce qui est de l'échantillon des 54 dames de la Sainte-Famille, elles ont eu en moyenne 8 enfants durant leur vie féconde. Ces femmes se situent donc légèrement au-dessus de la moyenne. Par contre, lorsque l'on compte uniquement les naissances des dames d'origine noble soit par leur père ou par leur mari, cette moyenne fléchit à 6,1 enfants. Cependant, il faut noter que dans cet ensemble (noblesse), on retrouve 20 femmes dont 3 (5 pour l'ensemble des dames de la confrérie) qui n'ont eu aucun enfant. En faisant abstraction de ces cas, la moyenne d'enfants par femme noble féconde s'élève à 7,2 enfants. À la suite de ces résultats, on constate que les femmes de la confrérie ont eu tendance à avoir plus d'enfants (1,2 à 2 de plus) que la moyenne coloniale en milieu urbain, ce qui est un autre indice du statut élitaire. Cependant, ces derniers résultats ne sont pas nécessairement concluants compte tenu de la faiblesse des écarts et de la taille réduite de l'échantillon.

⁹⁷ Louise Dechêne, *op. cit.*, p. 111.

⁹⁸ Une famille complète est celle dont la femme atteint l'âge où elle ne peut plus avoir d'enfant, où les deux époux survivent jusqu'à la ménopause de la femme ; on dit alors que c'est une famille complète, car il n'y aura pas d'autres enfants naturels.

2.2.5 La mortalité infantile

Pour clore ce chapitre, il sera question de la mortalité infantile⁹⁹. Au cours du 17^e siècle, la mortalité infantile était plus basse en Nouvelle-France que sur le continent européen. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'il y avait une moins grande promiscuité dans la colonie qu'en Europe ; de là, de meilleures conditions d'hygiène. Par la suite, au 18^e siècle, la Nouvelle-France devient, sur ce plan, semblable à sa mère patrie. Les causes de mortalité infantile sont nombreuses : promiscuité, insalubrité, épidémies, hygiène rudimentaire, pratiques d'allaitement, disettes, etc. Encore une fois, il existe une différence entre l'élite et l'ensemble de la population en ce qui concerne la mortalité infantile. Le taux de mortalité infantile est plus élevé chez les classes supérieures. Ce phénomène s'explique, en grande partie, par la pratique de mise en nourrice. En effet, environ un enfant sur deux (50%) placé chez une nourrice mourrait avant l'âge d'un an. Selon Lorraine Gadoury, les gens de l'élite mettaient en moyenne de 6 à 7 enfants chez une nourrice¹⁰⁰. Pour le reste de la population, il y avait 24,1 % des enfants qui décédaient dans la première année ; donc un sur quatre.

Les 54 dames de la confrérie de la Sainte-Famille ont eu au total 432 enfants. De ce groupe, 134 nourrissons n'ont pu atteindre l'âge d'un an, ce qui fait en moyenne 31% de décès. Ce chiffre est peut-être moindre ou supérieur, car il y a absence d'acte de sépulture pour 58 enfants de l'échantillon. Ce pourcentage se situe à mi-chemin entre la moyenne coloniale et celle des classes supérieures. En prenant la noblesse à part, on observe une moyenne de 21,3 % de décès ce qui est en dessous de la moyenne coloniale. Malheureusement, pour cette recherche, il m'a été impossible de retracer les mises en nourrice. On sait par contre qu'au 17^e siècle, la mise en nourrice était plus difficile qu'au 18^e siècle, car il y avait une pénurie de femmes pouvant

⁹⁹ Mortalité infantile : le nombre de nourrissons mort avant d'avoir atteint l'âge d'un an.

¹⁰⁰ Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne au XVIII^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 103.

exercer ce mandat ; donc moins de mortalité reliée à cette pratique. Si l'on prend l'ensemble de ce groupe, il se démarque de manière moins flagrante au plan de ses comportements démographiques de l'ensemble de la population que dans les autres aspects analysés, mais il y a toujours une légère différence entre les groupes sociaux.

À la lumière de l'ensemble des données de ce chapitre, on peut affirmer que les dames ayant détenu un office de la confrérie de la Sainte-Famille faisaient en grande majorité partie de l'élite coloniale. En effet, lorsque l'on analyse leur milieu d'origine, la plupart avaient des pères ayant un statut socioprofessionnel élevé et une forte proportion de ceux-ci, surtout parmi les pères des supérieures de la confrérie, appartenaient à la noblesse coloniale. Les résultats sont sensiblement les mêmes en ce qui concerne les statuts socioprofessionnels des maris des officières. La majorité exerçait une ou des professions d'élite comme le commerce et les postes de commandement dans les troupes de la Marine. Parmi l'ensemble de nos officières de la confrérie, 20 ont eu un père ou un mari appartenant à la noblesse; ce qui représente 37 % de l'échantillon. Pratiquement tous les aspects compris dans les contrats de mariage respectent les codes en vigueur au sein des classes supérieures : douaire et préciput élevés, âge plus avancé au mariage. Les indices reliant ces dames au monde élitaires se confirment aussi par la mise au monde d'un nombre plus élevé d'enfants, ce qui laisse présager une pratique de mise en nourrice, phénomène des classes supérieures. Le seul bémol que l'on peut émettre, en ce qui concerne la présence d'une élite, est la faible mortalité infantile du groupe. En effet, contrairement à mes attentes, l'incidence de ce fléau sur la progéniture des dames se situe en dessous de la moyenne coloniale. Mais à cette exception près, tous les éléments rapportés dans ce chapitre confirment une concentration de l'élite au sein de la confrérie.

Une fois ce constat établi, il est intéressant d'analyser ce groupe en fonction du monde de vie caractéristique des classes supérieures. Parmi les nombreuses possibilités, cette recherche se penche sur la question du réseautage. De manière générale, les familles de l'élite se montrent particulièrement soucieuses de former des alliances dignes de leur rang, formant ainsi de solides réseaux professionnels et sociaux. . Dans le prochain chapitre, il est question des réseaux formés grâce au marrainage et au parrainage. Je recherche ainsi à comprendre si les dames de la confrérie de la Sainte-Famille constituaient un réseau, entre elles, en se nommant marraine de leurs enfants respectifs.

CHAPITRE 3

RÉSEAUTAGE

Ce dernier chapitre se concentre sur les différents liens qui pouvaient unir les consœurs de la Sainte-Famille entre elles. En effet, l'une des caractéristiques spécifiques des groupes élitaires est la mise en place de réseaux personnels ou professionnels, dans le but de maintenir l'influence du groupe et leur propre statut en son sein. Dans le cas présent, il est question des filiations des dames via le marrainage et les liens de parenté. J'analyse trois différents types de marrainage afin d'identifier les associations extra-familiales des dames et leurs liens de parenté à l'intérieur de la confrérie.

3.1 Le marrainage

Le baptême est le tout premier sacrement que les nouveau-nés catholiques reçoivent dès leur naissance¹⁰¹ ou quelques jours plus tard. Cette cérémonie est destinée à accueillir l'enfant dans la grande famille du christianisme ainsi que dans l'Église ; il s'agit d'un rite de purification et d'affiliation à la communauté chrétienne. Lors de cette célébration, le bambin reçoit, entre autres, ce que l'on appelle une parenté spirituelle ; cette parenté est composée de parrains et de marraines¹⁰². Ces gens deviennent pour l'enfant une famille de substitution : un second père et une seconde mère. Avant le 16^e siècle, il pouvait y avoir plusieurs parrains et marraines, ce nombre n'était pas contrôlé. De nouvelles règles concernant la parenté spirituelle prennent forme

¹⁰¹ Il fallait parfois que les enfants soient ondoyés (sommairement baptisés, généralement par la sage-femme) dès leur venue au monde, car certains étaient menacés de mort imminente.

¹⁰² Agnès Fine, *Parrains et marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, 389 pages. ; François Héritier-Augé et Elizabeth Copet-Rougier (dir.), *La parenté spirituelle*, coll. Ordres sociaux, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, 1995, 293 pages.

sous le Concile de Trente¹⁰³. En effet, lors de ce rassemblement, les évêques et les théologiens décident de réduire le parrainage/marrainage à un couple seulement.

Cette nouvelle règle a eu pour conséquence de créer des stratégies en lien avec la parenté spirituelle de l'enfant. Désormais, les parents pouvaient alors choisir entre le renforcement des liens familiaux ou la création et l'élargissement d'un réseau relationnel. C'est ainsi que le parrainage et le marrainage sont devenus des honneurs recherchés, surtout par les gens de la haute société. En effet, dans ces milieux restreints, cette distinction est devenue honorifique.

Comme les parrains et marraines étaient habituellement choisis avant la naissance du nouveau-né, il n'y a pas de désavantage selon les sexes ; les filles avaient les mêmes chances que les garçons d'avoir des parrains et marraines de prestige. Par contre, l'enfant aîné était celui qui avait la parenté spirituelle la plus avantagée socialement. En effet, pour leur premier bambin, les parents choisissaient les gens qui avaient la situation sociale la plus aisée possible¹⁰⁴ ; ce choix était fait dans l'optique que cet enfant serait peut-être le seul qu'ils auraient. Une des restrictions que les gens acceptaient lorsqu'ils devenaient parrain et marraine était le fait qu'il était interdit de se marier avec son filleul ou les parents de ce dernier.

Pour les femmes, selon les règles en usage, il fallait, en principe, qu'elles soient mariées pour devenir marraine¹⁰⁵ ; on suppose donc que très peu de femmes ont été marraines en tant que célibataires. Par ailleurs, soulignons qu'il était très important d'être la marraine de plus d'un enfant, car cela leur permettait d'étendre un réseau de parenté spirituelle le plus vaste possible.

La parenté spirituelle devient donc un élément de complémentarité entre les gens qui la forment et le nouveau-né. En effet, les parrains et marraines profitent de cet honneur pour se

¹⁰³ Le Concile de Trente a eu lieu entre 1545 et 1563.

¹⁰⁴ Guido Alfani, « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord au XVIIe siècle : coutumes, évolution, parcours individuels », *Histoire, économie et société*, 2006/4, p. 28.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 34.

construire, renforcer ou élargir leurs réseaux relationnels tandis que pour les enfants, le prestige de leurs parrains et marraines leur assure un premier réseau influent¹⁰⁶. Dans les sections suivantes, j'analyse ces réseaux en prenant en compte l'influence (leur place dans la hiérarchie sociale) des parrains et marraines et du prestige des familles d'où provient le nouveau-né.

3.1.1 De quel milieu proviennent les parrains et marraines des dames de la Sainte-Famille ?

3.1.1.1 Les parrains

Dans un premier temps, je fais un bref survol des parrains et des marraines des dames de la Sainte-Famille. Dans cette section, il est question de leur statut social, ainsi que des liens familiaux qu'ils entretiennent avec la famille de ces femmes. Cette analyse permet de constater s'il y avait déjà des réseaux mis en place par les parents des futures officières de la Sainte-Famille.

Pour obtenir les actes de naissance de ces 54 dames, j'ai utilisé le Registre du *Programme de Recherche en Démographie Historique* (PRDH) ; grâce à cet outil, j'ai pu recueillir le nom de 44¹⁰⁷ parrains. De ce nombre, j'ai été en mesure d'identifier la profession de 30 de ces hommes. Tout comme les résultats obtenus dans le précédent chapitre, ce sont les métiers en lien avec l'armée et le commerce qui dominent notre échantillon de parrains. En effet, on retrouve huit hommes ayant un poste d'officier militaire tandis que six autres ont évolué dans la sphère commerciale. Ces métiers représentent plus de 50% (56,7%) des carrières des parrains des dames.

¹⁰⁶ Pour des études d'histoire sociale des réseaux de parrainage et de marrainage : Guildo Alfani, « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du XV^e au XVII^e siècle : coutumes, évolution, parcours individuels », *Histoire, économie et société*, 2006/4, p. 17 à 44. ; Benoît Grenier, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, la section du chapitre VI « La parenté spirituelle des seigneurs : une sociabilité privilégiée », p. 260-282.

¹⁰⁷ Il y a 10 dames dont l'acte de naissance n'est pas accessible via le PRDH. Il s'agit de Marie-Marguerite Lemoine, Marie-Catherine Rolland St-Georges, Marie-Charlotte Lemoine, Louise-Geneviève Ruettes d'Auteuil, Geneviève Foucher Faucher, Marie-Madeleine Pépin Laforce, Marie-Madeleine Gatineau Duplessis, Geneviève Letendre, Marie-Catherine Compain Lespérance et de Thérèse Poirier Lajeneusse. Il est impossible de découvrir si elles sont nées au Canada, en France ou ailleurs.

De plus, si l'on regroupe toutes les professions¹⁰⁸ étant habituellement liées à un statut social élevé, on obtient un pourcentage de 70%.

À partir de ces résultats, il est intéressant d'observer la corrélation qu'il y a entre les métiers exercés par les parrains et ceux des pères des dames. Lorsque l'on regarde les catégories se situant dans le haut de la hiérarchie professionnelle (officier et haut fonctionnaire) on constate qu'il y a une grande proximité de ces professions. En effet, sur les 13 pères ayant occupé un poste dans l'une ou l'autre de ces catégories, il y a seulement deux dames¹⁰⁹ qui ont reçu des parrains provenant d'une autre catégorie. On peut donc affirmer que les gens de la haute société maintenaient, pour leur fille, un premier réseau du même rang social.

Même son de cloche du côté des gens de commerce. En effet, les neuf dames officières dont le père a exercé le métier de marchand ont eu un parrain provenant du même milieu que ces derniers ou d'un rang plus important. Aucune d'entre elles n'a eu de parrains provenant des catégories moins influentes (artisan, habitant et soldat). Pour les professions se situant au bas de l'échelle¹¹⁰ on réalise que les similitudes professionnelles sont moins étroites. Les pères appartenant à ces corps de métiers ont demandé à des hommes de rang supérieur de devenir les parrains de leurs filles ; ils étaient probablement à la recherche du meilleur réseau possible.

À la lumière de ces résultats, on peut affirmer que les familles des dames de la Sainte-Famille ont voulu maintenir, pour celles se rattachant à l'élite, un réseau digne du rang d'appartenance de leur progéniture. Pour ce qui est de celles se retrouvant au bas de l'échelle, certaines aspiraient à une éventuelle élévation sociale via la famille spirituelle. Somme toute,

¹⁰⁸ Ces professions sont : gouverneur, officier militaire, haut fonctionnaire, seigneur, marchand, bourgeois et profession libérale.

¹⁰⁹ Il s'agit de Marie-Renée Gaultier de Varennes dont le parrain était simple militaire et de Marie-Anne Petit Boismorel dont le parrain était artisan.

¹¹⁰ Il s'agit des métiers ou catégories de métiers suivants : aubergiste, artisans, habitants et soldats incluant les sous-officiers.

cette analyse permet de constater que la grande majorité des familles ont choisi des parrains provenant du même rang social qu'elles, une manière de consolider les alliances.

Le deuxième élément à prendre en considération dans cette section est les liens qui unissent les parrains aux membres de la famille des dames de la Sainte-Famille. Ce dépouillement permet de savoir si les familles cherchaient alors à consolider des alliances extérieures ou à renforcer leurs liens familiaux.

Tableau 3.1
Statut social des parrains des officières de la Sainte-Famille

Statut Socioprofessionnel des pères	Statut socioprofessionnel des parrains											
	Officier militaire	Haut fonctionnaire	seigneur	Marchand	Bourgeois	Prof. libérales	curé	Artisan	Habitant	Soldat et sous-officier	Indéfini	Total
Officier Militaire	5	1								1	2	9
Haut fonctionnaire	1	2						1				4
Seigneur												-
Marchand	1		2	3	1						2	9
Bourgeois											1	1
Professions libérales	1									1		2
Fonctionnaire												-
Artisan			1	2			1	1		1	2	8
Habitant				1				1	1		3	6
Soldat et sous-officier												-
Indéterminé										1	4	5
Total	8	3	3	6	1	-	1	3	1	4	14	44

Comme mentionné ci-dessus, j'ai été en mesure d'identifier 44 parrains. Par contre, sur ce nombre certains n'étaient présents que dans l'acte de baptême ; je n'ai pas été en mesure de pousser l'analyse au-delà de cet acte. Malgré cette lacune, j'ai décidé de conserver ces hommes dans l'échantillon principal, car leur nom figurait bel et bien sur l'acte en tant que parrain.

Dans un premier temps, je n'ai pris en compte que les liens familiaux directs, ce qui comprend les frères, les oncles, les cousins et les grands-pères. On retrouve seulement trois hommes répondant à ces critères ; ce qui représente 6,8 % de notre échantillon. J'ai ensuite élargi ce critère aux parrains dont les liens familiaux sont plus éloignés¹¹¹ et ceux dont c'était l'épouse qui détenait le lien direct¹¹² avec la famille. Le nouveau résultat s'élève à neuf hommes, ce qui représente 20,5 % de notre échantillon ; il y a donc 79,5 % des parrains qui n'ont aucun lien familial avec les dames de la Sainte-Famille. Il est donc permis d'affirmer que la grande majorité des familles privilégiaient la consolidation d'alliances extérieures plutôt que le renforcement des liens familiaux.

Ce petit survol permet de constater qu'il y a une continuité au niveau du statut social des parrains en lien avec celui des pères des dames de la Sainte-Famille. En effet, parrains et pères occupent le plus souvent le même rang hiérarchique. Les gens de l'élite se lient, pour leur fille, à des réseaux se situant dans le haut de l'échelle sociale tandis que ceux se situant au bas de l'échelle tentent de s'élever en prenant des parrains d'un rang supérieur ou égal au leur. On remarque aussi que la tendance des familles est de chercher des hommes à l'extérieur de leur cercle familial. Ce procédé peut être attribué au groupe élitaire, dans le sens où ces gens sont plus enclins à vouloir créer des alliances avec les gens de leur milieu afin de marquer leur

¹¹¹ Il est ici question des grands-oncles ; donc de l'oncle de leur père ou de leur mère.

¹¹² On entend par lien direct, un lien familial quelconque (direct ou éloigné). Les maris sont considérés par exemple comme des oncles par alliance.

appartenance à l'élite. Pour appuyer cette hypothèse, la section suivante propose de faire le même exercice pour les marraines des dames de la Sainte-Famille.

3.1.1.2 Les marraines

Pour ce segment, j'ai utilisé le même outil de recherche (base de données du PRDH) que dans la première partie de ce chapitre. J'ai réussi à bien identifier 43¹¹³ marraines sur les 54 dames de mon échantillon. Ensuite, afin d'établir un statut social pour les marraines, je me suis basée sur le même modèle d'analyse que dans le chapitre précédent. Il a fallu que j'observe la date de mariage de ces femmes ainsi que l'année de naissance de leur filleul pour établir un statut social plus précis ; c'est ainsi que dans certains cas, c'est la carrière de leur père qui est pris en considération alors que dans d'autres cas, c'est celle du mari. Au total, j'ai pu relever la carrière de 32 pères ou maris des marraines.

Contrairement aux parrains, ce sont les professions en lien avec le commerce qui dominant comme carrière principale des maris ou des pères des marraines. En effet, ils sont au nombre de huit à exercer le métier de marchand ce qui représente 25% de notre échantillon. Cependant, c'est sans surprise que l'on retrouve les officiers militaires au deuxième rang avec six hommes ; si l'on regroupe ces deux catégories, on obtient un pourcentage de 43,8 %. Lorsque l'on réunit toutes les professions qui se situent au haut de l'échelle sociale, ce pourcentage gonfle à 78,1 %. Plus des trois quarts des maris ou des pères des marraines des dames de la Sainte-Famille exercent ainsi une profession réservée aux classes supérieures.

Voyons maintenant si le rang social des marraines correspond à celui de leurs filleuls. Sur les treize enfants provenant d'une famille où le père était soit officier militaire ou haut

¹¹³ Ce sont les mêmes 10 dames dont l'acte de naissance n'est pas accessible via le PRDH, en plus de la dame Marie-Charlotte Petit de Villiers, dont l'acte de naissance ne contient que le nom du parrain.

fonctionnaire, six d'entre eux ont eu une marraine du même rang. Par contre, il faut prendre en note que sur ces treize enfants, quatre sont associés à la catégorie indéfinie. Il y a donc trois nouveau-nés dont la marraine n'est pas du même milieu. Lorsque l'on regarde les professions des pères ou des maris de ces dames, on se rend compte qu'ils font tout de même partie des métiers situés près de l'extrémité supérieure de l'échelle professionnelle (professions libérales et marchands). On peut en conclure que près de la moitié des familles ont choisi des marraines d'un rang social similaire tandis que les autres ont opté pour des milieux inférieurs sans toutefois sortir de la sphère élitare.

Tableau 3.2
Statut social des marraines des officières de la Sainte-Famille

Statut Socioprofessionnel des pères	Statut socioprofessionnel des pères ou des époux des marraines											
	Officier militaire	Haut fonctionnaire	seigneur	Marchand	Bourgeois	Prof. libérales	Fonctionnaire	Artisan	Habitant	Soldat et sous-officier	Indéfini	Total
Officier Militaire	2	2		1							4	9
Haut fonctionnaire	2					2						4
Seigneur												-
Marchand		1		4	2				1		1	9
Bourgeois						1						1
Professions libérales	1									1		2
Fonctionnaire												-
Artisan	1			2		1	1	1			2	8
Habitant				1				2			3	6
Soldat et sous-officier												-
Indéterminé		1	1					2			1	5
Total	6	4	1	8	2	4	1	5	1	1	11	44

À l'image des parrains, les marchands ont choisi des marraines provenant du même milieu qu'eux ou d'une sphère supérieure ; seulement une dame¹¹⁴ de ce groupe a eu une marraine de rang inférieur. Pour ce qui est des carrières dites de moindre importance, on constate une propension à prendre des marraines de rang supérieur. En effet, sur les huit enfants dont le père est artisan, cinq ont des marraines dont le père ou le mari exerçaient un métier mieux situé dans

¹¹⁴ Il s'agit de Françoise Nafrechou dont la marraine a marié un habitant.

l'échelle hiérarchique (officier, marchand, membre d'une profession libérale et fonctionnaire) ; on retrouve uniquement une dame avec une marraine provenant du milieu artisanal. Cette tendance correspond à celle constatée pour les parrains.

On peut conclure, à la vue de ces résultats, que les familles des dames de la Sainte-Famille ont suivi à peu de chose près les mêmes pratiques observées pour le parrainage. En effet, les parents d'un statut social supérieur ont choisi des marraines provenant du même milieu social afin de conserver un réseau puissant pour leur fille tandis que les parents d'un statut social moindre ont tenté de donner à leur progéniture des marraines d'un rang social plus élevé.

Pour conclure cette section, je m'intéresse aux liens familiaux qui existent entre les marraines et leur filleul. Comme dans la partie sur le parrainage, j'ai considéré en premier lieu les liens familiaux directs. À l'inverse des parrains, il y a beaucoup plus de marraines qui entretiennent des liens avec l'enfant. En effet, elles sont au nombre de 15 ce qui représente 34,9 % de notre échantillon. Lorsque l'on élargit ces critères à la parenté plus éloignée, les résultats sont sensiblement les mêmes ; on dénombre 16 femmes donc 37,2 % de notre échantillon. Cette plus grande ampleur peut être expliquée, en partie, par la présence élevée dans ce groupe de femmes célibataires. Comme mentionné en introduction, les marraines, contrairement aux parrains, devaient en théorie être mariées pour occuper la responsabilité de marraine. En prenant un membre de la famille, cette exigence pouvait probablement être contournée. Malgré cette hausse, la tendance des familles des dames de la Sainte-Famille est toujours de choisir des marraines n'ayant pas de liens familiaux afin de consolider certaines alliances avec d'autres familles du même milieu.

Lorsque l'on reprend ces résultats ainsi que ceux de la section sur le parrainage, on constate que les pratiques sont sensiblement les mêmes. Dans les deux cas, plus de la moitié des parrains et des marraines proviennent de milieux élitaires. Les professions de prestige sont à

l'honneur, les officiers militaires et les marchands prédominent ; on arrive pratiquement aux mêmes conclusions que dans le chapitre sur les statuts sociaux des pères et des maris. On découvre aussi que les parents choisissaient en majorité des familles spirituelles de même rang social ou supérieur à eux afin de conserver un réseau d'influence pour leur fille. De plus, ils allaient chercher ces gens en dehors de leur cercle familial pour élargir leur réseau ou consolider des alliances.

La section suivante, porte sur les familles spirituelles des enfants des dames de la Sainte-Famille. En plus de reprendre les mêmes éléments (statut social et liens familiaux), ce segment se penche tout particulièrement sur les liens que les parrains et les marraines entretiennent avec les autres membres de la confrérie de la Sainte-Famille.

3.1.2 Qui sont les parrains et marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille ?

3.1.2.1 Les parrains

Dans cette section, il est tout d'abord question du statut social des hommes qui ont été les parrains des enfants des dames de la Sainte-Famille ; on cherche à découvrir si les couples (ceux dont la femme a fait partie de la confrérie) choisissaient les membres de la famille spirituelle de leurs enfants en fonction de leur statut social. Est-ce que ces gens arrêtaient leur choix sur des individus de même classe ou prenaient-ils des gens au hasard dans la société, se souciant peu ou pas de leur place dans la hiérarchie sociale ?

Dans un premier temps, il est bien de préciser quelques éléments à prendre en compte pour cette analyse. Au premier chef, ce ne sont pas toutes les dames de la Sainte-Famille qui ont mis au monde des enfants. En effet, certaines n'ont eu aucun enfant¹¹⁵, c'est notamment le cas de

¹¹⁵ Certaines dames ont été mariées à plus d'une reprise. Dans certains cas, elles ont eu des enfants avec un de leur mari et aucun avec l'autre. Je mets ici de côté uniquement celles qui n'ont jamais enfanté.

Charlotte Godefroy de Linctot, Marie-Ursule Aubert de la Chesnaye, Thérèse Pouget Grisdelin, Marguerite Parent et Marguerite Nafrechou. Au final, il y a donc 49 dames qui ont mis au monde un total de 432 enfants. Pour parvenir à recenser tous les parrains de ces derniers, j'ai utilisé la base de données *PRDH* (programme de recherche en démographie historique) en m'attardant particulièrement aux actes de baptême ; la plupart des enfants de mon échantillon avaient un acte de baptême complet¹¹⁶. Par contre, dans certains cas, cet acte était soit partiel ou inexistant. Ce manquement peut s'expliquer de différentes façons soit par le décès du nourrisson avant la cérémonie du baptême, le décès prématuré d'un parrain choisi ou tout simplement la perte du document en question. Il m'a aussi été difficile de repérer la profession de certains hommes, car pour quelques actes, les parrains se retrouvent seulement sur ce document, aucun autre papier ne validant ou ne renseignant sur leur existence. Parfois, toujours dans les actes de baptême, le nom du parrain n'apparaît pas au complet, il n'y a que le prénom ou le nom de famille d'inscrit ; malgré cette lacune j'ai conservé ces quelques noms, car cela confirme que ces enfants avaient un père spirituel. Puis, finalement, le dernier point à prendre en considération est les enfants qui sont mort-nés¹¹⁷. En effet, quelques enfants de cet échantillon sont décédés avant ou peu de temps après leur naissance et il m'a été impossible de découvrir si les noms mentionnés dans les actes sont ceux du parrain ou d'un simple témoin ; devant ce constat, j'ai décidé de les conserver comme étant des parrains. On se retrouve donc avec un échantillon de parrains s'élevant à 412 individus.

Tout comme c'était le cas pour les professions et métiers des pères et des maris des dames de la Sainte-Famille, ce sont les occupations en lien avec le commerce et l'armée que l'on retrouve en plus grande proportion chez les parrains de leurs enfants. En effet, à la suite de la

¹¹⁶ J'entends par acte de naissance complet, un acte dans lequel est inscrit le nom de l'enfant, de ses parents, des parrains et marraines et du prêtre.

¹¹⁷ Ce sont les enfants qui sont morts le jour même de leur naissance.

compilation des données, l'échantillon révèle une présence de 26 % d'homme dont la profession se rattachait au monde marchand (marchand, négociant, etc.). Ce pourcentage diminue à 23,3 % en ce qui concerne les officiers militaires. Par contre, lorsque l'on additionne, à cette dernière catégorie, les gouverneurs qui sont habituellement issus des rangs des officiers militaires le pourcentage s'élève à 28 %. Dès lors, on constate qu'il y a plus de la moitié (54%) des parrains qui exercent une profession se retrouvant dans le haut de l'échelle professionnelle ; la domination élitaine se poursuit donc au sein de la famille spirituelle.

Pour ce qui est des catégories socioprofessionnelles¹¹⁸ que l'on qualifie de moins prestigieuses, en lien avec la place qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale, ils sont très peu représentés. Les artisans sont le seul groupe socioprofessionnel qui ressort du lot¹¹⁹. Ce groupe rassemble 33 individus ce qui représente 8% de notre échantillon total. Ce résultat n'est guère surprenant lorsqu'on sait que la majorité des familles provenait de l'élite (chapitre 2) ; elles choisissaient donc des parrains dans des catégories professionnelles semblables ou meilleures.

¹¹⁸ Il s'agit des aubergistes, des artisans, des militaires et des habitants.

¹¹⁹ Des métiers tels que charpentier, taillandier, boulanger, forgeron, tonnelier, charretier, menuisier, etc.

Tableau 3.3
Statut social des parrains des enfants des dames de la Sainte-Famille

Statut social des pères	Statut socioprofessionnel des parrains													total	
	gouverneur	Officier militaire	Haut fonctionnaire	clergé	seigneur	marchand	bourgeois	Prof. libéral	fonctionnaire	aubergiste	artisan	militaire	habitant		indéfini
Officier militaire	17	48	13			2		4	4					7	95
Haut-fonctionnaire															
Seigneur															
Marchand	1	30	6		1	63		4	3			2		24	134
Bourgeois															
Profession Libérale	1	1												3	5
Fonctionnaire															
artisan		13	1	1	1	32		5	2	1	26	1	6	35	124
habitant						1		2			3	1		10	17
Militaire			1			3	1	1			2			5	13
Indéfini		4			1	6					2	1	2	8	24
Total	19	96	21	1	3	107	1	16	9	1	33	5	8	70	412

Lorsque l'on analyse de plus près ces résultats, on constate une propension de certaines familles à chercher des parrains au statut socio-professionnel supérieur au leur. C'est notamment le cas des pères de famille qui sont marchands ou artisans. En effet, pour la première catégorie, on remarque que les marchands ont choisi, en grande majorité, des parrains provenant de la

même classe ou de classes supérieures. Même son de cloche du côté des artisans. Si l'on met de côté la catégorie indéfinie du tableau 3.3, on remarque que les artisans ont choisi seulement sept parrains sur 89 dont le métier était soit militaire ou habitant. Ces deux groupes sont à la recherche d'un meilleur réseau de solidarité pour leurs enfants.

Pour ce qui est des choix des membres des autres groupes, ils sont à l'image des possibilités qu'offre un rang social donné. Par exemple, les officiers militaires n'ont pas choisi de parrains en dessous des professions libérales, tandis que les habitants n'ont aucun parrain provenant des officiers militaires ou des hauts fonctionnaires ; la hiérarchie des classes est donc maintenue dans la plupart des catégories.

À la vue de ces résultats, on constate que de façon générale, les familles des officières de la Sainte-Famille font en sorte de maintenir un réseau élitair pour leurs enfants. Les professions de prestige sont à l'honneur lorsqu'il est temps de choisir le parrain de leurs enfants. De plus, certaines catégories professionnelles (marchand, artisan) aspirent à une meilleure situation pour leurs nourrissons en choisissant, en majorité, des pères spirituels de classes supérieures. Il reste maintenant à savoir si cette pratique reste la même lorsqu'il s'agit de choisir la marraine de leurs enfants ; les paragraphes suivants abordent donc le sujet du marrainage.

3.1.2.2 Les marraines

Dans cette seconde partie, j'étudie le même processus que dans la section ci-dessus, mais en analysant, cette fois-ci, le choix des marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille. Pour définir le statut social des marraines, j'ai dressé la liste des métiers ou des professions de leurs pères ou de leurs maris. En effet, il a fallu que j'observe la date de leur mariage ainsi que celle de la naissance de leur filleul ou filleule afin de définir si elles étaient sous la responsabilité de leur père ou de leur époux.

Les procédés de repérage des parrains ainsi que les limites des sources énumérées dans le deuxième paragraphe au début de cette section sont les mêmes en ce qui concerne les marraines. C'est ainsi que l'échantillon de marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille s'élève à 411 femmes.

À la suite de la compilation des résultats, on constate que les conclusions auxquelles nous arrivons pour les marraines sont sensiblement les mêmes que pour les parrains ; on peut d'ores et déjà affirmer qu'il y a une continuité dans la manière dont les familles choisissaient la mère spirituelle de leurs enfants. En effet, les groupes professionnels les plus importants sont les marchands/négociants et les officiers militaires/gouverneurs. Ces deux catégories représentent à elles seules 50,4% de notre échantillon total. Le pourcentage de femmes ou de filles de marchands (26%) pour les mères spirituelles est le même que celui des parrains ; il y a donc une légère baisse (24,4% contre 28%) des marraines liée au statut d'officier et de gouverneur.

Tout comme dans la section précédente, ce sont les femmes ou les filles d'artisans que l'on retrouve ensuite comme le plus important groupe avec 36 femmes, ce qui représente 8,8% de l'ensemble. Ce pourcentage est minime lorsqu'on le compare aux professions se situant dans le haut de l'échelle sociale. Les familles des officières n'écartent pas tout à fait les marraines provenant de classes inférieures, mais elles préfèrent tout de même, dans une large mesure, des marraines dont le père ou le mari exerce une profession de prestige.

La concordance des résultats entre les parrains et les marraines se poursuit avec l'analyse des divers choix fait par les différentes catégories professionnelles. À l'évidence, les familles marchandes ont préféré choisir, en majorité, des marraines provenant du même groupe ou de catégories supérieures. Même son de cloche du côté des artisans. Si l'on met de côté la catégorie indéfini, on se retrouve avec 82 mères spirituelles provenant de ce milieu ; de ce nombre, on retrouve seulement 31 femmes dont la catégorie est égale ou moindre à cette profession (artisan),

ce qui ne représente pas la moitié des marraines. Ces résultats démontrent, une fois de plus, que les familles des officières cherchaient le meilleur réseau social pour leurs enfants.

Tableau 3.4
Statut social des marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille

Statut socio des pères	Statut socioprofessionnel des maris ou pères des marraines												
	gouverneur	Officier militaire	Haut fonctionnaire	seigneur	marchand	Bourgeois	Prof. libéral	fonctionnaire	artisan	militaire	habitant	indéfini	total
Officier militaire	15	43	17	3	7		2		1			6	94
Haut-fonctionnaire													
Seigneur													
marchand	2	17	7		70	1	5	5	6	4	1	16	134
bourgeois													
Profession Libérale		3					1						4
Fonctionnaire													
Artisan	3	12	3		25	1	5	2	23	2	6	43	125
Habitant							2		1	1	1	12	17
Soldat	1				2		3		3			4	13
Indéfini	1	2			4				2	3	2	10	24
Total	22	77	27	3	108	2	18	7	36	10	10	91	411

Lorsque l'on regroupe les résultats pour les parrains et les marraines, on constate que plus de la moitié des familles spirituelles des enfants des officières de la Sainte-Famille étaient

composées de membres provenant de l'élite. Plus de la moitié des parrains et des marraines exerçait ou appartenait au milieu des professions prestigieuses telles que les officiers militaires et les marchands. Ceux se retrouvant en haut de l'échelle sociale se sont contentés de nommer des gens de la même classe tandis que ceux se retrouvant plus bas ont assez souvent choisi des parrains et des marraines de meilleure condition.

Pour poursuivre sur le thème de l'élite, j'entreprends dans la section suivante une étude de cas sur les parrains et marraines étant gouverneur et femme ou fille d'un gouverneur. Comme cette profession se retrouvait au sommet de la hiérarchie sociale, donc au sommet de l'élite coloniale, il est important de connaître les familles qui comptaient ces gens parmi leurs proches. Cette analyse sert à illustrer, une fois de plus, les liens entre les dames de la confrérie et les principales familles de l'élite montréalaise, voire de l'élite coloniale. Il est aussi intéressant de découvrir si ces familles avaient des liens entre elles.

3.1.2.3 Les gouverneurs

Comme mentionné ci-dessus, la profession de gouverneur est l'une des plus prestigieuses de la colonie. Les hommes qui occupent ce poste sont nommés par le roi. Ils représentent ce dernier dans la colonie. L'une de leurs principales fonctions est la direction de l'armée coloniale ; c'est le gouverneur qui dirige les expéditions militaires un peu partout en Amérique du Nord. Par contre, son pouvoir n'est pas absolu. Il doit coopérer avec l'intendant¹²⁰ afin de recevoir les fonds nécessaires à ses divers projets. Il existe différents types de gouverneurs. Celui trônant au sommet de la pyramide est le gouverneur général, c'est lui qui dirige l'ensemble de la colonie de la Nouvelle-France. Comme ce territoire est immense, des gouverneurs locaux sont aussi

¹²⁰ L'intendant, en Nouvelle-France, est le chef civil de la colonie. Il administre entre autres le système judiciaire et les finances.

nommés dans les juridictions de Montréal et de Trois-Rivières (sans parler de la Louisiane qui est alors une juridiction séparée). Comme ces personnages sont d'une grande importance dans le fonctionnement de la colonie, il est intéressant d'analyser leur présence au sein des familles spirituelles des enfants des dames de la Sainte-Famille.

Sur les 432 enfants dénombrés, j'ai recensé 22 nourrissons dont la marraine est soit une épouse ou une fille¹²¹ de gouverneur ; ce chiffre représente un peu plus de 5% des enfants qui ont eu une mère spirituelle dont le statut social est rattaché à la profession de gouverneur. Du côté masculin, 19 nourrissons ont eu comme parrain le gouverneur de la colonie. Il y a donc la possibilité que 41 enfants aient eu une marraine ou un parrain ayant appartenu à l'échelon supérieur de la hiérarchie professionnelle. Cependant, lorsque l'on analyse le nom des filleuls, on se rend compte que quatre¹²² bambins ont eu une famille spirituelle composée d'un gouverneur et d'une parente de gouverneur. On se retrouve donc avec un total de 37 enfants dont la marraine, le parrain ou les deux ont fait partie de la famille d'un gouverneur; cela correspond à 8,6% des nourrissons de notre échantillon.

Pour ce qui est des marraines, les 22 enfants se sont partagés 13 mères spirituelles différentes. Ces femmes sont apparentées à huit¹²³ gouverneurs différents. Pour ce qui est des parrains, dix hommes se sont partagés les 19 bambins. Certains de ces gouverneurs ont été parrain, ainsi que mari ou père de certaines marraines ; c'est le cas de Charles Lemoyne de Longueuil (2^e), de Philippe Rigaud de Vaudreuil et de René Gaultier de Varennes. On est donc en

¹²¹ Lors de la compilation des données, certaines marraines n'étaient toujours pas mariées au moment du baptême. Il a donc fallu que j'utilise le statut social de leur père pour les comptabiliser ; de la, la présence de filles de gouverneurs.

¹²² Il s'agit de Louis, de Lacorne de Chaptés (1^{er}), de François-Josué de La Corne de Chaptés Dubreuil, de Marie-Marguerite Petit de Villiers et de Pierre-Charles Daneau de Muy.

¹²³ Il s'agit de Charles Lemoyne de Longueuil, de Claude de Ramezay Delajesse Montigny Boisfleurant, de Rigaud de Vaudreuil, Philippe, de René Gaultier de Varennes, de Nicolas Daneau de Muy, de Louis Laporte de Louvigny, de Charles Legardeur de Tilly et de Claude-Michel Bégon.

présence d'un petit noyau de gouverneurs qui ont été choisis par différentes familles afin de s'assurer que leurs enfants pourraient ainsi bénéficier d'un soutien particulier.

Parmi ceux-ci, le gouverneur le plus sollicité que ce soit pour lui-même, pour sa femme ou pour ses filles est René Gaultier de Varennes. Cet homme est le père et le grand-père de quatre¹²⁴ officières de la Sainte-Famille. Avant de devenir gouverneur de Trois-Rivières, René Gaultier de Varennes est arrivé dans la colonie en tant qu'officier du régiment Carignan-Salières. Il épousa Marie-Ursule Boucher de Boucherville, fille de Pierre Boucher qui était le gouverneur de Trois-Rivières de l'époque. Sur les six¹²⁵ enfants associés à sa personne (deux fois comme mari de la marraine, trois fois comme père de la marraine et une fois comme parrain) seulement, un¹²⁶ n'est pas de sa famille. Dans le cas présent, on assiste à un resserrement des liens familiaux par la nomination de membres de la famille.

Les gouverneurs appelés à servir comme parrains ont rarement des liens de parenté avec leurs filleul ou filleule (1 cas sur 19), alors que les épouses ou filles de gouverneurs deviennent assez souvent marraines d'un enfant qui leur est apparenté (8 cas sur 22). Les femmes membres de la Sainte-Famille ont donc tenté d'associer le futur réseau social de leurs nourrissons à des hommes d'influence sans qu'un lien direct de parenté les unisse.

Parmi tous les gouverneurs, Jean-Baptiste Bouillet de la Chassaigne¹²⁷ est celui dont on dénombre le plus de filleuls directs chez les enfants des dames de la Sainte-Famille¹²⁸. Il a été

¹²⁴ Il s'agit de Marie-Madeleine Gaultier de Varennes, de Marie-Renée Gaultier de Varennes, de Marie-Marguerite Dufrost Lajemmerais et de Marie-Charlotte Petit de Villiers.

¹²⁵ Les cinq nourrissons faisant partie de la famille de René Gaultier de Varennes sont : Marie-Charlotte Petit de Villiers, Marie-Marguerite Petit de Villiers, Marie-Marguerite Dufrost Lajemmerais, Charles Dufrost Lajemmerais et Charles-Joseph Denoyelle Fleurimont.

¹²⁶ Il s'agit de Madeleine de Catalogne.

¹²⁷ Jean-Baptiste Bouillet de la Chassaigne a été gouverneur de Trois-Rivières en 1726 et de Montréal en 1730.

¹²⁸ J'entends par direct qu'il n'a pas été le mari ou le père d'une marraine.

parrain à quatre reprises pour des familles différentes¹²⁹. Deux des pères de ces enfants parrainés par Bouillet de la Chassaigne proviennent du milieu noble et militaire, alors que les deux autres, un marchand et un médecin, jouissent d'un statut social moins élevé. Ce cas démontre bien la volonté de certaines familles de s'associer à des gens de classes supérieures.

Les 37 enfants des dames de la Sainte-Familles qui ont eu un parrain gouverneur ou une marraine conjointe ou fille d'un gouverneur appartiennent à 21 familles différentes. Certaines de ces familles ont choisi comme parrain un gouverneur et comme marraine la femme ou la fille d'un gouverneur pour plusieurs de leurs enfants. Le couple Marie-Anne Lemire et Gédéon de Catalogne est la famille comptant le plus d'enfants parrainés par un gouverneur ou marrainés par la femme ou par la fille d'un gouverneur : soit cinq de leurs 13 nouveaux-nés. Ensuite, on retrouve la famille de Marie-Madeleine Gaultier de Varennes et de Charles Petit de Villiers. Ces derniers ont choisi à quatre reprises un membre de la famille spirituelle de leurs enfants parmi les gouverneurs et les femmes ou les filles de gouverneurs. Ces deux familles proviennent de la noblesse, les deux pères ayant tous deux été capitaine de l'armée coloniale.

En prenant en compte la profession des maris des 21 familles que l'on retrouve dans cet échantillon, on constate une large présence de pères faisant partie de la noblesse militaire. En effet, plus de la moitié de ces familles (13) appartiennent à cette catégorie. Très peu de familles du bas de la hiérarchie sociale, ont eu l'honneur d'avoir un gouverneur comme membre de la famille spirituelle de leurs enfants. Elles sont au nombre de quatre, parmi lesquelles deux familles d'artisans, une famille de militaire et l'une dont on ne connaît pas la profession du père (indéfini).

L'étude des marraines et des parrains faisant partie des familles des gouverneurs permet de constater qu'il y avait un réseau bien établi entre les gens de la haute société. Très peu de

¹²⁹ Il s'agit des familles Saint-Père/Legardeur de Repentigny, des Gaultier de Varennes/Sylvain, des Nafrechou/Pommereau et des Lemire/Desjardins de Rupallay.

familles issues des classes inférieures ont choisi ou tout simplement ont eu l'accord de ces gens pour devenir la marraine ou le parrain de leurs enfants. Dans la grande majorité des cas, la noblesse militaire est celle qui a bénéficié le plus de la présence de ces gens dans leur réseau. Ce dépouillement nous a aussi permis de constater qu'il y avait une grande concentration de femmes et d'hommes reliés à la profession de gouverneur rattachés aux officières de la confrérie de la Sainte-Famille.

Pour conclure cette section sur les parrains et marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille, je m'attarde particulièrement sur les officières et leur mari qui ont été marraines et parrains d'un ou des enfants des membres de la confrérie. Je cherche à savoir si ces dames se sont nommées mère spirituelle entre elles afin de consolider des alliances et si elles ont cherché à préserver une homogénéité de classe dans leur nomination, etc.

3.1.2.4 Les officières marraines et leur mari

En recensant les différents parrains et marraines des enfants des officières de la Sainte-Famille, on remarque une tendance chez les dames de la Sainte-Famille à choisir comme mère ou comme père spirituel de leurs enfants, des consœurs ou leur mari. La création de ces liens, via leur progéniture, est l'une des caractéristiques typiques des groupes élitaires. Les gens se retrouvant aux échelons supérieurs de l'échelle hiérarchique ont tendance à conserver l'étanchéité de leur groupe. Comme ce groupe social représente très peu de gens, ces derniers tissent des liens étroits entre eux. Dans le cas présent, il est intéressant de se pencher sur les liens qu'il pouvait y avoir (ou pas) entre les officières mères et les officières marraines. Le deuxième chapitre de ce mémoire présente la confrérie comme étant un lieu élitair ; donc en théorie, les dames devaient entretenir certaines relations avec les autres dames sans qu'aucun autre lien de parenté ne les rattache. L'analyse des prochains résultats pourrait venir confirmer cette hypothèse.

Je commence cette étude en m'intéressant uniquement aux marraines des enfants des dames ayant été officières de la confrérie de la Sainte-Famille. Sur l'échantillon des 432 enfants, 61 ont reçu une mère spirituelle parmi les officières de la Sainte-Famille. Ces femmes détenaient un ou plusieurs offices dans la confrérie de la Sainte-Famille : 47 ont occupé les charges de supérieure, d'assistante, de trésorière, d'instructrice et de dames de charité tandis que les 14 autres marraines ont été des conseillères, des sacristines et des dames s'occupant des enterrements. Cela signifie qu'environ un enfant d'officière sur sept a eu une marraine elle-même officière de la Sainte-Famille, cela représente un peu plus de 14% de notre échantillon. Sur les 49 femmes ayant eu des enfants, 31 ont nommé des officières comme marraine. Si nous faisons abstraction des 18 officières qui n'ont jamais choisi une homologue pour servir de marraine pour leur enfant, on se retrouve avec un échantillon de 317 enfants qui se partagent 61 marraines officières ; le pourcentage s'élève maintenant à 19,2%, ce qui fait tout près d'un enfant sur cinq. Ces chiffres démontrent qu'à l'intérieur de la confrérie, il y a des liens étroits qui se sont tissés entre les officières mères et marraines.

Pour consolider l'hypothèse de l'élitisme, il faut désormais regarder du côté des liens familiaux ; est-ce que ces marraines ont été choisies parce qu'elles entretenaient des liens familiaux avec la mère ou le père de leurs filleules ? Dans 32 cas sur 61, les mères spirituelles avaient un lien familial avec leur filleule ; plus de la moitié des marraines étaient soit des tantes, des grandes tantes, des cousines, des grandes cousines et des grands-mères. Ce résultat nous indique que malgré une forte présence d'officières en tant que marraines, la plupart d'entre elles ont été choisies pour consolider des liens familiaux et non pas pour renforcer des alliances extrafamiliales. Le poids d'un groupe d'élite se fait moins sentir dans le cas des mères spirituelles. Allons maintenant du côté des parrains afin de comparer ces résultats.

Les parrains faisant l'objet de cette analyse sont les maris des dames officières de la confrérie de la Sainte-Famille. À la suite de la compilation des résultats, on se retrouve avec 63 enfants qui ont eu des pères spirituels qui ont été mariés à des officières de la confrérie; ce qui représente un pourcentage (14,6 %) de parrainage, un taux semblable à celui des marraines. Tout comme dans la section ci-dessus, ce ne sont pas toutes les femmes qui ont choisi un parrain parmi les époux des officières. Sur les 49 officières mères de famille, 19 dames se sont abstenues de prendre un père spirituel rattaché à leur confrérie. On se retrouve donc avec un total de 30 familles dont le nombre d'enfants s'élève à 316. Encore une fois, les résultats concordent avec ceux des marraines ; en effet, un enfant sur cinq (19,9%) a un père spirituel lié à la Sainte-Famille. Le choix d'un individu faisant partie du même groupe est toujours aussi présent dans le cas des parrains.

Voyons maintenant si les résultats correspondent aussi à ceux des marraines en ce qui a trait aux liens familiaux. Sur les 63 parrains recensés, 25 entretiennent des liens familiaux¹³⁰ avec leur filleul, ce qui représente un peu moins de 40% des nourrissons. Ce résultat diffère donc de celui des mères spirituelles (plus de 50%). La majorité des familles d'officières de la confrérie ont donc préféré choisir des hommes à l'extérieur de leur cercle familial afin de consolider des alliances extrafamiliales. Ce résultat se rapproche beaucoup plus des pratiques de l'élite. En effet, les gens de ce groupe maintenaient leur unité en créant des accords avec diverses personnes de la même classe. De plus, ce sont les hommes qui ont l'honneur d'être le plus souvent choisis en dehors de la famille, ce qui s'explique par le fait que sous le Régime français, le statut de l'élite passait davantage par celui des hommes.

Pour conclure cette section, j'insiste sur le fait qu'un grand nombre de parrains et marraines venant de la confrérie de la Sainte-Famille ont eu comme filleul des enfants des

¹³⁰ Ces liens sont ceux d'oncle, de grand-oncle, de grand-père, de cousin et de grand cousin.

officières. On dénombre un total de 124 pères et mères spirituels pour un total de 432 enfants. Certains de ces nourrissons ont eu à la fois un parrain et une marraine rattachés à la Sainte-Famille, mais ce n'est pas la majorité (16 cas). Même si la tendance était de choisir des marraines apparentées, les dames officières ont quand même choisi des tantes, cousines, etc. qui étaient dans le même groupe qu'elles (confrérie). On peut donc en déduire que les membres de la confrérie entretenaient un réseau au sein même de la Sainte-Famille.

Les prochains paragraphes de ce mémoire se concentrent sur les filleuls dont les dames officières ont été les marraines. Pour ce faire, je compare le milieu de provenance de ces nourrissons à celui des dames, avant d'établir le nombre d'enfants dont ces dernières ont été la mère spirituelle.

3.1.3 De qui les dames sont-elles les marraines ?

Être membre de la famille spirituelle d'un nourrisson était, pour les gens de l'élite, un grand honneur. Devenir la marraine d'un enfant faisait en sorte de créer immédiatement des liens avec le bambin, mais aussi avec la famille dont il était issue. Le choix d'une marraine était effectué, en général, afin de consolider des liens familiaux ou pour créer de nouvelles alliances avec des gens de la même classe ou plus influents. Plus les marraines avaient de filleuls, plus leur réseau d'influence augmentait ; de là, l'envie de plusieurs membres de l'élite d'avoir le plus grand nombre d'enfants sous leur protection spirituelle.

Pour parvenir à identifier tous les filleuls des dames de la confrérie de la Sainte-Famille, j'ai interrogé le Registre du *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH). On retrouve notamment dans cette banque informatisée de données des informations tirées des actes de baptême des enfants nés en Nouvelle-France ainsi que ceux provenant de la France venus dans la colonie. Il y apparaît généralement le nom du bambin, des parents, du parrain, de la marraine et

de certains individus présents lors de la cérémonie. Cependant, à l'occasion, certains noms dans ces documents ne sont pas complets ou mal orthographiés ; il est donc probable que le nombre total de filleuls rattachés aux officières de la Sainte-Famille soit plus élevé que le nombre mentionné dans ce mémoire.

En tenant compte de cette limite de la source, le recensement des filleuls des officières de la confrérie de la Sainte-Famille s'élève à 633 nourrissons. Toutes les dames ont été la mère spirituelle d'au moins un de ces enfants ; ce qui fait une moyenne d'environ 12 (11,7) bambins par dame. Ces femmes ont eu plus de filleuls que d'enfants.

Comparons ces données avec les différents postes occupés par les dames. Il est bien de se rappeler que, dans le chapitre deux, nous avons démontré une présence élitaires différentielle d'un office à l'autre. La charge de supérieure était dominée par des femmes provenant de l'élite (gouverneur, officier militaire, haut-fonctionnaire et marchand). Les quatre autres postes (assistante, trésorière, instructrice et dame de charité) voient cette présence de femmes de l'élite s'atténuer plus ou moins en fonction de l'importance de leur charge au sein de la confrérie.

Si on considère les 29 supérieures, on constate qu'elles ont été la marraine de 398 enfants, soit 13,7 filleuls par dame (voir tableau 3.5). En moyenne, les assistantes ont été la marraine 8,6 filleuls, les trésorières de 9,5, les instructrices de 11,8 bambins et les dames de charité de 7,5. Ces résultats abondent, sauf pour le cas des instructrices, dans le sens de l'hypothèse d'un plus vaste réseau chez les membres de l'élite. En effet, c'est dans la fonction de supérieure que l'on retrouve la moyenne la plus élevée ; dans ce même ordre d'idée, ce sont les dames de charité qui en ont eu le moins. De plus, l'officière ayant eu le plus grand nombre de filleuls a occupé le poste de supérieure : il s'agit de Marie-Renée Gaultier de Varennes. Cette femme a été choisie comme mère spirituelle à 36 occasions. À l'inverse, la dame ayant eu le moins d'enfants spirituels est une

dame de charité ; Marie-Catherine Compain Lespérance n'a été nommée qu'une seule fois marraine.

Tableau 3.5
Le nombre de filleuls et de filleules selon la charge occupée par la marraine dans la confrérie de la Sainte-Famille

Charge dans la confrérie	Nombre de dames (marraines)	Nombre total de filleuls et filleules	Nombre moyen de filleuls (es) par dame
Supérieure	29	398	13,7
Assistante	5	43	8,6
Trésorière	8	76	9,5
Instructrices	6	71	11,8
Dames de charité	6	45	7,5
Total	54	633	11,7

Le second élément à prendre en considération dans cette analyse est le milieu d'où proviennent les filleuls des dames. Cette étude permet de découvrir s'il y avait une similitude de classe entre les officières de la confrérie et les familles de leurs filleuls ; ces dames acceptaient-elles de tenir le rôle de marraine uniquement à l'intérieur de leur cercle social ou au contraire endossaient-elles cette mission peu importe le rang occupé par la famille de leur filleul ?

Tableau 3.6
Statut social des familles des filleuls des officières de la Sainte-Famille

Statut social des officières marraines	Statut socioprofessionnel des pères des filleuls															
	gouverneur	Officier militaire	Haut fonctionnaire	seigneur	marchand	bourgeois	Prof. libéral	fonctionnaire	aubergiste	artisan	militaire	habitant	Sous-total	indéfini	Autre *	total
Gouverneur	2	6	1	2			1	1		1		2	16	11		27
Officier militaire		41	4	1	28	1	3	6	1	23	3	11	122	41		163
Haut-fonctionnaire		2	4		2					12	5	1	26	7	1	34
Seigneur		1			1							1	3			3
Marchand		15	3	2	63		5	1	1	32	7	10	139	54	7	200
Bourgeois						1							1			1
Profession Libérale		3		1	1		3	1		7		4	20	12		32
Fonctionnaire										1			1			1
Artisan		1		1	17	1			1	36	7	6	70	22	1	93
Habitant										4	2	2	8	6	1	15
Soldat					1					5		2	8			8
Indéfini		1		1	4	1	1	1		14	1		24	32		56
Total	2	70	12	8	117	4	13	10	3	135	25	39	438	185	10	633

Les familles avaient une forte propension à choisir la marraine de leurs enfants en fonction de son statut social et vice et versa. Dans le cas présent, le statut social des dames a été établi selon celui de leur père ou de leur mari. Prenons, tout d'abord comme exemple les

marraines qui sont épouses ou filles de gouverneurs (voir tableau 3.6). Si l'on soustrait les familles dont le statut du mari est indéfini, on se retrouve avec 16 filleuls dont la marraine est liée à la profession de gouverneur. De ce groupe, 11 familles ont un statut social que l'on qualifie de supérieur et deux, un statut social intermédiaire ; par ailleurs, seulement trois proviennent des plus bas échelons de la société¹³¹. Parmi ces dames de la confrérie qui ont été marraines, celles appartenant au groupe des officiers militaires totalisent 163 filleuls(es) dont 122 pour lesquels le statut socioprofessionnel du père a été identifié.. Parmi ces 122 cas, on recense 41 nourrissons dont le père était lui-même un officier militaire et 74 dont le statut paternel était d'un niveau supérieur (d'officier militaire à marchand) ; soit environ 60% de ces 122 enfants.. Par ailleurs, dix autres pères de ces 122 enfants avaient un statut social intermédiaire (de bourgeois à fonctionnaire) et 38, un statut social de niveau inférieur. Cette sélection préférentielle des marraines dans un même milieu social, mais sans hermétisme de classe, se retrouve aussi chez les commerçants. En effet, sur les 146 filleuls (sauf les indéfinis) provenant de familles de marchand/négociant, 63 ont des marraines provenant de la même classe sociale qu'eux (soit près de la moitié).

La situation est semblable si l'on regarde les chiffres obtenus en ce qui concerne les professions d'un statut social inférieur¹³². Les gens faisant partie de ces différents groupes ont aussi eu tendance à choisir des marraines provenant du même milieu. Ce sont les artisans qui illustrent le mieux cette situation. En effet, un peu plus du tiers des marraines (36/93) choisies par les familles regroupées dans la catégorie des artisans proviennent de ce même groupe

¹³¹ Dans cette étude, nous considérons les fonctions ou professions de gouverneurs, d'officiers militaires, de hauts fonctionnaires, de seigneurs et de marchands/négociants comme ayant un statut social supérieur. Nous classons par ailleurs comme statut social intermédiaire les bourgeois, les professions libérales et les fonctionnaires. Enfin, les aubergistes, les artisans, les habitants et les militaires (soldats et sous-officiers) sont considérés comme ayant un statut social inférieur par rapport aux autres fonctions ou professions

¹³² Dans cette étude, les professions de moindre importance dans l'échelle socioprofessionnelle sont les artisans, les habitants, les aubergistes et les militaires.

socioprofessionnel. En retirant du corpus les familles dont le statut est indéfini (22), on se retrouve avec un peu plus de la moitié (36/71) des familles ayant choisi une marraine dans la même classe, soit l'artisanat. Ces résultats soulèvent quelques questions ; est-ce que les artisans suivent le même schéma que les familles de la haute société en se créant des réseaux à l'intérieur de leur classe ou les marraines de plus haut niveau sont-elles tout simplement moins inaccessibles ?

En analysant les catégories des habitants et des militaires, l'hypothèse de la non-accessibilité aux marraines des classes supérieures semble la plus plausible. En effet, aucune famille de la haute société coloniale n'a choisi une officière marraine dont le statut social est habitant. C'est également le cas en ce qui concerne les militaires, la grande majorité des familles des filleuls ayant choisi une officière au statut de militaire proviennent soit de la catégorie des artisans ou celle des habitants.

Ces conclusions démontrent une fois de plus la consolidation d'une élite au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille. Les officières, dont le père ou le mari exerçaient une profession de prestige ont été choisies comme marraines par des familles de même rang. Cette pratique leur permettait de conserver la cohésion à l'intérieur du groupe qualifié d'élite. Les officières de second rang (en moins grand nombre) sont elles aussi devenues les marraines d'enfants de même milieu ; il n'y a pas, dans ce cas, de mélange des provenances.

Le deuxième chapitre mettait en lumière la forte concentration, parmi les officières de la confrérie, de femmes membres de l'élite ; une des caractéristiques de cette élite est de se créer des réseaux. Ces réseaux se sont établis dès la venue au monde des officières. En effet, les dames appartenant à l'élite ont reçu des parrains et marraines de la même classe qu'elles. De plus, quelques dames appartenant à des catégories socioprofessionnelles inférieures avaient des parrains ou marraines provenant de classes supérieures. Ce schéma est pratiquement le même

lorsqu'il est temps pour les dames de choisir les membres de la famille spirituelle de leurs enfants. Plusieurs personnages prestigieux de la colonie sont devenus parrains ou marraines des enfants des dames de la Sainte-Famille. Puis, lorsque les officières demeurent elles-mêmes des mères spirituelles, la consolidation des alliances entre membres de l'élite se poursuit. Le marrainage, à l'intérieur de la confrérie, reflète bien la cohésion et l'hermétisme de cette élite montréalaise du XVIII^e siècle.

Poursuivant sur le thème du réseautage, la prochaine section de ce chapitre se penche sur la création de réseaux via les liens de parenté. Dans le monde élitare, les liens familiaux sont extrêmement importants ; ils peuvent favoriser l'accès à différents postes, professions, groupes, confréries, etc. Il est donc intéressant d'analyser les liens familiaux qu'il pouvait y avoir entre les officières de la Sainte-Famille. Est-ce qu'il y avait des familles dominantes à l'intérieur de la confrérie ? Si oui, lesquelles et de quel milieu provenaient-elles ? Est-ce qu'il y a eu des mariages entre leurs enfants ? Est-ce qu'il y avait des familles rattachées à certaines charges? etc. Les prochaines pages de cette recherche tentent de répondre à ces questions.

3.2 Les liens de parenté

3.2.1 Liens entre les postes occupés et les liens familiaux des dames

Nous venons de décrire, dans la section précédente, l'importance pour l'élite de créer des alliances avec différents individus afin de bâtir un réseau d'influence le plus vaste possible. Cependant, il est important de noter que les liens de parenté sont tout aussi capitaux que les liens extrafamiliaux dans la création et l'organisation de réseaux élitaires¹³³. La parenté, que ce soit la

¹³³ Plusieurs recherches ont abordé cette question pour le Québec préindustriel, mais seulement pour les élites institutionnelles masculines dont Christian Dessureault et Christine Hudon, « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et la fabrique », *The Canadian Historical Review*, volume 80, numéro 3 (Septembre), 1999, p. 413-439. ; Jean-René Thuot, « D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865) », thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département d'histoire, 2008, 275 pages. ;

parenté proche ou élargie, est essentielle dans la consolidation du groupe élitare. Pour accéder aux diverses fonctions de prestige, la famille est l'un des plus importants canaux de promotion. Quelques familles¹³⁴ ont même dominé certaines professions. Il était donc important pour ces gens de l'élite de se créer une famille la plus puissante possible par des alliances matrimoniales avantageuses et par la mise en place de membres de la famille à des postes clés dans la colonie.

Pour parvenir à découvrir les liens de parenté entre les dames de la Sainte-Famille, j'ai utilisé le Registre du *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH) ainsi que le logiciel Réunion¹³⁵. Je suis parvenue à identifier 45 dames ayant au moins un lien de famille avec une autre officière¹³⁶. Pour cette section, j'ai inclus les dames qui ont été conseillère, responsable des enterrements, les sacristines, etc. en fait, toutes celles qui ont eu une responsabilité à l'intérieur de la confrérie. Sur les 54 femmes de mon échantillon, seulement neuf¹³⁷ d'entre elles ont accédé à un office sans avoir eu de liens familiaux avec d'autres femmes de la confrérie, soit trois supérieures, deux trésorières, trois instructrices et une dame de charité. Cela veut dire qu'environ 83% (83,3) des dames de notre échantillon ont eu un ou des liens de parenté à l'intérieur de la confrérie.

La compilation de ces résultats démontre qu'une charge en particulier a été dominée par certaines familles ; il s'agit du poste de supérieure. En effet, deux groupes familiaux distincts ont assumé assez fréquemment le plus haut poste de la confrérie. Dans le premier regroupement familial, on retrouve six officières ayant des liens de parenté soit directement entre elles ou par

Verdoni, Cécile, « La fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal en Nouvelle-France », mémoire de M. A., Université de Montréal et Université Lumière Lyon II, Programme d'échanges universitaires, France-Québec, 1999, 128 pages.

¹³⁴ On peut penser aux Rigaud de Vaudreuil et aux Bégon qui ont été des gouverneurs en Nouvelle-France. Certaines familles ont aussi dominé le commerce comme les Gamelin et les Lecompte Dupré.

¹³⁵ RÉUNION est un logiciel de généalogie. L'une de ses fonctions est de mettre en évidence les liens familiaux entre les divers individus de sa banque de données.

¹³⁶ Pour ce qui est des liens familiaux, j'ai choisi les liens père, mère, sœur, frère, tante, oncle, cousin et cousine.

¹³⁷ Il s'agit de Charlotte Godefroy de Linctot, de Geneviève Foucher Faucher, de Marie-Joséphine Trullier Lacombe, de Marguerite Dubois Brisebois, de Marguerite Fortier, de Marie-Élisabeth-Isabelle Robbert, de Marie-Thérèse Rivard Lavigne, de Marie-Louise Brault Pominville et de Marie-Charlotte Philippe Étienne.

leur mari. Il s'agit de Marie-Anne Pecaudy de Contrecoeur, des sœurs Gaultier de Varennes, Marie-Madeleine et Marie-Renée, de Louise-Geneviève Ruelle d'Auteuil, de Marie-Marguerite Dufrost Lajemmerais et de Marie-Charlotte Petit de Villiers. Les pierres angulaires de ce groupe sont les sœurs Gaultier de Varennes. En effet, ce sont elles qui rattachent les différentes officières entre elles. Ces deux dames sont les mères respectives de Dufrost Lajemmerais et Petit de Villiers, elles sont aussi les cousines du mari (Jacques-Pierre Daneau de Mui) de Ruelle d'Auteuil ainsi que du mari (François-Clément Boucher Laperrière) de Charlotte Pecaudy de Contrecoeur (conseillère) qui est la nièce de Marie-Anne Pecaudy de Contrecoeur.

En analysant le statut social respectif de ces dames, plus spécifiquement celui provenant de leurs maris, on constate que sur ces six femmes cinq avaient ou avaient eu¹³⁸ un mari occupant un poste d'officier militaire. La seule exception est Marie-Marguerite Dufrost Lajemmerais (mieux connue aujourd'hui sous le nom de Mère Marguerite D'Youville), la fille d'un capitaine des troupes de la Marine dont le mari, François-Madeleine You de la Découverte, était marchand et fils d'un officier militaire impliqué dans la traite des fourrures¹³⁹. De plus, toutes ces dames ont fait partie, soit par leur père ou par leur mari, de la noblesse coloniale. Ce premier groupe correspond bien aux résultats obtenus au deuxième chapitre sur la domination de la haute société sur la charge de supérieure.

Le deuxième groupe familial ayant dominé la charge de supérieure entretient des liens familiaux plus directs que le premier. On y retrouve Marie-Catherine Rolland St-Georges, les

¹³⁸ Marie-Renée Gaultier de Varennes a eu deux maris. Le premier Christophe Dufrost Lajemmerais a été officier militaire tandis que le deuxième Timothée Sylvain a été médecin donc de profession libérale.

¹³⁹ Malgré l'importance du douaire accordé à l'épouse (6 000#) et la présence de plusieurs hauts personnages de la colonie lors de la signature de leur contrat de mariage dont le gouverneur de la colonie Philippe Rigaud de Vaudreuil et les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, Claude de Ramesay Delajesse Montigny Boisfleurant et Charles LeMoine de Longueuil, cette union peut apparaître comme une mésalliance, car Pierre You de la Découverte, le père de l'époux, était un ancien soldat devenu officier militaire, sans toutefois accéder au statut nobiliaire. (*Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Dufrost de Lajemmerais, Marie-Marguerite (Youville), Claudette Lacelle, *DBC en ligne*, You De La Découverte, Pierre (Hiou, Hyou), Albertine Ferland-Angers. Par contre, dans son mémoire « Comportements démographiques et alliances de la noblesse de la Nouvelle-France », Lorraine Gadoury inscrit le nom de Pierre You de la Découverte comme ayant fait parti de la noblesse canadienne sans toutefois avoir exercé des fonctions de pouvoir.

sœurs Lecompte Dupré, Marie-Louise et Marie-Thérèse, Marie-Catherine Magnan Lespérance et Marie-Anne-Catherine Hervieux. Marie-Catherine Rolland St-Georges est la mère des sœurs Lecompte Dupré, en plus d'être la belle-mère de Marie-Anne-Catherine Hervieux dont l'époux est Jean-Baptiste Lecompte Dupré. Pour sa part Marie-Anne-Catherine Hervieux est la fille de Marie-Catherine Magnan Lespérance qui elle, est la sœur d'Antoine Magnan Lespérance, le mari de Marie-Louise Lecompte Dupré. Dans ce cas, on est en présence de liens mère, frère et sœur, il n'y a aucune filiation allant au-delà de ces liens de parenté.

Contrairement au premier groupe analysé, les cinq femmes de ce second regroupement familial ont toutes eu des maris ayant évolué dans la sphère commerciale. Ce résultat est très important, car il démontre la puissance de certaines familles marchandes montréalaises dont les membres féminins ont réussi à se hisser jusqu'à la plus haute fonction d'une confrérie dominée principalement par les dames de la noblesse militaire.

Ces deux exemples démontrent bien l'homogénéité présente à l'intérieur des familles de la colonie (endogamie). Ces deux groupes se partagent l'office de supérieure, mais dans aucun cas, il y aura un mélange entre ces gens. Les dames au statut social d'officier militaire resteront entre elles et vice et versa pour les dames de marchands.

À l'intérieur de la confrérie des dames de la Sainte-Famille, un important groupe d'officières entretiennent des liens de parenté plus ou moins éloignés. On dénombre 15 dames¹⁴⁰ dont au moins un lien familial les relie entre elles. Parmi elles, on retrouve sept supérieures, une assistante, trois trésorières, deux instructrices et deux dames de charité.

¹⁴⁰ Il s'agit de Marie-Anne Lemire, de Marie-Marguerite Cusson, de Anne Lemire, de Marie-Charlotte Lériger Laplante, de Marie-Anne Petit Boismorel, de Marie-Anne Lemire Marsolet, de Marie-Madeleine Pépin Laforce, Thérèse Poirier Lajeunesse, de Marie-Anne Billeron Lafatigue, de Marguerite Parent, de Marie-Anne-Jeanne Legardeur St-Pierre de Repentigny, de Agathe de Saint-Père, de Félicité Picard, de Catherine Charest et de Marie-Marguerite Forestier.

À la suite de ces résultats, on peut affirmer que les liens de parenté sont très présents au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille ; une très large proportion de ses effectifs entretient une filiation parentale avec un ou plusieurs autres membres. Comme mentionné dans le premier chapitre, la supérieure joue un rôle important dans la nomination des charges. Il n'est donc pas surprenant de constater que certaines familles se soient maintenues dans les hautes sphères de la confrérie. C'est aussi pourquoi on retrouve au moins une supérieure dans les trois groupes mentionnés ci-dessus. Dans ce sens, les liens de parenté ont joué un rôle important dans les élections et les affectations des femmes. La famille a été, pour plusieurs dames, un canal d'accès aux postes de responsabilité. On peut affirmer qu'il y a un mélange entre statut social et réseau familial dans l'accès aux postes d'officière de la confrérie.

Pour conclure ce chapitre sur le réseautage, j'entreprends, dans les pages suivantes, de faire ressortir les témoins clés des contrats de mariage des dames. À l'aide des signatures au bas des contrats, il m'a été possible de retracer les individus qui ont pris part à cet événement important pour les nouveaux conjoints et leurs familles. Cette recherche a permis d'identifier certains personnages influents de la société coloniale ainsi que la capacité des époux à pouvoir écrire leur nom.

3.3 Mariage

3.3.1 La capacité de signer des conjoints

Avant d'entreprendre le recensement des témoins lors de la signature des contrats de mariage, il est intéressant de prendre en compte la signature même des époux. Une des caractéristiques spécifiques qui distinguent l'élite des classes inférieures est la capacité de ses

membres à savoir lire et écrire. Selon Lorraine Gadoury¹⁴¹, seulement une faible proportion de la population de la colonie maîtrisait ces deux éléments.

Pour cette section, je n'ai pas seulement relevé la signature des dames, mais aussi celle de leur mari. Sur les 45 contrats que j'ai retracés, seulement un¹⁴² ne me permet pas de lire les signatures, ni de l'épouse ni de l'époux. On se retrouve donc en présence de 44 documents fiables¹⁴³ rattachés à 38 femmes différentes¹⁴⁴. De ce groupe, 26 ont signé leur nom sur l'acte les liant à leur mari ; la signature de Marie-Anne-Catherine Hervieux est illisible sur le contrat, mais pas celle de son mari (je la laisse de côté pour les calculs). Il y a donc, pour ce groupe, 70,3 % des dames capables d'écrire leur nom¹⁴⁵. Si l'on regarde du côté des hommes, c'est 79 %¹⁴⁶ d'entre eux qui ont signé le document. Ces pourcentages sont assez élevés si on les compare, par exemple, aux résultats d'une recherche portant sur la ville de Québec entre 1750 et 1759 qui montre que 36,8% et de 49,5%¹⁴⁷ des femmes et des hommes ont signé leur acte de mariage.

De plus, si l'on regroupe les dames selon les charges, on constate un plus haut pourcentage de signatures pour celles qui ont occupé le poste supérieure. En effet, 88,9 % des supérieures dont on a le contrat de mariage (17) ont apposé leur nom sur l'acte. En comparaison,

¹⁴¹ Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne au XVIIIe siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 21.

¹⁴² Celui de Jeanne-Charlotte Fleury Deschambault et de François Verrier Drusson.

¹⁴³ Contenant au moins une des deux signatures.

¹⁴⁴ Certaines ont eu plus d'un mari, donc plus d'un contrat ; c'est notamment le cas de Marguerite Dubois Brisebois, de Marie-Renée Gaultier de Varennes, de Marie-Catherine Jolivet Lépine, de Marie-Madeleine Pépin Laforce et de Marie-Jeanne Pion Fontaine.

¹⁴⁵ Nous sommes conscientes qu'il serait nécessaire de vérifier dans d'autres documents avant de conclure définitivement à la capacité de chacune de ces dames à écrire ou à signer leur nom. Compte tenu de l'importante sous-évaluation induite par des mesures fondées sur une seule source documentaire, Gérard Bouchard propose l'utilisation d'un indice pour mesurer à partir de plusieurs types de documents le degré relatif d'alphabétisation. Il s'agit du nombre de mentions avec signatures sur le nombre total de mentions susceptibles de porter la signature d'une personne dans une diversité de documents consultés. Il multiplie ensuite le résultat pour le traduire en pourcentage (Indice PMP). Cette méthode requiert une multiplicité de sources susceptibles de contenir des mentions de signatures ; ce qui la rend plus difficilement applicable pour mesurer l'alphabétisation féminine étant donné que les femmes sont moins présentes dans la sphère publique. Gérard Bouchard, « Évolution de l'alphabétisation (masculine) au Saguenay : les variables géographiques, 1842-1871 », *Communications historiques / Historical Papers*, volume 24, numéro 1, 1989, p. 13-35.

¹⁴⁶ La signature de Jean-Baptiste Gobel St-Mars est illisible.

¹⁴⁷ Michel Verrette, « L'alphabétisation de la population de la ville de Québec de 1750 à 1849 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 39, numéro 1 (1985), p. 68.

plus de la moitié des femmes ayant occupé un poste d'institutrice et de dame de charité (12) n'ont pas signé le document ; seulement 41,7 % l'ont fait.

3.3.2 Les témoins lors du contrat de mariage

Avant la célébration de chaque noce, il y avait la rédaction du contrat de mariage effectuée par l'un des notaires de la ville ou l'un de ses clercs. Cet événement était très important. En premier lieu, c'est dans cet écrit que les époux consignaient officiellement les ententes conclues entre eux et leurs familles en ce qui concerne la communauté ou la séparation de biens, la description et la valeur des biens apportés par les deux conjoints, leur intégration dans le patrimoine commun ou leur conservation comme biens propres par l'un des conjoints, les montants éventuels des douaires préfix ou des préciputs, et les diverses autres conventions matrimoniales. La rédaction du contrat de mariage était aussi l'un des moments importants où des gens de divers horizons se réunissaient dans un même endroit pour entendre les modalités du contrat de mariage et témoigner de l'alliance à venir des époux. La présence de signatures de gens venant de l'élite coloniale démontrait alors le prestige des futurs mariés.

Les deux sœurs Gaultier de Varennes font partie de l'élite coloniale. Ainsi, plusieurs membres influents de la société de l'époque comme Louis Buade De Frontenac (gouverneur général de la Nouvelle-France) et Jean Bochart seigneur de Champigny (intendant de la Nouvelle-France) sont témoins lors de la signature du contrat de mariage de Marie-Madeleine, l'une des deux sœurs Gaultier. On remarque aussi la présence de Nicolas Daneau de Muy, qui est le père de Jacques-Pierre qui deviendra plus tard l'époux d'une dame de la Sainte-Famille, Louise-Geneviève Ruelle d'Auteuil. Au-delà de la signature, le contrat de mariage comprend aussi une énumération, faite par le notaire, des gens présents à ce moment ainsi que leurs titres. C'est ainsi que dans ce même contrat on remarque une large présence d'officiers militaires

identifiés comme capitaine ou commandant. Le contrat de mariage de Marie-Renée est sensiblement le même. Philippe Rigaud de Vaudreuil (gouverneur général de la Nouvelle-France) et Charles LeMoyne de Longueuil (gouverneur de Trois-Rivières et de Montréal) sont des signataires de son premier contrat de mariage qui énumère aussi divers officiers militaires présents.

D'illustres personnages de l'époque ont signé le contrat de mariage de plusieurs dames de l'échantillon. Comme il serait trop long, dans le cadre de ce mémoire d'en faire la liste exhaustive, je vais en donner quelques exemples. Claude de Ramezay sieur de Lajesse Montigny et Boisfleurant (gouverneur de Montréal) est présent à la signature du contrat de mariage de Marguerite Dubois Brisebois, de Marie-Anne Petit Boismorel et de Marie-Charlotte Petit de Villiers ; Charles LeMoyne de Longueuil (gouverneur de Trois-Rivières et Montréal) pour Marie-Anne-Jeanne Legardeur Saint-Pierre de Repentigny; Charles marquis de Beauharnois (gouverneur général de la Nouvelle-France) pour Marie-Thérèse Migeon de Branssat de La Gauchetière ; Louis Buade de Frontenac (gouverneur général de la Nouvelle-France) et Jean Bochart seigneur de Champigny (intendant de la Nouvelle-France) pour Marie-Anne Pecaudy de Contrecoeur et ainsi de suite pour d'autres dames de la Sainte-Famille.

Les contrats de mariage des dames de la confrérie de la Sainte-Famille nous renseignent une fois de plus sur le caractère élitaire de ses membres. En effet, la majorité de ces femmes savaient du moins écrire leur nom. De plus, leur cercle social était composé de gens très influents, aux responsabilités importantes (gouverneur, intendant, seigneur, etc.) ; plusieurs évoluaient dans les hautes sphères de la société coloniale.

Ce dernier chapitre avait pour mandat de décrire et d'analyser une des caractéristiques spécifiques de l'élite à l'époque coloniale. Comme le deuxième chapitre avait démontré qu'il existait, à l'intérieur de la confrérie des dames de la Sainte-Famille, une présence élitaire, j'ai donc choisi de me pencher sur le réseautage afin d'appuyer mon argumentation. Les réseaux entre les gens de l'élite sont très importants dans le maintien de leurs avantages. Pour étudier ce phénomène élitair, j'ai analysé le choix des familles spirituelles, soit le parrainage et le marrainage. Les conclusions de cette étude démontrent bien que la sélection de la parenté spirituelle se fait en accord avec les pratiques des gens de la haute société. Dans un premier temps, les parrains et marraines des officières proviennent en majorité du sommet de la pyramide sociale. En général, leurs parents ont choisi des gens provenant du même milieu ou d'une classe sociale plus importante. Même son de cloche lorsque vient le temps pour les familles des officières de choisir les pères et les mères spirituels de leurs enfants ; plus de 50% de ces individus proviennent des catégories d'officiers militaires (noblesse) et de marchands et négociants. De plus, on retrouve une présence assidue de femmes et d'hommes rattachés au poste de gouverneur de la colonie ou de l'un de ses districts, l'une des professions les plus prestigieuses de la Nouvelle-France. Les liens s'étendent ainsi à l'intérieur même de la confrérie ; les officières ont choisi de consolider leur groupe en nommant comme marraine pour leurs enfants des dames faisant partie de la confrérie. La responsabilité de devenir marraine était recherchée par les femmes de l'élite. Ce constat est bien représenté par une moyenne assez élevée du nombre de nominations des officières en tant que marraine. Au niveau du parrainage et du marrainage, les résultats confirment l'élitisme au sein de ce groupe.

L'établissement de réseaux, au sein de l'élite coloniale, passait aussi beaucoup par les liens de parenté. Beaucoup de femmes ont travaillé auprès de gens influents afin de faire avancer

la carrière d'un mari ou d'un fils. L'obtention de certains postes était liée intimement aux liens familiaux que les gens pouvaient entretenir. Plus des trois quarts des officières de la Sainte-Famille avaient au moins un lien de parenté avec une autre dame officière. Le canal familial a été un vecteur essentiel dans la nomination de certaines femmes. Ces liens ont souvent passé par la formation d'alliances matrimoniales. Les gens de l'élite choisissaient soigneusement les membres de leur famille ainsi que ceux qui allaient participer aux festivités ; de là, une présence importante de hauts personnages de la colonie lors de la signature des contrats de mariage.

En bref, l'analyse et l'étude du réseautage au sein des dames de la Sainte-Famille, que ce soit par le marrainage ou par les liens de parenté, démontrent que ces femmes endossaient les pratiques propres aux gens d'une élite à deux volets distincts : des femmes de la noblesse militaire et des femmes de la bourgeoisie marchande.

CONCLUSION

La confrérie montréalaise des dames de la Sainte-Famille, mise sur pied en 1663 par Barbe de Boullongne dès les premières vagues d'immigration féminine, est une institution à vocation exclusivement féminine. Cet élément est essentiel à ce mémoire dans le sens où ce sont les femmes qui sont au centre de cette recherche. Je me suis questionnée sur le concept d'élite au féminin, car dans la majorité des ouvrages de synthèse, des articles, des mémoires, etc., les auteurs n'ont généralement pas étudié ce sujet du statu élitaire chez les femmes. Ils se sont concentrés plutôt sur les thèmes plus spécifiquement identifiés au genre féminin comme les enfants, le mariage, les religieuses, etc. Pour ces mêmes auteurs, l'élite se rattachait avant tout au monde masculin. Ce sont les hommes, à l'époque de la Nouvelle-France et même dans les périodes postérieures, qui ont le contrôle de la politique, de l'économie, de l'armée; il est donc difficile de trouver ou de prouver que certaines femmes ont bel et bien participé au monde élitaire. Le manque de sources pour étudier cette question est un autre obstacle aux recherches des historiens (ennes). C'est pour ces raisons que la définition de l'élite, pour la période coloniale, demeure une définition essentiellement masculine.

La présente recherche voulait combler cette lacune en posant les premiers jalons d'une définition plus large d'un concept d'élite au féminin pour l'époque de la Nouvelle-France. Ce mémoire couvre la période datant de 1724 jusqu'à la chute de la colonie française en 1760. J'ai choisi d'étudier une confrérie uniquement féminine afin d'observer et d'analyser les comportements des femmes entre elles. On sait que les gens de la haute société se réunissaient dans des lieux spécifiques¹⁴⁸. Je me suis donc penchée sur un groupe de femmes appartenant toutes à une même organisation. Je me suis demandée si la confrérie des dames de la Sainte-

¹⁴⁸ Par exemple les instances politiques (gouverneurs, intendants), religieuses (les marguilliers, les monseigneurs), juridiques (les tribunaux), l'armée (les capitaines, majors), etc.

Famille était un lieu où se regroupait au moins une partie des femmes de l'élite montréalaise du XVIIIe siècle. Pour répondre à cette hypothèse, j'ai utilisé diverses caractéristiques propres à l'élite en les appliquant aux femmes de mon échantillon. Pour des raisons de temps et d'espace, j'ai concentré cette recherche uniquement sur une partie des officières de ce groupe : supérieure, assistante, trésorière, instructrice et dame de charité. J'ai donc étudié un échantillon comprenant 54 dames.

Les résultats de cette recherche démontrent clairement qu'il y a une dominance élitaire au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille. Pour parvenir à ces conclusions, j'ai dans un premier temps établi un portrait socio-économique de ces femmes. J'ai tenté de définir le statut social de chacune d'entre elles. Pour y parvenir, j'ai recensé les professions, les métiers et les occupations de leur père ainsi que de leurs maris. Même s'il fallait être marié pour accéder aux offices de la confrérie, le statut social de leur père est important dans le sens où il nous informe sur le milieu d'origine de ces dames.

De cette première analyse, on découvre que la majorité des dames de la Sainte-Famille proviennent de milieux aisés. Sur les 40 pères dont nous connaissons la profession dix étaient des officiers de l'armée coloniale et huit des marchands ou des négociants. De plus, on dénombre trois hommes ayant fait partie des hauts fonctionnaires de la colonie. Ces hommes ont participé à la direction de la Nouvelle-France. En ne prenant que ces trois catégories de professions, on peut déjà conclure que plus de la moitié des pères de ces femmes ont exercé un métier de prestige.

Lorsqu'on prend séparément les cinq différentes charges¹⁴⁹ choisies pour cette recherche, on constate qu'il y a jusqu'à un certain point correspondance entre le statut social et l'accès aux charges les plus prestigieuses. En effet, comme mentionné dans le premier chapitre, il y avait des différences hiérarchiques entre les offices de la confrérie, des supérieures, en haut de l'échelle,

¹⁴⁹ Supérieure, assistante, trésorière, instructrice des postulantes et dame de charité.

jusqu'aux dames de charité, au bas de l'échelle. En comptabilisant les résultats obtenus pour les pères des dames, on découvre qu'une large proportion de supérieures a eu un père dont la profession était prestigieuse; plus de 75 % d'entre elles étaient filles d'officiers militaires ou de marchands et négociants.

Le statut élitare, de la majorité des dames de la Sainte-Famille, hérité de leur milieu familial, se consolide avec une présence accrue de pères nobles. On dénombre ainsi la présence de 12 pères, sur les 48, possédant ce statut, ce qui représente le quart de notre échantillon. Selon Marcel Trudel, entre 1,1 et 3,2 % seulement de la population totale du Canada appartenait à la noblesse. De plus, sur les 12 pères recensés, 11 sont les géniteurs de dames ayant occupé le poste de supérieure ; ce statut social paternel élevé est le premier indicateur de la mainmise des femmes originaires de l'élite sur la charge de supérieure.

Cette présence élitare chez les membres de la confrérie de la Sainte-Famille se confirme avec l'étude du statut social de leurs maris. Dans un premier temps, les 54 dames de notre échantillon ont eu un total de 65 maris; il était habituel pour l'époque de se marier à plus d'une reprise. Cependant, les remariages, après la période de fertilité des femmes, étaient beaucoup plus rares; cette étape prenait fin au début de la quarantaine. De plus, l'auteure Josette Brun affirme que cette difficulté de se remarier débutait dès la trentaine. Pour notre échantillon, l'âge moyen au remariage est de 41 ans ce qui est extrêmement vieux si l'on se fie aux recherches des historiens (ennes). Ces dames ont convolé en deuxièmes ou troisièmes noces après leur période de fertilité. Elles n'ont donc pas fait ce choix dans le but de procréer, mais certainement dans un objectif de consolidation d'alliances.

Pour ce qui est du statut social de leurs maris, tout comme pour ceux des pères, ce sont les professions d'officiers militaires et de marchands ou négociants qui dominent. Ces deux catégories représentent à elles seules 68,5 % du groupe, donc plus des deux tiers des conjoints.

Toujours à l'image des résultats rapportés ci-dessus, ce sont les supérieures qui ont le plus d'époux exerçant une profession des plus prestigieuses; 80 % de ces dames ont pris pour époux un homme dont le métier était officier militaire et marchand ou négociant. Fait important, on ne retrouve aucun mari dont les fonctions sont prestigieuses dans l'office de dame de charité. Ces résultats confirment une fois de plus une présence élitaires au sein de la confrérie, mais aussi une hiérarchisation cloisonnée des postes au sein même de la confrérie.

Pour ce qui est de la noblesse des époux, on dénombre 20 maris, soit 30,8 % du total. La proportion de nobles au sein des dames de la confrérie de la Sainte-Famille dépasse donc de plus de dix fois leur poids dans la population coloniale. Les épouses de 15 de ces hommes deviendront supérieures. Ces résultats, au sujet du statut professionnel des maris de ces femmes, confirment une forte présence élitaires au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille. Elles se sont mariées, en majorité, avec des hommes occupant des fonctions comme gouverneur, haut fonctionnaire, officier militaire et marchand ou négociant.

En établissant ces résultats, il fallait maintenant isoler, à différentes situations, les caractéristiques propres aux gens formant l'élite coloniale afin de consolider l'hypothèse de départ. J'ai tout d'abord analysé les contrats de mariage de ces dames. J'ai porté une attention particulière au douaire et au préciput. Sous le Régime français, les gens qui se mariaient dans la colonie signaient un contrat de mariage. En moyenne, ces contrats accordaient à l'épouse un douaire se situant entre 300 et 600 livres. Pour ce qui est de la moyenne de mon échantillon, celle-ci se situe à 2560 livres.

Même son de cloche du côté des préciputs ; la moyenne (dans la ville de Québec) se situe à 300 livres et moins, celle des dames de la Sainte-Famille à 821 livres. Ces premières observations montrent que les couples de la confrérie avaient des revenus les reliant au monde élitaires.

Pour ce qui est de l'âge au premier mariage, les dames de la confrérie se sont mariées très jeunes, conformément à la moyenne générale des femmes en Nouvelle-France, vers 22,3 ans. Par contre, leurs maris se comportent davantage comme leurs confrères de l'élite masculine en se mariant à un âge un peu plus tardif, vers 29,4 ans comparativement à une moyenne coloniale de 27,5 ans pour le premier mariage chez les hommes. L'âge au mariage des seuls conjoints nobles des dames est plus élevé encore, soit de 31,2 ans.

Du côté des naissances, on sait que les gens de la haute société avaient, en moyenne, plus d'enfants que les colons des autres couches sociales. Ce phénomène est dû en partie à la pratique de mise en nourrice ; les gens de familles aisées mettaient leurs nourrissons chez des dames qui allaient en prendre soin durant les premières années de leur vie. Cela faisait que les femmes de l'élite redevenaient fertiles plus rapidement que celles qui allaitaient elles-mêmes leurs enfants. Les résultats pour cette section restent mitigés. Au début du 18^e siècle, les femmes de la colonie avaient plus ou moins 6 enfants en moyenne. Les 54 dames à l'étude ont eu en moyenne 8 enfants, donc un peu plus. Lorsque l'on prend seulement les femmes de familles nobles, ce chiffre baisse à 7,2 enfants, ce qui est toujours au-dessus de la moyenne. Malgré tout, cette analyse reste peu concluante, l'écart entre les deux statistiques demeurant très peu élevé.

Le dernier facteur à l'étude est la mortalité infantile. Dans la société coloniale du 18^e siècle, on retrouvait plus de morts d'enfants (de 0 à 1 an) chez les élites coloniales. Ces circonstances s'expliquent par la pratique de mise en nourrice; les enfants qu'on envoyait chez ces gens avaient plus de chance de contracter diverses maladies. Environ un enfant de la haute société sur deux décédait avant l'âge d'un an tandis que ce chiffre s'abaissait à un sur quatre pour le reste de la population. En ce qui concerne le taux de mortalité infantile des enfants des dames de la Sainte-Famille, il se retrouve entre les deux. En effet, sur les 432 enfants qu'elles ont mis au monde, 134 sont décédés avant d'atteindre l'âge d'un an, ce qui représente 31 % de ces bambins.

En plus, en ne prenant que les enfants de la noblesse, ce pourcentage diminue à 21,3 %, légèrement en dessous de la moyenne coloniale.

En général, les éléments sociaux analysés ci-dessus confirment que les dames de la Sainte-Famille se comportaient comme des membres de l'élite. Elles provenaient généralement de familles aisées et se sont mariées avec des hommes de la haute société (endogamie). Le niveau des douaires et les préciputs est situé bien au-dessus de la moyenne coloniale. Leurs maris ont convolé en justes noces à des âges relativement avancés, elles ont mis au monde plus d'enfants que la moyenne. Le seul bémol concerne la mortalité infantile qui est moindre dans ce groupe.

Pour compléter cette recherche, j'ai voulu étudier la formation de réseaux sociaux parmi ces dames par le biais des pratiques de parrainage et de marrainage. Devenir le parent spirituel d'un enfant était, pour les classes supérieures, une reconnaissance recherchée. Cette pratique leur permettait de consolider certaines alliances tout en élargissant leur réseau social. Pour les femmes, devenir marraine était très important dans le sens où elles avaient très peu de chance d'établir un réseau politique, professionnel, etc. C'était l'un des seuls moyens pour elles d'élargir leur réseau personnel.

Nous amorçons l'analyse du parrainage/marrainage en recensant la parenté spirituelle des dames de mon échantillon. Le statut socioprofessionnel de leur parrain est semblable à ceux de leur père et de leurs maris. Les officiers militaires et les commerçants trônent toujours au premier rang lorsque vient le temps de choisir un père spirituel (56,7 %). Les familles des dames de la Sainte-Famille ont eu tendance à choisir des hommes provenant du même milieu ou d'une classe plus aisée. Par ailleurs, 80 % de ces hommes n'avaient aucun lien de parenté avec l'enfant qu'ils parrainaient. On peut donc croire que ces nominations étaient faites dans un but de consolidation d'alliances. Pratiquement le même son de cloche du côté des marraines. Ces femmes étaient les filles ou les épouses d'hommes évoluant dans le milieu commercial ou l'armée (43,8 %). Par

contre, les familles ont davantage choisi des marraines ayant un lien familial avec le nourrisson. Une majorité de parents des dames de la Sainte-Famille ont choisi des parrains et des marraines de classes sociales supérieures et ont ainsi donné un premier réseau d'influence à leur progéniture.

Ensuite, j'ai analysé les statuts sociaux des parrains et des marraines des enfants des dames de notre échantillon. Les résultats vont dans le même sens que ceux du chapitre deux, ainsi que ceux que je viens de résumer. Les parrains proviennent en grande partie des catégories de marchands et négociants et des officiers militaires (54 %). On remarque aussi que les familles marchandes ont eu tendance à choisir des parrains provenant de sphères plus aisées que la leur. La tendance est maintenue en ce qui concerne les mères spirituelles. Ce sont toujours les professions reliées au commerce et à l'armée qui dominent (50,4 %) les statuts sociaux. On peut donc affirmer qu'en général, les couples dont la femme a été officière de la confrérie de la Sainte-Famille ont choisi des parentés spirituelles, pour leurs enfants, dans les hautes sphères de la hiérarchie sociale ; ils ont ainsi voulu leur donner, dès leur naissance, un premier réseau d'influence comme leurs parents avaient fait avant eux.

L'une des charges les plus prestigieuses de la colonie était celle de gouverneur. Je me suis donc attardée à la présence des gouverneurs, de leurs femmes et de leurs filles parmi les parrains et les marraines des enfants des officières. Au total, on dénombre 37 nourrissons (8,6 %) dont le parrain ou la marraine sont rattachés à la fonction de gouverneur.

Le dernier élément que j'ai analysé pour les enfants des dames est la présence de femmes ayant appartenu à la confrérie et qui sont devenues la marraine du bambin d'une consœur. Sur les 432 enfants des officières, 61 ont eu une dame de la Sainte-Famille comme marraine ce qui représente un enfant sur sept. Par contre, sur ces 61 enfants, 32 avaient un lien familial avec leur marraine, donc plus de la moitié. Les dames de la Sainte-Famille ont voulu consolider à la fois

des alliances extrafamiliales et renforcer leurs propres liens familiaux. Sur les 49 dames qui ont eu des enfants, 31 ont choisi au moins une fois une officière comme marraine. Cette situation ressemble beaucoup à celles des parrains; 63 pères spirituels d'enfants d'officières de la confrérie avaient une épouse ayant également occupé une telle charge. La seule différence c'est que dans ce cas-ci, moins de 40 % de ces hommes entretenaient des liens familiaux avec l'enfant.

Comme mentionné ci-dessus, être la marraine d'un nouveau-né était une distinction honorifique pour les femmes de l'époque. En effet, cela leur permettait de développer des liens avec différentes familles et ainsi sortir un tant soit peu de leur sphère domestique pour investir la sphère publique. Le nombre de filleuls devenait donc important; en devenant la marraine d'un grand nombre d'enfants, elles élargissaient leur réseau relationnel. L'ensemble des 54 dames de notre échantillon a eu un total de 633 filleuls. Ce sont les supérieures qui ont eu le plus de titres de marraine, 13 en moyenne, tandis que les dames de charité se retrouvent en dernière position avec une moyenne de 8 filleuls. Ces résultats ne sont pas surprenants sachant que l'office de supérieure est détenu par les femmes de la haute société alors que celui des dames de charité est occupé par des femmes de classes moins élevées dans la hiérarchie. De plus, en faisant ressortir les statuts socioprofessionnels des pères de ces enfants, on remarque que les dames de la Sainte-Famille ont eu tendance à choisir et à se faire choisir parmi des familles de même rang.

Le dernier segment en lien avec le réseautage est celui des liens de parenté; ces liens permettaient à plusieurs membres d'une même famille de consolider leur statut socioprofessionnel ou de réussir leur promotion sociale. La confrérie des dames de la Sainte-Famille est un exemple parfait de lieu où l'on retrouvait une concentration de gens entretenant des liens familiaux à l'intérieur d'un même groupe. Sur les 54 femmes de notre échantillon, 83,3 % ont au moins un lien familial avec une autre dame. De plus, l'office de supérieure a été

pendant un moment dominé par deux réseaux familiaux¹⁵⁰, l'un marchand et l'autre de la noblesse. En effet, des mères, des sœurs, des nièces et des tantes ont tour à tour occupé cette fonction.

Toujours en lien avec les réseaux, j'ai terminé ma recherche en analysant les témoins lors de la signature des contrats de mariage. En étudiant ces documents, je me suis rendue compte que plus de la moitié (70,3 %) des dames savaient au moins écrire leur nom, l'écriture étant une caractéristique distincte de l'élite. J'y ai découvert une forte présence élitaires notamment dans les contrats des sœurs Gaultier de Varennes.

À la lumière de toutes ces données, on peut affirmer qu'il y avait bel et bien une forte présence élitaires au sein de la confrérie des dames de la Sainte-Famille entre 1724 et 1760. Les femmes officières (supérieures, assistante, trésorière, instructrice et dames de charité) faisaient, en majorité, partie de la haute société (surtout en ce qui concerne l'office de supérieure). Dans ce sens, il est permis de croire que cette confrérie était un lieu prisé par l'élite coloniale. Être membre de ce groupe définissait un statut social particulier à l'égard des autres femmes de la société montréalaise de l'époque. Il n'est pas étonnant de constater que le plus souvent, ces officières faisaient partie de la haute société ; les femmes ayant le temps de s'investir dans des activités autres que celles leur étant réservées (tâches domestiques, élever les enfants, etc.) étaient généralement des dames pouvant se le permettre. En effet, les gens de l'élite avaient généralement à leur disposition des servants et des servantes pour alléger leurs tâches quotidiennes. Ainsi, ils avaient plus de temps pour faire diverses activités.

Le concept de l'élite tel que défini habituellement est proprement masculin. Dans ces diverses définitions, des lieux spécifiques sont rattachés aux hommes qui forment ce groupe.

¹⁵⁰ Il s'agit des Lecompte Dupré et des Gaultier de Varennes.

Dans cette présente recherche, j'ai démontré que cette confrérie, exclusivement féminine, était pour ces femmes un lieu de rassemblement où elles pouvaient échanger, s'entraider et créer des alliances.

BIBLIOGRAPHIE

LES SOURCES :

Confrérie des Dames de la Sainte-Famille, Archives de la Compagnie de Saint-Sulpice de Montréal.

Carton 167

Registre de la confrérie des Dames de la Sainte-Famille établie à Montréal. Volume 1 : 1724 – 1857 (RCDSF, vol. 1)

- 1- Établissement de la confrérie
- 2- La réception des membres
- 3- Les élections de la Supérieure et autres officières
- 4- Résolutions prises dans les assemblées ou conseils
- 5- Différents catalogues des Dames de la Sainte-Famille
- 6- Sépultures 1740-1755

Cahier no. 2

- 1- Indulgences accordées
- 2- Recette des contributions annuelles, 1761-1786
- 3- Dépenses 1761-1767

Cahier no. 3

- 1- Règles de la Sainte-Famille qui ne sont pas dans le livre
- 2- Catalogue des postulantes de la Sainte-Famille commencé en 1730
- 3- Liste alphabétique des dames de la Sainte-Famille depuis le XVIIe siècle
- 4- Liste des défuntes de la Sainte-Famille

Liste des Dames de la Sainte-Famille 1866-1867

Liste des Dames de la Sainte-Famille 1874-1877

Liste des Dames de la Sainte-Famille par quartier et par rue (sans date)

Sattin, ptre, Cayer destiné aux Assemblées courantes de la Sainte-Famille, contenant les avis ou autres annonces donnés, selon les circonstances, aux Dames qui la composent, et qui servent à faire connoître et à perpétuer l'esprit selon lequel elle est dirigée. 12 juillet 1825 – 25 novembre 1848, 263 pages. (ASF, 1825 – 48)

Livre de comptes, 1874 – 1888

Comptes rendus des dépenses de la Société de charité de la Sainte-Famille Depuis le mois de décembre 1871 au mois de juin 1875.

LIVRES :

Alfani, Guido et al. *Baptiser : pratique sacramentelle, pratique sociale, XVIe-XXe siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, 427 pages.

Baillargeon, Denyse. *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012. 281 pages.

Bourquin, Laurent. *La noblesse dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Belin, 2002, 267 pages.

Brown, Craig, dir. *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1990. 694 pages.

Brun, Josette. *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIIIe siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, 185 pages.

Chaussinand-Nogaret, Guy. *La noblesse au XVIIIe siècle : de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Complexe, 2000, 239 pages.

Coenen-Huther, Jacques. *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004, 172 pages.

Collectif Clio ; Micheline Dumont et al. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982. 521 pages.

Darsigny, Maryse, dir. *Ces femmes qui ont bâti Montréal*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1994, 627 pages.

Dechêne, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle : essai*, Montréal, Boréal, 1988, 532 pages.

Dépatie, Sylvie, dir. *Vingt ans après Habitants et marchands : lecture de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, 297 pages.

Dickinson, John A. et Brian Young. *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2009. 458 pages.

Fine, Agnès. *Parrains et marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, 389 pages. ; François Héritier-Augé et Élisabeth Copet-Rougier (dir.), *La parenté spirituelle*, coll. Ordres sociaux, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, 1995, 293 pages.

Fougères, Dany. *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I et II. Des origines à 1930. De 1930 à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 1596 pages.

Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène. *Dieu pour tous et Dieu pour soi : histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, Harmattan, 2006, 401 pages.

Gadoury, Lorraine. *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne au XVIIIe siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, 185 pages.

Gauthier, Roland. *La dévotion à la Sainte-Famille en Nouvelle-France au XVIIe siècle*, Montréal, Centre de recherche et de documentation, Oratoire Saint-Joseph, 1996, 73 pages.

Greer, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998. 165 pages.

Grenier, Benoît. *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 412 pages.

Henripin, Jacques. *La Population canadienne au début du XVIIIe siècle : Nuptialité, Fécondité, Mortalité infantile*, Paris, Presses universitaires de France, 1954, 129 pages.

Landry, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada : les filles du roi au XVIIe siècle ; suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2013, 276 pages.

Linteau, Paul-André. *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2007, 189 pages.

Mathieu, Jacques. *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, 271 pages.

Noel, Jan. *Les femmes en Nouvelle-France*, Ottawa, Société historique du Canada, 1998. 31 pages.

Trudel, Marcel. *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, 368 pages.

Segalen, Martine. *Les confréries dans la France contemporaine : les charités*, Paris, Flammarion, 1975, 257 pages.

Vincent, Catherine. *Les confréries médiévales dans le royaume de France XIIIe-XVe siècle*, Paris, A. Michel, 1994, 259 pages.

THÈSES et MÉMOIRES :

Amorevieta-Gentil, Marilyn. « Les niveaux et les facteurs déterminants de la mortalité infantile en Nouvelle-France et au début du Régime Anglais (1621-1779) », thèse de Ph.D., Université de Montréal, Département de démographie, 2010, 313 pages.

Boily, Dominique. « Les contrats de mariage : étude de la pratique notariale sur l'île de Montréal de 1700 à 1740 », mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 1999, 139 pages.

Caulier, Brigitte. « Les confréries de dévotion à Montréal du 17^e au 19^e siècle », thèse de Ph.D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1986, 586 pages.

Gadoury, Lorraine. « Comportements démographiques et alliances de la noblesse de la Nouvelle-France », thèse de Ph.D., Université de Montréal, Département d'histoire, 1988, 392 pages.

Gousse, Suzanne. « Les couturières en Nouvelle-France : leur contribution socioéconomique à une société coloniale d'Ancien Régime », mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 2009, 144 pages.

Robert, Émilie. « La mise en nourrice en Nouvelle-France : l'île de Montréal, 1680-1768 », mémoire de M. A., Université de Montréal, Département d'histoire, 2011, 117 pages.

Thuot, Jean-René. « D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865) », thèse de Ph.D., Université de Montréal, Département d'histoire, 2008, 275 pages.

Verdoni, Cécile. « La fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal en Nouvelle-France », mémoire de M. A., Université de Montréal et Université Lumière Lyon II, Programme d'échanges universitaires, France-Québec, 1999, 128 p.

ARTICLES :

Alfani, Guido. « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord au XVII^e siècle : coutumes, évolution, parcours individuels », *Histoire, économie et société*, 2006/4, p. 17 à 44.

Augustin, Jean-Marie. « Les premiers contrats de mariage à Montréal de 1648 à 1664, et la Coutume de Paris », *Revue juridique Thémis*, volume 30, numéro 1, 1996, p. 1-19.

Baillargeon, Denyse. « Des voies/x parallèles. L'histoire des femmes au Québec et au Canada anglais (1970-1995) », *Sextant – Revue du groupe interdisciplinaire d'études pour les femmes*, numéro 4, 1995, p. 133-168.

Beauregard, Yves et al. « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 39, numéro 3, 1986, p. 391-405.

Berteau, Camille *et al.* « Familles et parrainages : l'exemple d'Aubervilliers entre les XVI^e et XVII^e siècles », *Dix-septième siècle*, 2010/4, numéro 249, p. 597-621.

Bouchard, Gérard. « Évolution de l'alphabétisation (masculine) au Saguenay : les variables géographiques, 1842-1871 », *Communications historiques / Historical Papers*, volume 24, numéro 1, 1989, p. 13-35.

Brun, Josette. « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au 18^e siècle : le cas de l'île Royale », *Acadiensis*, volume 27, numéro 1, 1997, p. 44-66.

Caulier, Brigitte. « Les confréries de dévotion traditionnelles et le réveil religieux à Montréal au XIXe siècle », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, volume 53, 1986, p. 23-40.

Caulier, Brigitte. « Les confréries de dévotion et l'éducation de la foi », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, volume 56, 1989, p. 97-112.

Caulier, Brigitte. « Bâtir l'Amérique des dévots : les confréries de dévotion montréalaise depuis le Régime français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 46, numéro 1, 1992, p. 45-66.

Castelli, Mireille D. « Le douaire en droit coutumier ou la déviation d'une institution », *Les Cahiers de droit*, volume 20, numéro 1-2, 1979, p. 315-330.

Charbonneau, Hubert, Lorraine Gadoury et Yves Landry. « Démographie différentielle en Nouvelle-France : villes et campagnes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 38, numéro 3, 1985, p. 357-378.

Cliche, Marie-Aimée. « La confrérie de la Sainte-Famille à Québec sous le régime français, 1663-1760 », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, volume 43, 1976, p. 79-93.

Cliche, Marie-Aimée. « Dévotion populaire et encadrement clérical en Nouvelle-France : la croyance au miracle dans la région de Québec », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, volume 52, 1985, p. 17-34.

Cliche, Marie-Aimée. « Les confréries dans le gouvernement de Québec sous le Régime français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 39, numéro 4, 1986, p. 491-522.

Cliche, Marie-Aimée. « Filles-mères, familles et société sous le Régime français », *Histoire sociale – Social History*, volume XXI, numéro 4 (mai-May), 1988, p. 39-69.

D'allaire, Micheline. « Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-général de Québec (1692-1764) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 23, numéro 4, 1970, p. 559-581.

Dechêne, Louise. « La croissance de Montréal au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 27, numéro 2, 1973, p. 163-179.

Dessureault, Christian et Christine Hudon. « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et la fabrique », *The Canadian Historical Review*, volume 80, numéro 3 (Septembre), 1999, p. 413-439.

Gadoury, Lorraine. « Les nobles en Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, numéro 34, 1993, p. 28-31.

Gauvreau, Danielle. « Destins de femmes, destin de mères : images et réalités historiques de la maternité au Québec », *Recherches sociographiques*, volume 32, numéro 3, 1991, p. 321-346.

Gousse, Suzanne. « Marie Catherine Demers Dessermonts (1698-1785), cofondatrice oubliée. Interrogation sur le pouvoir d'effacement d'une religieuse montréalaise », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 63, numéro 2-3, automne-hiver 2009-2010, p. 243-273.

Groulx, François et Jean-Richard Gauthier. « Résidence et liens de parenté des artisans de Montréal en 1741 », *Scientia Canadensis*, volume 24, 2000, p. 7-25.

Hardy, Jean-Pierre. « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans de Québec et de Montréal, 1740-1755 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 40, numéro 3, 1987, p. 339-372.

Igartua, José E. « Le comportement démographique des marchands vers 1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 33, numéro 3, 1979, p. 33-60.

Le Moine, Roger. « Considérations sur la noblesse canadienne », *Les Cahiers des dix*, numéro 54, 2000, p. 45-59.

Lévesque, Andrée. « Réflexion sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 51, numéro 2, 1997, p. 271-284.

Massicotte, Daniel. « Stratification sociale et différenciation spatiale en milieu urbain pré-industriel : le cas des locataires montréalais, 1731-1741 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 44, numéro 1, 1990, p. 61-83.

Nish, Cameron. « La bourgeoisie et les mariages, 1729-1748 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 19, numéro 4, 1966, p. 585-605.

Noel, Jan. « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 63, numéro 2-3, automne-hiver 2009-2010, p. 209-241.

Ouellet, Fernand. « Idéologies et sociétés au Québec au XVIIIe siècle », *Lumen*, volume 15, 1996, p. 161-183.

Parent, France et Geneviève Postolec. « Quand Thémis rencontre Clio : les femmes et le droit en Nouvelle-France », *Les Cahiers de droit*, volume 36, numéro 1, 1995, p. 293-318.

Plamondon, Liliane. « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 31, numéro 2, 1977 (septembre), p. 165-185.

Robichaud, Léon. « Les réseaux d'influence à Montréal au XVIIe siècle », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial, « La gouvernance en Nouvelle-France », volume 18, numéro 1, automne 2009, p. 77-85.

Ruggiu, François-Joseph. « La noblesse du Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire, économie & société*, 2008/4, p. 67-85.

Trudel, Marcel. « La Nouvelle-France, 1604-1627 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 19, numéro 2, 1965, p. 203-228.

Trudel, Marcel. « Les débuts d'une société : Montréal, 1642-1663 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 23, numéro 2, 1969, p. 185-207.

Verrette, Michel. « L'alphabétisation de la population de la ville de Québec de 1750 à 1849 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 39, numéro 1 (1985), p. 51-76.

Zoltvany, Yves F. « Esquisse de la coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 25, numéro 3, 1971, p. 365-384.

MICRO-FICHES :

Confrérie de la Sainte Famille (Montréal, Québec). *La solide dévotion à la Très-Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph*, Montréal, CIHM/ICMH collection de microfiches ; no 41699, 1841, 64 pages.

Confrérie de la Sainte Famille (Québec, Québec). *Manuel de prières et règlements à l'usage des associés de la confrérie de la Sainte-Famille*, Québec, CIHM/ICMH microfiches séries no 27088, 1867, p. 84, 85, 99-119.

DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES :

Baudry, René. « Fleury Deschambault (d'Eschambault), Jacques-Alexis de », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/fleury_deschambault_jacques_alexis_de_2F.html (page consultée le 23 avril 2014)

Bond, C. C. J. « Petit De Levilliers, Charles », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/petit_de_levilliers_charles_2F.html (page consultée le 26 avril 2014)

Bond, C. C. J. « Volant De Radisson, Étienne », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/volant_de_radisson_etienne_2F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Boissonnault, Charles-M. « Forestier, Antoine », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/forestier_antoine_2F.html (page consultée le 22 avril 2014)

Boissonnault, Charles-M. « Martinet de Fondblanche, Jean », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/martinet_de_fonblanche_jean_2F.html (page consultée le 23 avril 2015)

Campeau, Lucien. « Aubert De La Chesnaye, François », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/aubert_de_la_chesnaye_francois_2F.html (page consultée le 24 avril 2014)

Champagne, Antoine. « Dufrost De La Jemerais, Christophe », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/dufrost_de_la_jemerais_christophe_2F.html (page consultée le 24 avril 2014)

Chaput, Donald. « Legardeur De Saint-Pierre, Jean-Paul », dans *Dictionnaire Biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur_de_saint_pierre_jean_paul_2F.html (page consultée le 26 avril 2014)

Dale Standen, S. « Noyelles De Fleurimont, Nicolas-Joseph De », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/noyelles_de_fleurimont_nicolas_joseph_de_3F.html (page consultée le 14 avril 2014)

Dechêne, Louise. « Lemoine, dit Monière, Alexis (Jean-Alexis) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/lemoine_alexis_3F.html (page consultée le 24 avril 2014)

Désilets, Andrée. « Compain, Marie-Louise », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/compain_marie_louise_5F.html (page consultée le 4 avril 2014)

Doyon-Ferland, Madeleine. « Saint-Père, Agathe de (Legardeur de Repentigny) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_agathe_de_3F.html (page consultée le 3 septembre 2013)

Dubé, Paul-André. « Legardeur De Repentigny, Pierre », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur_de_repentigny_pierre_1657_1736_2F.html (page consultée le 8 avril 2014)

Dupré, Céline. « La Corne De Chaptis, Jean-Louis de », dans *Dictionnaire Biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/la_corne_de_chaptis_jean_louis_de_2F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Dupré, Céline. « Roberth de la Morandière, Marie-Élisabeth (Marie-Isabelle) (Bégon de La Cour) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/robert_de_la_morandiere_marie_elisabeth_3F.html (page consultée le 3 septembre 2013)

Eccles, W. J. « Rigaud De Vauderuil De Cavagnial, Pierre de, marquis de Vaudreuil », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/rigaud_de_vaudreuil_de_cavagnial_pierre_de_4F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Ferland-Angers, Albertine. « You De La Découverte, Pierre (Hiou, Hyou, il signait de Ladescouverte) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/you_de_la_decouverte_pierre_2F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Gowans, Alan. « Lemire, Jean », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/lemire_jean_1F.html (page consultée le 25 avril 2014)

Grenier, F. « Pécaudy De Contrecoeur, Antoine », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/pecaudy_de_contrecoeur_antoine_1F.html (page consultée de 23 avril 2014)

Horton, Donald J. « Bégon De La Cour, Claude-Michel », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/begon_de_la_cour_claude_michel_3F.html (page consultée le 4 avril 2014)

Horton, Donald J. « Roberth De La Morandière, Étienne », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/robert_de_la_morandiere_etienne_3F.html (page consultée le 24 avril 2014)

Igartua, José. « Hervieux, Louis-François », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/hervieux_louis_francois_3F.html (page consultée le 26 avril 2014)

Janson, Gilles. « Feltz (Felx, Fels, Felts), Charles-Elemy-Joseph-Alexandre-Ferdinand », dans *Dictionnaire Biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/feltz_charles_elemy_joseph_alexandre_ferdinand_4F.html (page consultée le 14 avril 2014)

Lacelle, Claudette. « Dufrost De Lajemmerais, Marie-Marguerite (Youville) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/dufrost_de_lajemmerais_marie_marguerite_4F.html (page consultée le 3 septembre 2013)

Lafortune, Hélène et Nomand Robert, dir. *Parchemin : banque de données notariales, 1626-1784*. Montréal, Société de recherches historiques Archiv-histo, Chambre des notaires du Québec, Archives nationales du Québec, 2013.

Leland, Marine. « Babie, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/babie_jacques_1F.html (page consultée le 8 avril 2014)

Leland, Marine. « Ruelle D'Auteuil De Monceaux, François-Madeleine-Fortuné », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/ruette_d_auteuil_de_monceaux_francois_madeleine_fortune_2F.html (page consultée le 25 avril 2014)

MacLeod, Malcolm. « Daneau De Muy, Jacques-Pierre », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/daneau_de_muy_jacques_pierre_3F.html (page consultée le 14 avril 2014)

Moogk, Peter N. « Plessy (Plessis), dit Béclair, Jean-Louis », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/plessy_jean_louis_3F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Moogk, Peter N. « Sullivan, Timothy, dit Timothée Silvain », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/sullivan_timothy_3F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Nish, Cameron. « Gamelin, Ignace », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/gamelin_ignace_1663_1739_2F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Nish, Cameron. « Le Conte Dupré (Leconte, Lecompte, Dupré dit Le Conte), Louis », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_contre_dupre_louis_2F.html (page consultée le 22 avril 2014)

Pothier, Bernard. « Gannes De Falaise (Falaize), Louis De », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/gannes_de_falaise_louis_de_2F.html (page consultée le 4 avril 2014)

Pritchard, James S. « Pommereau (Paumereau), Jean-Baptiste », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/pommereau_jean_baptiste_3F.html (page consultée le 4 avril 2014)

Quesnel, Yves. « Le Comte Dupré, Jean-Baptiste », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_comte_dupre_jean_baptiste_1765_3F.html (page consultée le 13 avril 2014)

Quesnel, Yves. « Nolan Lamarque, Charles », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/nolan_lamarque_charles_3F.html (page consultée le 13 avril 2014)

Tessier, Albert. « Gaultier De Varennes, René », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/gaultier_de_varennes_rene_1F.html (page consultée le 23 avril 2014)

Thorpe, F. J. « Catalogne, Gédéon (De) », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/catalogne_gedeon_2F.html (page consultée le 13 avril 2014)

Ruggiu, François-Joseph. « Coutume de Paris », dans *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-187/Coutume_de_Paris.html#.VTkJTUtBmDB (page consultée le 15 mai 2014)

Russ, C. J. « Godefroy De Lintot, Michel », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/godefroy_de_lintot_michel_2F.html (page consultée le 24 avril 2014)

Russ, C. J. « Hertel De La Fresnière, Zacharie-François », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/hertel_de_la_fresniere_zacharie_francois_3F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Russ, C. J. « Le Marchand De Lignery, François-Marie », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_marchand_de_lignery_francois_marie_3F.html (page consultée le 13 avril 2014)

Russ, C. J. « Migeon De La Gauchetière, Daniel », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/migeon_de_la_gauchetiere_daniel_3F.html (page consultée le 25 avril 2014)

Stanford, Reid, W. et Berbard Weillbrenner. « Petit, Jean », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/petit_jean_2F.html (page consultée le 26 avril 2014)

Vachon, André. « Saint-Père, Jean de », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_jean_de_1F.html (page consultée le 26 avril 2014)

Voisine, Nive. « Le Verrier De Rousson, François », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_verrier_de_rousson_francois_2F.html (page consultée le 12 avril 2014)

Voisine, Nive. « Robutel De La Noue, Zacharie », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/robotel_de_la_noue_zacharie_2F.html (page consultée le 23 avril 2014)

Zoltvany, Yves F. « Bissot De Vinsenne (Vincennes), Jean-Baptiste », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/bissot_de_vinsenne_jean_baptiste_2F.html (page consultée le 4 avril 2014)

Zoltvany, Yves F. « Le Marchand De Lignery, Constant », dans *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_marchand_de_lignery_constant_2F.html (page consultée le 12 avril 2014)

